

LE PLAN D'ACTION ÉCONOMIQUE DU CANADA

PREMIER RAPPORT AUX CANADIENS

déposé à la Chambre des communes par
le ministre des Finances
L'honorable James M. Flaherty, c.p., député

MARS 2009



Ministère des Finances
Canada

Department of Finance
Canada

**© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (2009)
Tous droits réservés**

Toute demande de permission pour reproduire
ce document doit être adressée à Travaux publics
et Services gouvernementaux Canada.

On peut obtenir des exemplaires en s'adressant au :

Centre de distribution
Ministère des Finances Canada
Pièce P-135, tour Ouest
300, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0G5
Téléphone : 613-995-2855
Télécopieur : 613-996-0518

Ce document est diffusé sur Internet à l'adresse suivante : www.plandaction.gc.ca.

This document is also available in English.

No de cat. : F2-189/1-2009F
ISBN 978-1-100-91130-4

Table des matières

Avant-propos	5
Le Rapport en bref	11
Chapitre 1 Le Plan d'action économique du Canada	29
2 Cadre de responsabilisation	39
3 Travailler avec les partenaires canadiens et étrangers	49
4 Progrès réalisés à ce jour	61
Mesures pour aider les Canadiens et stimuler les dépenses	65
Mesures pour stimuler la construction domiciliaire	83
Mesures immédiates pour l'infrastructure.....	93
Mesures pour soutenir les entreprises et les collectivités	107
Mesures pour améliorer l'accès au financement et renforcer le système financier canadien	123
5 Conclusion et prochaines étapes	139



AVANT-PROPOS



Dans les 42 jours qui ont suivi le dépôt du budget, le gouvernement a allégé les formalités administratives et a pris des mesures exceptionnelles et sans précédent pour stimuler l'économie canadienne et contrer la récession qui sévit à l'échelle mondiale. Les impôts sont réduits, la période de versement des prestations d'assurance-emploi est prolongée, le système financier a été renforcé, et nous nous préparons à financer des dépenses de 12 milliards de dollars axées sur des infrastructures essentielles, par exemple des routes, des ponts et des projets d'infrastructure verte, dès le mois d'avril si le budget de 2009 est adopté au Sénat et s'il reçoit la sanction royale. Ces dépenses créeront des emplois à court terme et serviront à bâtir un patrimoine durable pour les Canadiennes et les Canadiens.

Le Canada résiste à la tempête

Le monde traverse la pire crise économique à survenir depuis des générations.

Malgré les défis qui se posent pour le Canada, notre pays résiste passablement mieux à cette tempête économique mondiale que bon nombre d'autres pays. Ainsi, le Canada a été le seul pays du Groupe des Sept (G7) à avoir enregistré une croissance positive au deuxième et au troisième trimestres de l'an dernier. Notre système financier est le plus solide du globe. En outre, la situation financière du gouvernement demeure solide; après tout, au début de cette récession, nous déposons des budgets équilibrés.

Toutefois, malgré ces forces, le Canada n'est pas immunisé contre les effets de la crise économique mondiale. C'est pourquoi le gouvernement a déposé le budget le plus hâtif de notre histoire et a soumis aux Canadiens le Plan d'action économique du Canada. Ce plan pluriannuel ambitieux aura pour effet de stimuler l'économie et d'aider les Canadiens les plus durement touchés par les conditions difficiles qui prévalent actuellement.

Une intervention rapide, et des mesures exceptionnelles et sans précédent

Le gouvernement exécute un plan cohérent depuis le tout début de son arrivée au pouvoir et, grâce au leadership responsable qu'il exerce depuis trois ans, l'assise économique du Canada demeure solide malgré l'instabilité observée à l'étranger.



Nous avons accordé des réductions d'impôt à la mesure de nos moyens, nous avons réduit la dette publique, nous avons limité les dépenses et nous avons mis l'accent sur l'obtention de résultats afin de préserver les gains acquis et d'assurer notre prospérité dans l'avenir.

Grâce aux mesures qu'il a prises depuis 2006, le gouvernement accordera aux particuliers, aux familles et aux entreprises 220 milliards de dollars d'allègements fiscaux au cours de l'exercice actuel et des cinq à venir. Cela représente des réductions d'impôt de plus de 75 milliards, car le gouvernement a ramené le taux de la taxe sur les produits et services à 5 %.

Nous avons déjà un pas d'avance au chapitre des mesures de stimulation. En effet, nous avons anticipé dès 2007 la possibilité d'un ralentissement de l'économie mondiale. Pendant que les États-Unis instaurent des réductions d'impôt ponctuelles, nous mettons de l'avant des réductions d'impôt généralisées et viables dans l'avenir.

Des mesures vigoureuses ont été prises pour renforcer les marchés financiers au Canada. Nous sommes intervenus afin d'améliorer le régime réglementaire canadien en ayant recours à une réglementation des valeurs mobilières plus proportionnée et davantage fondée sur des principes, et nous avons pour objectif d'établir un organisme commun de réglementation des valeurs mobilières pour les provinces. Enfin, nous avons pris des mesures afin d'améliorer la gouvernance et l'application de la loi sur les marchés.

Nous sommes intervenus rapidement dans le domaine des hypothèques au Canada en ramenant de 40 à 35 ans la durée maximale des nouvelles hypothèques bénéficiant de la garantie de l'État et en exigeant un acompte minimum de 5 % pour ces nouvelles hypothèques.

Nous avons instauré le compte d'épargne libre d'impôt (CELI), qui constitue le changement le plus important apporté au système d'épargne du Canada depuis la création des régimes enregistrés d'épargne-retraite en 1957. À compter de 2009, les résidents canadiens âgés de 18 ans et plus pourront verser jusqu'à 5 000 \$ par année dans un CELI. Le revenu de placement produit par ce compte (y compris les gains en capital) et les retraits seront exonérés d'impôt.



Le Plan d'action économique du Canada

Dans la foulée de toutes ces mesures, nous avons présenté, le 27 janvier, le Plan d'action économique du Canada, dont l'objectif est de stimuler notre économie, dès maintenant et au cours des 24 prochains mois. Il convient de préciser que jamais un budget fédéral n'avait été présenté si tôt au début d'une année.

Ce plan comprend des mesures exceptionnelles afin d'injecter 52 milliards de dollars dans l'économie au cours des deux prochaines années, pour relancer la croissance et pour appuyer la reprise.

Dans le but de protéger notre économie ainsi que les citoyens touchés par le ralentissement, nous avons recours à tous les moyens à notre disposition : le régime fiscal, le Programme d'assurance-emploi, les dépenses directes des administrations fédérale et provinciales, les prêts consentis par les sociétés d'État et la conclusion de partenariats avec le secteur privé.

Dans les 42 jours qui ont suivi le dépôt du budget, nous avons établi l'assise en vue de la mise en œuvre du Plan d'action économique du Canada. Le présent rapport décrit en détail, à l'intention des Canadiens, les résultats déjà atteints et les prochaines étapes requises pour mettre en application notre plan national commun.

La tâche la plus importante qui nous incombe actuellement consiste à faire adopter le budget au Sénat, et aussi à faire approuver le Budget des dépenses à la Chambre des communes et au Sénat, de façon que les mesures décrites dans ce rapport – construction de routes et de ponts, réductions d'impôt, aide aux Canadiens ayant subi le plus dur contrecoup du ralentissement et soutien offert aux collectivités et aux entreprises pour leur permettre de s'ajuster et de prospérer – puissent être menées à bien au moment où elles comptent le plus, c'est-à-dire dès maintenant.

Le Canada est un grand pays. Nous étions en position de force au moment où les énormes difficultés économiques que nous connaissons ont commencé à se faire sentir; nous serons encore plus forts lorsque ces difficultés se seront dissipées.



LE RAPPORT
EN BREF



Le Canada résiste à la tempête

La réussite économique du Canada a toujours été fondée sur notre capacité à exporter nos biens et nos services vers d'autres nations. La crise qui sévit actuellement sur les marchés financiers mondiaux et le fléchissement marqué des économies de nos principaux partenaires commerciaux font en sorte que nous sommes confrontés à des difficultés tout à fait exceptionnelles, rien de comparable ne s'étant produit depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale.

De nombreux économistes pensent qu'un redressement est probable en 2010, mais les conditions ardues qui existent à l'heure actuelle vont sans doute perdurer au cours des prochains mois. Il y a trois grands défis qui se posent à notre économie :

- le coût élevé et la raréfaction du financement en raison de la crise qui frappe les marchés financiers mondiaux;
- la baisse de la demande d'exportations canadiennes causée par le ralentissement de l'économie américaine et d'autres économies clés;
- le déclin des bénéfices et des revenus découlant de la baisse marquée des prix des produits de base.

Heureusement, le Canada peut compter sur un certain nombre de forces structurelles qui devraient nous permettre de traverser cette période de faiblesse économique plus efficacement que d'autres pays. D'abord, notre système financier est le plus solide au monde. Ensuite, la situation financière des ménages et des entreprises du Canada est bien meilleure que dans la plupart des autres pays industrialisés, en partie parce que nos pratiques de prêt et nos marchés du logement n'ont pas connu les excès survenus dans ces autres pays. Enfin, la position financière des administrations publiques canadiennes demeure solide sur le plan structurel.

En dépit de ses forces, le Canada subit clairement les contrecoups du ralentissement cyclique de l'économie mondiale, et il affiche maintenant des résultats à la baisse en ce qui concerne l'emploi et la production. Le Plan d'action économique du Canada est conçu de manière à protéger les Canadiens des effets du ralentissement et à mettre en place les conditions qui assureront la reprise.



Des mesures exceptionnelles et sans précédent

Le ralentissement économique a débuté en 2007 avec le gel qui a frappé d'importants segments du marché financier mondial et la chute du prix des logements aux États-Unis. Dès que ces difficultés se sont manifestées, le gouvernement du Canada a pris des mesures afin d'en réduire l'incidence sur notre économie tout en bâtissant en prévision de l'avenir.

La Banque du Canada et le gouvernement sont intervenus durant cette période de faiblesse économique pour améliorer l'accès au financement pour les consommateurs, les ménages et les entreprises du Canada. L'un des jalons clés à mentionner à cet égard est la conclusion d'une entente visant à restructurer le papier commercial non bancaire adossé à des actifs au Canada; il s'agit d'un accomplissement remarquable qui contribue à la stabilité financière et à la vigueur des marchés de capitaux canadiens.

Le Canada a été l'un des premiers pays à injecter des stimulants budgétaires massifs dans son économie afin de contrer le ralentissement et de maintenir la croissance. Le 30 octobre 2007, le gouvernement a instauré des allègements fiscaux permanents d'une valeur de 65 milliards de dollars pour l'exercice en cours et les cinq suivants. Le gouvernement avait alors indiqué ce qui suit : « Compte tenu du climat incertain de l'économie mondiale, le moment est venu [...] d'instaurer des réductions d'impôt de portée générale qui renforceront notre économie, qui feront croître l'investissement et qui créeront des emplois meilleurs et plus nombreux. » Ces allègements fiscaux sont entrés en vigueur exactement au moment où ils étaient le plus nécessaires, c'est-à-dire lorsque la récession a débuté aux États-Unis, au début de 2008. Les allègements fiscaux permanents d'octobre 2007 appuient encore la croissance et la création d'emplois, et ils continueront de le faire à l'avenir.

L'économie canadienne profite aussi des investissements antérieurs dans l'infrastructure ainsi que du rétablissement de l'équilibre fiscal entre les différents ordres de gouvernement. Par exemple, le budget de 2007 énonçait un plan d'une valeur de 33 milliards de dollars sur sept ans pour renforcer les infrastructures publiques canadiennes – par exemple les routes, les ponts, les réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi que les systèmes de transport en commun qui favorisent le commerce –, de concert avec un soutien aux provinces et aux territoires sous forme de paiements de transfert croissants et à long terme. Grâce à ces transferts fédéraux, qui sont actuellement à leur niveau le plus élevé de l'histoire, les administrations publiques sont en mesure de travailler ensemble afin de relever les défis économiques de l'heure.



Plus récemment, soit le 27 janvier 2009, dans le but d'atténuer les effets de la crise mondiale sur notre économie et de mettre de l'avant les solutions requises afin de garantir notre croissance et notre prospérité à long terme, le gouvernement a présenté le Plan d'action économique du Canada, le premier budget présenté si tôt en début d'année.

Le Plan d'action économique du Canada

Le Plan d'action économique contribue grandement aux interventions menées à l'échelle internationale pour contrer le ralentissement économique actuel. L'économie internationale est hautement intégrée. Les pays doivent unir leurs forces afin que leurs mesures destinées à relancer la croissance économique mondiale produisent le plus de résultats.

Le Plan d'action économique repose sur cinq éléments principaux :

- ✓ **Mesures pour aider les Canadiens et stimuler les dépenses :** Le gouvernement affecte 8,3 milliards de dollars à la Stratégie canadienne de transition et d'acquisition de compétences dans le but d'aider les Canadiens à soutenir les perturbations économiques actuelles et à suivre la formation nécessaire afin de prospérer au sein de l'économie de demain. À cela s'ajouteront des réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers totalisant 20 milliards pour 2008-2009 et les cinq exercices suivants.
- ✓ **Mesures pour stimuler la construction domiciliaire :** Le gouvernement prévoit 7,8 milliards de dollars pour assurer la construction de logements de qualité, stimuler l'activité de construction, encourager l'accession à la propriété et rehausser l'efficacité énergétique.
- ✓ **Mesures immédiates pour l'infrastructure :** Le Plan d'action prévoit l'accélération et l'expansion des récents investissements fédéraux sans précédent dans l'infrastructure grâce à l'injection de près de 12 milliards de dollars additionnels sur deux ans pour stimuler la réalisation de projets d'infrastructure, de sorte que, à la fin de la crise, le Canada dispose d'une infrastructure plus moderne et plus écologique.
- ✓ **Mesures pour soutenir les entreprises et les collectivités :** Dans le but de préserver les emplois et d'appuyer l'adaptation des secteurs au cours de cette crise exceptionnelle, une aide supplémentaire de 7,5 milliards de dollars est accordée aux secteurs – l'automobile, l'exploitation forestière, la fabrication –, aux régions et aux collectivités les plus touchés.
- ✓ **Mesures pour améliorer l'accès au financement et renforcer le système financier canadien :** Le gouvernement fournit jusqu'à 200 milliards de dollars par l'intermédiaire du Cadre de financement exceptionnel pour améliorer l'accès des consommateurs, des ménages et des entreprises du Canada au financement.



« [Le budget de 2009] fournit les outils nécessaires à la relance de l'économie et à la création d'emplois. »

– Association des comptables généraux accrédités du Canada
(communiqué du 27 janvier 2009)

« [Le budget de 2009] est un ensemble de mesures judicieuses qui, je l'espère, obtiendra l'appui de la Chambre. Je suis confiant que ce budget fonctionnera. »

– Glen Hodgson, Le Conference Board du Canada

« Nous avons maintenant une stratégie claire qui devrait contribuer à rétablir la confiance des consommateurs et des investisseurs à moyen terme. Nous croyons qu'il s'agit d'un important pas en avant. »

– Chambre de commerce du Canada

Au total, le Plan d'action économique du Canada se traduira par une aide d'environ 40 milliards de dollars au cours des deux prochaines années pour appuyer l'économie et contribuer à la création d'emplois. Si l'on ajoute les fonds que l'on s'attend à mobiliser aux termes des partenariats prévus avec les provinces et les territoires, la valeur totale des mesures de stimulation dans le cadre de ce plan approchera les 52 milliards de dollars au cours des deux années en question, ce qui équivaut à 3,2 % du produit intérieur brut (PIB).

Grâce à son Plan d'action économique, le Canada s'acquitte de ses engagements pris lors du sommet de novembre 2008 des dirigeants des pays du Groupe des Vingt (G20), c'est-à-dire stimuler en temps utile la demande intérieure tout en préservant la viabilité financière à long terme.



Tableau 1

Plan d'action économique du Canada

	2009	2010	Total
	(M\$, comptabilité de caisse)		
Mesures pour aider les Canadiens et stimuler les dépenses	5 880	6 945	12 825
Mesures pour stimuler la construction domiciliaire	5 365	2 395	7 760
Mesures immédiates pour l'infrastructure	6 224	5 605	11 829
Mesures pour soutenir les entreprises et les collectivités	5 272	2 255	7 527
Total – Mesures de stimulation fédérales	22 742	17 200	39 942
Total – Effet de levier	6 557	5 115	11 672
Effet de levier – logement	725	750	1 475
Effet de levier – infrastructure	4 532	4 365	8 897
Effet de levier – adaptation sectorielle	1 300	–	1 300
Total – Mesures de stimulation (y compris l'effet de levier)	29 298	22 316	51 613
En pourcentage du PIB			
Total – Mesures de stimulation fédérales	1,5	1,1	2,5
Total – Mesures de stimulation (y compris l'effet de levier)	1,9	1,4	3,2

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Ces estimations tiennent compte des décaissements prévus au cours des deux prochaines années. L'impact budgétaire est un peu moindre parce que certaines de ces dépenses constituent des actifs pour le gouvernement fédéral, dont les dépenses liées à la construction et à la rénovation de l'infrastructure fédérale et les prêts à des tiers.



Points saillants

Mesures pour aider les Canadiens et stimuler les dépenses

Le Plan d'action économique du Canada prévoit des fonds totalisant 13,5 milliards de dollars sur trois ans pour aider les personnes les plus durement touchées par la crise, notamment en améliorant les prestations d'assurance-emploi (AE), en maintenant les taux de cotisation d'AE et en réduisant l'impôt sur le revenu des particuliers.

- ✓ Les travailleurs au chômage profiteront des améliorations apportées aux prestations d'ici le 1^{er} avril – cinq semaines de prestations de plus, travail partagé et protection des salariés.
- ✓ Des fonds additionnels seront mis à la disposition des provinces et des territoires d'ici avril 2009 pour appuyer davantage la formation des Canadiens au chômage.
- ✓ Les provinces participantes pourront compter d'ici avril sur un soutien accru à l'intention des travailleurs âgés des collectivités vulnérables.
- ✓ Les mesures destinées à améliorer les perspectives d'emploi des jeunes devraient être en place d'ici juin.
- ✓ Au total, cinq projets de formation et d'emploi des jeunes Autochtones seront approuvés en avril et seront lancés en juin.
- ✓ C'est à compter du 1^{er} avril 2009 que la plupart des Canadiens commenceront à profiter des allègements d'impôt sur le revenu des particuliers par suite des mesures entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

« Les investissements dans la formation des travailleurs par le programme d'assurance-emploi, l'extension du programme de travail partagé et le soutien aux collectivités qui sont touchées par le ralentissement économique sont des initiatives attendues qui aideront plus de Canadiens à conserver leur emploi et plus d'employeurs à garder leurs travailleurs talentueux. »

Association des produits forestiers du Canada (communiqué du 27 janvier 2009)

« Ils réduisent les fourchettes inférieure et médiane d'imposition. Ils bonifient la Prestation fiscale pour le revenu de travail et le montant personnel. Ce sont d'excellentes mesures, surtout pour les Canadiens à faible revenu. »

Craig Alexander, économiste en chef adjoint, Groupe financier Banque TD (27 janvier 2009)

« Ces modifications du régime fiscal remettront de l'argent dans les poches des Canadiens, ce qui rehaussera la confiance et encouragera les dépenses, deux éléments essentiels à la prospérité du secteur du commerce de détail et à la reprise de l'ensemble de l'économie canadienne. »

Conseil canadien du commerce de détail (communiqué du 28 janvier 2009)



Mesures pour stimuler la construction domiciliaire

Le Plan d'action économique du Canada prévoit jusqu'à 7,8 milliards de dollars de réductions d'impôt et de fonds pour soutenir l'accès à la propriété ainsi que pour aider à stimuler le secteur du logement et à améliorer le logement dans l'ensemble du Canada.

- ✓ Les familles canadiennes qui procèdent maintenant à des rénovations auront droit au crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire. On trouvera des précisions sur ce crédit d'impôt en visitant le site Web de l'Agence du revenu du Canada à l'adresse www.arc.gc.ca
- ✓ D'ici avril, la Société canadienne d'hypothèques et de logement sera prête à étudier les demandes d'emprunt à faible coût des municipalités pour des initiatives reliées à l'infrastructure domiciliaire.
- ✓ D'ici le 1^{er} avril, des fonds seront mis à la disposition des provinces et des territoires ayant signé de nouvelles ententes de rénovation et d'amélioration de logements sociaux.
- ✓ D'ici avril, des fonds commenceront à être accordés pour soutenir la construction de nouveaux logements, la rénovation de logements sociaux existants et les activités complémentaires touchant le logement dans les réserves.
- ✓ Toujours d'ici avril, des fonds seront mis à la disposition des provinces et des territoires qui ont signé de nouvelles ententes concernant la construction de nouveaux logements pour les aînés à faible revenu et les personnes handicapées.

« [Le budget de 2009] aidera les travailleurs qualifiés à continuer de travailler dans une période où les mises en chantier résidentielles sont en baisse. Je pense que cela offre une excellente occasion de relancer les activités de rénovation dans l'ensemble du Canada. »

Association canadienne des constructeurs d'habitations (27 janvier 2009)



Mesures immédiates pour l'infrastructure

Le Plan d'action économique du Canada prévoit près de 12 milliards de dollars de nouveau financement sur deux ans pour des projets d'infrastructure qui créeront de l'emploi partout au pays et permettront au Canada de ressortir de la crise économique actuelle doté d'une infrastructure plus moderne et plus écologique.

- ✓ Des travaux de réparation et de modernisation d'infrastructures fédérales situées dans l'ensemble du Canada devraient débuter en avril.
- ✓ Une première demande de propositions rattachée au Fonds de stimulation de l'infrastructure de 4 milliards de dollars sera publiée vers le début du printemps.
- ✓ La sanction royale de la *Loi d'exécution du budget de 2009* permettra le déblocage des fonds servant à appuyer des projets prêts à être réalisés dans les provinces, les territoires et les municipalités qui ont conclu des ententes avec l'administration fédérale en vue d'accélérer les paiements effectués en vertu du Financement de base pour les provinces et les territoires et de l'avantage supplémentaire pour les projets communautaires.
- ✓ De grands projets, tels que Telus World of Science, à Calgary, les améliorations du réseau GO Transit en Ontario et le projet de liaison rapide Evergreen à Vancouver seront accélérés dans le cadre du plan Chantiers Canada afin que les travaux puissent commencer au cours des deux prochaines saisons de construction.
- ✓ Depuis le dépôt du budget, des mesures de financement conjoint de près de 1,5 milliard de dollars concernant 480 projets, menés dans de petites collectivités de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario, ont été approuvées et annoncées dans le cadre de l'initiative Chantiers Canada.

« La FCM soutient fermement l'engagement du gouvernement fédéral d'investir d'importants nouveaux fonds dans des projets d'infrastructures qui assureront du travail aux Canadiens en 2009 et en 2010. »

Fédération canadienne des municipalités (27 janvier 2009)

« Notre industrie est ravie que le gouvernement reconnaisse qu'investir dans les infrastructures est la façon la plus efficace et la plus rapide de redonner du travail aux Canadiennes et aux Canadiens. En effet, chaque milliard de dollars investi dans ce secteur équivaut à plus de 11 500 emplois. »

Association canadienne de la construction



Mesures immédiates pour l'infrastructure *(suite)*

- ✓ On a sélectionné des projets d'infrastructure des Premières nations prêts à être entrepris et financés, pour lesquels les travaux de construction débuteront.
- ✓ Les établissements ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux doivent présenter leurs projets touchant l'infrastructure en matière d'éducation postsecondaire en mars 2009. On devrait annoncer en avril et en mai 2009 les projets acceptés.
- ✓ Les plans détaillés de conception pour la première année du programme sur 10 ans de réfection du pont Champlain à Montréal sont prêts, et le processus d'appel d'offres pour les premiers marchés est en cours. Un processus d'appel d'offres semblable sera mis en œuvre au début du printemps pour le Blue Water Bridge à Sarnia (Ontario) et le Peace Bridge à Fort Erie (Ontario).



Mesures pour soutenir les entreprises et les collectivités

Le Plan d'action économique du Canada protège les emplois et appuie l'adaptation structurelle pendant cette crise exceptionnelle en prévoyant une aide supplémentaire de 7,5 milliards de dollars pour les secteurs, les régions et les collectivités touchés.

- ✓ Lorsque la *Loi d'exécution du budget de 2009* aura reçu la sanction royale, une tranche de 500 millions de dollars du Fonds d'adaptation des collectivités de 1 milliard pourra servir à appuyer les initiatives d'adaptation et de diversification économiques dans les collectivités le plus durement touchées de partout au Canada.
- ✓ L'Agence du revenu du Canada administre le montant du revenu de petite entreprise donnant droit au taux d'impôt fédéral réduit, qui est passé à 500 000 \$ le 1^{er} janvier 2009.
- ✓ L'Agence du revenu du Canada administre la déduction pour amortissement accéléré temporaire pour l'investissement dans des ordinateurs, qui est en vigueur depuis le 28 janvier 2009.
- ✓ Le 28 janvier 2009, les droits de douane ont été éliminés sur une gamme de machines et de matériel importés.
- ✓ Le Programme d'aide à la recherche industrielle accroîtra son soutien aux petites et moyennes entreprises à compter du 1^{er} avril 2009 en doublant son budget de contributions.
- ✓ L'Agence du revenu du Canada administrera une prolongation d'un an du crédit d'impôt temporaire pour exploration minière à son entrée en vigueur, le 1^{er} avril 2009.



Mesures pour améliorer l'accès au financement et renforcer le système financier canadien

Par l'entremise du Cadre de financement exceptionnel, le Plan d'action économique du Canada prévoit jusqu'à 200 milliards de dollars pour améliorer l'accès des ménages et des entreprises du Canada au financement.

- ✓ Plus de 50 milliards de dollars ont été mis à la disposition des institutions financières canadiennes par l'entremise du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés et du Programme d'obligations hypothécaires du Canada.
- ✓ Le soutien financier offert aux entreprises par l'intermédiaire d'Exportation et développement Canada et de la Banque de développement du Canada a été bonifié.
- ✓ La collaboration entre les sociétés d'État à vocation financière, les prêteurs du secteur privé et les sociétés d'assurance-crédit a été améliorée dans le cadre du Programme de crédit aux entreprises.
- ✓ Des consultations se poursuivent auprès des participants au marché qui souhaitent s'exprimer au sujet de la conception de la Facilité canadienne de crédit garanti.
- ✓ La Facilité canadienne d'assurance aux prêteurs est déjà instaurée, et la Facilité canadienne des assureurs-vie le sera en mars.

« [Nous saluons] avec satisfaction l'annonce de mesures budgétaires qui procureront à court terme un soutien aux Canadiens et aux entreprises, faciliteront la circulation du crédit dans les marchés des capitaux, et poseront les assises d'une reprise. »

Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (27 janvier 2009)

« Dans le budget, le gouvernement a adopté des mesures capitales pour stimuler les liquidités, offrir des incitatifs qui pousseront les manufacturiers à investir dans la machinerie et le matériel. »

Manufacturiers et Exportateurs du Canada (27 janvier 2009)



Mettre rapidement le Plan en œuvre

Le Plan d'action économique du Canada est conçu pour stimuler l'économie canadienne pendant que les besoins sont les plus grands, c'est-à-dire maintenant et au cours des 24 prochains mois. Pour ce faire, le gouvernement a pris des mesures exceptionnelles au moyen d'un large éventail de leviers stratégiques, dont le régime fiscal, le régime d'assurance-emploi, des dépenses directes des gouvernements fédéral et provinciaux, et les activités de crédit des sociétés d'État à vocation financière.

Il y a seulement 42 jours que le Plan d'action économique a été déposé. Au cours de cette période, le gouvernement a pris les mesures nécessaires pour que le Plan soit entièrement en place d'ici le 1^{er} avril, soit environ 6 à 12 mois plus tôt que ce que prévoit le calendrier habituel d'exécution d'un budget (tableau 2) :

- Le Cabinet devrait fournir toutes les autorisations stratégiques nécessaires d'ici la fin de mars.
- La *Loi d'exécution du budget de 2009*, que le Sénat étudie à l'heure actuelle, autorise des dépenses de 7,6 milliards de dollars et demande au Parlement d'approuver des réductions d'impôt totalisant 2,4 milliards en 2009-2010.
- Le Budget principal des dépenses de 2009-2010 comporte un nouveau crédit central qui permettra aux ministres du Conseil du Trésor d'attribuer jusqu'à 3 milliards de dollars directement aux ministères pour combler des besoins de liquidités urgents en rapport avec les mesures contenues dans le Plan d'action économique jusqu'à ce que le Parlement ait approuvé le Budget supplémentaire des dépenses pour ces initiatives de la manière habituelle. Ces fonds serviront à financer des mesures précises du Plan d'action économique, comme la construction de routes, la réparation de ponts et l'offre d'une formation axée sur les compétences aux Canadiens le plus durement touchés.
- L'Agence du revenu du Canada administre certaines réductions d'impôt proposées conformément au budget de 2009 et à l'avis de motion de voies et moyens connexe.



Tableau 2

Exécution du budget – Processus habituel et processus accéléré pour le budget de 2009

Étapes	Échéanciers		Gain
	Processus habituel	Processus accéléré	
1. Dépôt du budget	Fin de février	27 janvier	1 mois
2. Adoption de la loi d'exécution du budget	3 à 4 mois après le dépôt	1,5 mois après le dépôt	1 à 2 mois
3. Approbation des nouvelles initiatives par le Cabinet et le Conseil du Trésor	3 à 8 mois	1 à 2 mois	2 à 6 mois
4. Affectation de fonds pour les nouvelles mesures	4 à 10 mois	Une partie des fonds est disponible d'ici avril (Budget principal des dépenses, <i>Loi d'exécution du budget de 2009</i>), le reste des fonds devient disponible 5 mois après le budget	2 à 5 mois

Selon cette approche, d'ici le 1^{er} avril 2009, le gouvernement sera en mesure d'instaurer pour 20 milliards de dollars de mesures, soit près de 90 % de l'ensemble des mesures de stimulation contenues dans le Plan d'action économique du Canada pour 2009-2010 et dont les principaux points saillants sont résumés plus loin.

Le gouvernement prendra des mesures énergiques pour mettre en œuvre les volets restants du Plan d'action, quoique cela dépendra aussi de l'ampleur de la coopération et de la mobilisation de nos partenaires clés.



Mesures attendues de nos partenaires

Le Plan d'action économique ne peut être pleinement efficace sans l'entière collaboration de nos partenaires nationaux et internationaux.

Parlement : Aucune des mesures de dépenses contenues dans le Plan d'action économique ne peut être entreprise sans l'approbation du Parlement. Ce dernier étudie présentement la *Loi d'exécution du budget de 2009* et le Budget principal des dépenses de 2009-2010.

- La Chambre des communes a adopté la *Loi d'exécution du budget de 2009*; le Sénat doit maintenant en faire autant pour que cette législation entre en vigueur.
- On a également demandé au Parlement une autorisation spéciale pour effectuer des paiements de manière à financer d'autres initiatives du Plan d'action qui ne figurent pas dans la *Loi d'exécution du budget de 2009*. Ces initiatives visent, par exemple, l'infrastructure récréative communautaire, des investissements dans l'infrastructure des Premières nations, de même que les Partenariats pour les compétences et l'emploi des Autochtones. Afin que les ministères puissent commencer à financer ces initiatives avant l'été, le gouvernement a demandé au Parlement l'autorisation de faire des paiements à concurrence de 3 milliards de dollars.

Il est nécessaire d'adopter rapidement le budget et le Budget supplémentaire des dépenses afin de faire en sorte que les mesures mises en évidence dans le présent rapport, soit la construction de routes et de ponts, la réduction des impôts, le soutien aux Canadiens le plus durement touchés par le ralentissement économique et l'aide accordée aux collectivités et aux entreprises pour qu'elles puissent s'adapter et prospérer, soient mises en place maintenant, au moment où les besoins sont les plus urgents.

Le Budget supplémentaire des dépenses sera également déposé au Parlement au printemps afin d'autoriser les dépenses liées à la plupart des mesures restantes du Plan d'action économique. Le gouvernement s'attend à ce que le Parlement approuve le Budget supplémentaire des dépenses d'ici la fin de juin.

Gouvernements des provinces et des territoires : D'importants éléments du Plan d'action économique font appel à la collaboration avec des partenaires des gouvernements provinciaux et territoriaux. Tous les gouvernements devront innover pour faire en sorte que les mesures de stimulation soient fournies en temps opportun, et là où les besoins sont les plus grands.



Les gouvernements provinciaux et territoriaux pourraient devoir accélérer les processus administratifs et d’approbation – comme le gouvernement fédéral l’a fait récemment – pour que les mesures de stimulation économique soient instaurées en temps opportun, qu’elles s’ajoutent bel et bien aux programmes en place ou prévus, et que leur administration soit aussi transparente que possible.

Pour donner suite à la rencontre des premiers ministres du 16 janvier 2009, tous les gouvernements sont déterminés à mettre en œuvre des programmes d’infrastructure, de logement et de formation. Des négociations et des consultations se poursuivent afin de conclure des ententes finales sur un éventail de mesures comprenant des programmes de formation renforcés, des investissements dans le logement social, la Prestation fiscale pour le revenu de travail et un meilleur financement de l’infrastructure. Bon nombre de gouvernements provinciaux déposeront leurs budgets au cours des prochaines semaines. Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux des Finances se réuniront le 25 mai 2009 pour assurer l’efficacité des progrès.

Citoyens et entreprises du Canada : Le secteur privé doit absolument continuer de travailler en étroite collaboration avec les gouvernements afin de s’assurer que toutes les parties disposent de l’information requise pour bénéficier pleinement du Plan d’action économique. Par exemple, les banques à charte collaborent avec la Banque de développement du Canada et Exportation et développement Canada pour maximiser l’acheminement du financement vers les entreprises au Canada. Le gouvernement est en train de conclure des discussions avec des organismes tiers et de finaliser des ententes de financement avec des partenaires du secteur privé qui exécuteront certains volets du Plan d’action, notamment l’Institut d’informatique quantique, la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs, le YMCA/YWCA et l’Inforoute Santé du Canada.

Le gouvernement continuera de consulter amplement la population canadienne et les gens d’affaires afin de mettre en œuvre les initiatives du Plan d’action. Par exemple, le Conseil consultatif sur l’économie du ministre des Finances s’est réuni à une reprise depuis le dépôt du budget, et il continuera de fournir au ministre des mises à jour et des conseils au sujet de la situation économique et des progrès de la mise en œuvre du Plan d’action économique. En outre, le ministre des Finances est en train de mettre sur pied le Comité consultatif sur le financement, qui le conseillera sur les conditions de financement, ainsi que sur la conception, la portée et l’ampleur des initiatives relevant du Cadre de financement exceptionnel de 200 milliards de dollars.



Pays du G20 : Les mesures contenues dans le Plan d'action économique permettent au Canada de s'acquitter des engagements qu'il a pris lors du sommet des dirigeants du G20, en novembre 2008, en vue de stimuler rapidement la demande intérieure tout en protégeant la solide situation financière du gouvernement à long terme.

La reprise économique, au Canada comme à l'échelle du globe, passe par la stabilisation du système financier international. Depuis le début de la crise, les gouvernements de partout au monde ont pris des mesures exceptionnelles pour régler les problèmes qu'éprouvent les marchés financiers. Il reste cependant du travail à faire. Les décisions qui seront prises au cours des prochaines semaines par les États-Unis et d'autres puissances économiques afin de corriger les problèmes que connaissent leurs secteurs financiers seront déterminantes. Il est essentiel de mettre ces programmes en œuvre de manière adéquate et en temps opportun pour rétablir la confiance dans les marchés financiers.

Les dirigeants des pays du G20 se réuniront en avril pour faire le point sur la conjoncture économique mondiale. Ils étudieront également les rapports de groupes de travail sur des questions liées à la réglementation des marchés financiers, dont les conclusions d'un groupe de travail coprésidé par le Canada sur le renforcement d'une saine réglementation et de la transparence dans le secteur financier.

Prochaines étapes

À court terme, la tâche la plus importante qui nous incombe consiste à faire adopter la *Loi d'exécution du budget de 2009* au Sénat et à faire approuver le Budget principal des dépenses à la Chambre des communes et au Sénat.

Par la suite, le gouvernement rendra périodiquement compte aux Canadiens de la mise en œuvre du Plan d'action économique. D'autres rapports, qui paraîtront en juin, en septembre et en décembre, mettront l'accent sur des aspects importants : les sommes dépensées et les résultats obtenus. La Mise à jour économique et financière de 2009 renfermera une analyse complète de l'impact des mesures stratégiques coordonnées de tous les pays du G7, dont le Canada.

Chapitre



LE PLAN D'ACTION
ÉCONOMIQUE
DU CANADA



Introduction

Le 27 janvier 2009, le gouvernement a présenté le Plan d'action économique du Canada, qui contient des mesures exceptionnelles en vue de relever les défis que posent la crise des marchés financiers à l'échelle mondiale et la récession la plus généralisée qu'on ait connue depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Le Plan d'action vise à protéger notre économie des menaces immédiates, ainsi qu'à fournir des solutions pour assurer la croissance de notre économie et notre prospérité à long terme.

Le Plan d'action économique repose sur cinq éléments principaux :

- ✓ **Mesures pour aider les Canadiens et stimuler les dépenses.** Consacrer 8,3 milliards de dollars à la Stratégie canadienne de transition et d'acquisition de compétences pour aider les Canadiennes et les Canadiens à surmonter la tourmente économique d'aujourd'hui et leur donner de la formation nécessaire pour réussir dans l'économie de demain. En outre, 20 milliards en allègements de l'impôt sur le revenu des particuliers seront accordés en 2008-2009 et au cours des cinq exercices suivants.
- ✓ **Mesures pour stimuler la construction domiciliaire.** Octroyer 7,8 milliards de dollars pour construire des logements de qualité, stimuler le secteur de la construction, encourager l'accession à la propriété et rehausser l'efficacité énergétique.
- ✓ **Mesures immédiates pour l'infrastructure.** Accélérer et accroître les récents investissements fédéraux sans précédent dans l'infrastructure, en injectant près de 12 milliards de dollars sur deux ans en nouveau financement aux fins de stimulation des projets d'infrastructure, afin que le Canada ressorte de la crise économique actuelle avec une infrastructure plus moderne et plus écologique.
- ✓ **Mesures pour soutenir les entreprises et les collectivités.** Protéger les emplois et appuyer l'adaptation sectorielle pendant cette crise exceptionnelle en prévoyant une aide supplémentaire de 7,5 milliards de dollars pour les secteurs, les régions et les collectivités touchés.
- ✓ **Mesures pour améliorer l'accès au financement et renforcer le système financier canadien.** Accorder jusqu'à 200 milliards de dollars par l'entremise du Cadre de financement exceptionnel afin de faciliter l'accès au financement pour les entreprises et les ménages canadiens.



« [le budget de 2009] fournit les outils nécessaires à la relance de l'économie et à la création d'emplois. »

– Association des comptables généraux accrédités du Canada
(communiqué du 27 janvier 2009)

« [le budget de 2009] est un ensemble de mesures judicieuses qui, je l'espère, obtiendra l'appui de la Chambre. Je suis confiant que ce budget fonctionnera. »

– Glen Hodgson, Le Conference Board du Canada

« Nous avons maintenant une stratégie claire qui devrait contribuer à rétablir la confiance des consommateurs et des investisseurs à moyen terme. Nous croyons qu'il s'agit d'un important pas en avant. »

– Chambre de commerce du Canada

Tableau 1.1

Plan d'action économique du Canada

	2009	2010	Total
	(M\$, comptabilité de caisse)		
Mesures pour aider les Canadiens et stimuler les dépenses	5 880	6 945	12 825
Mesures pour stimuler la construction domiciliaire	5 365	2 395	7 760
Mesures immédiates pour l'infrastructure	6 224	5 605	11 829
Mesures pour soutenir les entreprises et les collectivités	5 272	2 255	7 527
Total – Mesures de stimulation fédérales	22 742	17 200	39 942
Total – Effet de levier	6 557	5 115	11 672
Effet de levier – logement	725	750	1 475
Effet de levier – infrastructure	4 532	4 365	8 897
Effet de levier – adaptation sectorielle	1 300	–	1 300
Total – Mesures de stimulation (y compris l'effet de levier)	29 298	22 316	51 613
En pourcentage du PIB			
Total – Mesures de stimulation fédérales	1,5	1,1	2,5
Total – Mesures de stimulation (y compris l'effet de levier)	1,9	1,4	3,2

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Ces estimations tiennent compte des décaissements prévus au cours des deux prochaines années. L'impact budgétaire est un peu moindre parce que certaines de ces dépenses constituent des actifs pour le gouvernement fédéral, dont les dépenses liées à la construction et à la rénovation de l'infrastructure fédérale et les prêts à des tiers.



Au total, le Plan prévoit l'injection de près de 40 milliards de dollars dans l'économie au cours des deux prochaines années. Si l'on tient compte des fonds que les autres ordres de gouvernement investiront, l'aide fournie par le Plan d'action représente 1,9 % de l'économie en 2009 seulement.

Le présent chapitre examine l'évolution récente et place le Plan d'action économique dans le contexte des efforts déployés à l'échelle internationale.

Évolution économique récente

Une large part d'incertitude entoure toujours le contexte économique, les risques à la baisse pour les perspectives économiques du Canada demeurant prépondérants. Tous les pays du Groupe des Sept (G7) ont maintenant publié les données des comptes nationaux pour le quatrième trimestre de 2008, et ils affichent tous une contraction importante du produit intérieur brut (PIB) réel (tableau 1.2). Aux États-Unis, le PIB réel a chuté de 6,2 % (trimestriel, taux annuel). Dans la zone euro, le PIB réel a reculé de 5,7 % (une troisième diminution consécutive), sous l'effet du déclin constaté dans la plupart des pays membres, dont l'Allemagne, l'Italie et la France. Au Japon, le PIB réel a plongé de près de 13 %.

En outre, la croissance demeure relativement faible dans les pays en développement. Compte tenu de la faiblesse généralisée à l'échelle mondiale, le FMI, dans sa *Mise à jour des perspectives de l'économie mondiale* de janvier 2009, a ramené de 2,2 % à 0,5 % son estimation du taux de croissance de l'économie mondiale pour l'année en cours. Depuis la publication de cette Mise à jour, l'évolution de l'économie mondiale donne à penser qu'il y aura un ralentissement de l'activité économique à l'échelle du monde cette année.



Tableau 1.2

Données trimestrielles sur la croissance du PIB réel pour des pays du G7 et de la zone euro en 2008

	2008 T1	2008 T2	2008 T3	2008 T4
	(%, d'une période à l'autre, en taux annuels)			
Canada	-0,9	0,6	0,9	-3,4
États- Unis	0,9	2,8	-0,5	-6,2
Japon	0,6	-3,6	-2,3	-12,7
Royaume- Uni	1,6	-0,1	-2,8	-6,0
Zone euro	2,8	-1,0	-1,0	-5,7
Allemagne	6,2	-2,0	-2,1	-8,2
France	1,6	-1,2	0,4	-4,6
Italie	1,6	-2,5	-2,2	-7,1

Sources : Statistique Canada; U.S. Bureau of Economic Analysis (rapport préliminaire pour le 4^e trimestre de 2008); Eurostat; U.K. Office for National Statistics (estimations révisées pour le 4^e trimestre de 2008); bureau fédéral des statistiques de l'Allemagne; Institut national de la statistique et des études économiques (France) (estimations provisoires pour le 4^e trimestre de 2008); Institut national de la statistique (Italie) (estimations provisoires pour le 4^e trimestre de 2008); Economic & Social Research Institute of Japan (premières estimations provisoires pour 2008).

L'évolution récente de l'économie canadienne a été avantagée par rapport à celle d'autres économies avancées. Le Canada est le seul pays du G7 à avoir affiché une croissance positive aux deuxième et troisième trimestres de 2008, et la détérioration des conditions économiques a été moins importante au Canada que dans d'autres pays du G7 durant le quatrième trimestre.

Ces récents résultats sont en partie attribuables à l'incidence positive des mesures stratégiques prises par le passé, y compris les allègements fiscaux permanents de 65 milliards de dollars pour l'exercice visé et les cinq suivants annoncés dans l'*Énoncé économique* d'octobre 2007. Ces réductions d'impôt ont été instaurées quelques mois seulement après le déclenchement de la crise financière mondiale en août 2007, et deux mois avant l'entrée en récession des États-Unis, au début de 2008.



En outre, le Canada peut compter sur un certain nombre d'atouts structurels qui devraient l'aider à traverser la période actuelle de fragilité économique :

- Le Canada a le système financier le plus solide au monde et ses institutions utilisent moins l'effet de levier que celles d'autres pays.
- La situation financière des ménages et des entreprises continue d'être plus saine au Canada que dans la plupart des autres pays industrialisés, en raison notamment du fait qu'ici, les pratiques d'octroi des prêts et les marchés de l'habitation n'ont pas fait l'objet des excès constatés dans beaucoup d'autres pays. Cela signifie que le processus de désendettement des ménages et des entreprises sera moins important au Canada que dans d'autres pays.
- La situation financière des gouvernements canadiens demeure solide sur le plan structurel.

Selon les prévisions du Plan d'action économique, dans la période actuelle de risques accrus et d'incertitude, il y a une probabilité importante que les conditions économiques s'avèrent encore plus faibles que ce qu'avaient prévu les économistes du secteur privé au moment du dépôt du budget. Par conséquent, les hypothèses économiques contenues dans le Plan d'action s'accompagnaient d'un rajustement important du risque financier. L'évolution récente de l'économie correspond largement aux prévisions budgétaires.

En dépit de ses forces, le Canada subit clairement les contrecoups du ralentissement cyclique de l'économie mondiale, et il affiche maintenant des résultats à la baisse en ce qui concerne l'emploi et la production. Le Plan d'action économique du Canada vise à limiter l'ampleur de la récession en cours et à soutenir la reprise. Le gouvernement continuera de surveiller étroitement le cours des choses et informera les Canadiens de la situation économique et financière du pays dans de futurs rapports.

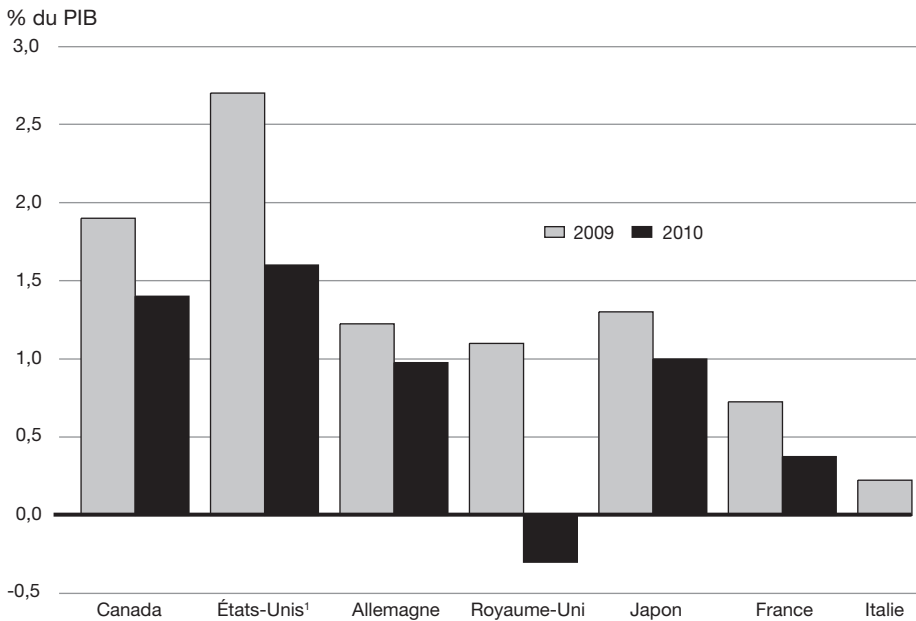


Respecter nos engagements internationaux

Les interventions pour combattre la crise économique mondiale ne seront efficaces que si les gouvernements font preuve de coopération et travaillent de concert.

Les mesures prévues dans le Plan d'action économique permettent au Canada de s'acquitter des engagements qu'il a pris lors du sommet des dirigeants du G20 de novembre 2008 en vue de stimuler de façon opportune la demande intérieure tout en préservant la stabilité budgétaire à long terme. Le Plan d'action contribue grandement aux mesures prises à l'échelle mondiale pour réagir au ralentissement économique actuel.

Graphique 1.1
Comparaison des plans de stimulation économique des pays du G7



¹ Incidence en 2009 et en 2010, selon le budget de 2010 du président américain. Aux fins de comparaison, les estimations des mesures de stimulation pour la France, l'Allemagne, l'Italie et les États-Unis portent sur une période équivalant à un exercice au Canada (d'avril à mars).

Sources : Publications gouvernementales et diverses estimations d'analystes



La valeur totale des mesures de stimulation de l'économie canadienne prévues dans le Plan d'action économique représente 1,9 % du PIB en 2009 et 1,4 % du PIB en 2010. Ces chiffres se comparent favorablement aux mesures budgétaires annoncées par d'autres pays, dont les États-Unis.

Les estimations pour le Canada englobent seulement les mesures annoncées dans le Plan d'action économique et la contribution prévue des gouvernements provinciaux. Elles ne tiennent pas compte des répercussions des allègements fiscaux permanents qui ont été annoncés dans l'*Énoncé économique* de 2007 et qui entrent en vigueur en 2008 et en 2009.

Par contre, pour les États-Unis, les estimations incluent les allègements fiscaux visant à compenser l'effet de l'expiration des réductions d'impôt temporaires accordées en 2008, ce qui représente 40 % des mesures de stimulation proposées. Cela étant, sur le plan économique, les mesures prévues dans le Plan d'action sont comparables à celles du plan de stimulation des États-Unis, même si notre économie n'est pas aussi malmenée que celle de nos voisins du Sud. En outre, le plan de stimulation des États-Unis contient un financement important visant à stabiliser les gouvernements des États et les administrations locales et à les aider à retarder la réduction de leurs dépenses. Le Plan d'action économique du Canada s'appuie quant à lui sur des transferts croissants aux provinces.

En plus de participer aux efforts mondiaux de stimulation de l'économie, le Canada continuera de jouer un rôle de premier plan relativement au travail continu effectué à l'échelle internationale pour combattre la crise actuelle et limiter les répercussions de futurs ralentissements économiques sur les marchés financiers. Le Canada préside conjointement l'un des quatre groupes de travail mis sur pied à la suite de la réunion des dirigeants du G20 de novembre 2008, soit celui chargé d'améliorer la réglementation et la transparence du secteur financier. Ce groupe s'apprête à proposer un ensemble de mesures concrètes aux dirigeants du G20, lors de leur prochaine réunion, en avril.



Structure du rapport

Le présent rapport met l'accent sur les mesures qui sont prises afin d'assurer une mise en œuvre responsable et en temps opportun du Plan d'action économique.

Le chapitre 2 examine le cadre de responsabilisation du gouvernement visant à garantir une mise en œuvre rapide et efficace du Plan. Le chapitre 3 établit les mesures requises de la part du Parlement ainsi que des partenaires nationaux et étrangers qui permettront de maximiser l'effet des mesures annoncées dans le Plan. Le chapitre 4 examine les progrès importants réalisés jusqu'ici concernant la mise en œuvre du Plan. Le chapitre 5 conclut le rapport par un examen des prochaines étapes.

Chapitre

2

CADRE DE
RESPONSABILISATION



Introduction

Le gouvernement veille à ce que le Plan d'action économique soit mis en œuvre de façon responsable et en tenant compte des besoins; on assure un juste équilibre entre une mise en œuvre rapide et une administration efficace des deniers publics.

Dans le but de mettre rapidement en application les mesures prévues par le Plan, le gouvernement a rationalisé et accéléré le processus d'élaboration de politiques ainsi que la procédure d'obtention des autorisations requises du Parlement aux fins de disposer des ressources financières nécessaires pour effectuer des paiements.

Le gouvernement va de l'avant avec différentes mesures de surveillance visant à garantir que les dépenses sont faites efficacement et en conformité avec des normes de responsabilisation strictes. Ces mesures seront gérées par les ministères et les organismes, en consultation avec le Conseil du Trésor et son Secrétariat, le Bureau du contrôleur général et le Bureau du vérificateur général.

Budget hâtif et rationalisation du processus d'approbation stratégique

Le Plan d'action économique du Canada a été déposé à la fin de janvier; d'ailleurs, jamais un budget fédéral n'avait été présenté si tôt au début d'une année. De façon à pouvoir élaborer et mettre en application rapidement le Plan d'action économique, le gouvernement a mené des consultations publiques approfondies à l'intérieur d'un échéancier fortement raccourci. Il a consulté les provinces et les territoires, des économistes du secteur privé, des chercheurs, des dirigeants du monde des affaires et des milliers de citoyens qui ont participé aux consultations en ligne. Le ministre des Finances a également demandé des conseils à son Conseil consultatif sur l'économie ainsi qu'aux parlementaires de tous les partis. *Le Plan d'action économique du Canada* est le fruit de ce travail exhaustif.

Les propositions stratégiques que contient le Plan d'action sont approuvées par le Cabinet selon une procédure accélérée, qui comprend la définition, par le Conseil du Trésor, des modalités applicables à un large éventail de programmes de dépenses.



L'Agence du revenu du Canada assure l'application de la plupart des réductions d'impôt proposées dans le Plan d'action économique, conformément à l'approbation de principe de ce plan par le Parlement et à l'avis de motion de voies et moyens connexe. C'est à compter du 1^{er} avril 2009, date où l'Agence du revenu du Canada modifiera ses tables de retenue sur la paie, que la plupart des Canadiens commenceront à profiter des allègements d'impôt sur le revenu des particuliers par suite des mesures entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2009. La sanction de la *Loi d'exécution du budget de 2009* (qui porte la mise en œuvre de la plupart des mesures fiscales proposées dans le Plan d'action économique) servira de fondement à la mise en application de ces mesures fiscales.

Le gouvernement utilise différents moyens dans le but d'accélérer l'affectation des fonds requis aux fins des mesures du Plan d'action économique :

- A. La *Loi d'exécution du budget de 2009* a été déposée à la Chambre des communes le 6 février 2009. Les autorisations de dépenses en vertu de cette loi totalisent 7,6 milliards de dollars relativement à un éventail de mesures budgétaires (tableau 2.1), dont bon nombre seraient normalement financées dans le cadre du processus annuel d'affectation des crédits, mais sont plutôt incorporées à ladite loi cette année afin d'assurer leur approbation rapide par le Parlement. La *Loi d'exécution du budget de 2009* comporte aussi des mesures d'allègement fiscal dont la valeur totalise 2,4 milliards de dollars.
- B. L'Agence du revenu du Canada administre des allègements fiscaux additionnels d'une valeur de 3,5 milliards de dollars qui ne figurent pas dans la *Loi d'exécution du budget de 2009*, conformément à l'avis de motion de voies et moyens déposé au Parlement avec le budget.
- C. Par ailleurs, des mesures de dépenses totalisant environ 5,5 milliards de dollars pour 2009-2010 qui sont proposées dans le Plan d'action économique ne font pas partie de la *Loi d'exécution du budget de 2009*. Les autorisations requises pour le financement de ces mesures devront être obtenues du Parlement dans le cadre du processus d'affectation des crédits. Le gouvernement a recours à deux approches pour s'assurer que les ministères ont accès au financement requis en temps utile :
 - D'abord, le gouvernement a demandé au Parlement d'approuver, dans le Budget principal des dépenses, un crédit de 3 milliards de dollars applicable en date du 1^{er} avril 2009 pour l'exécution du budget.



Cela permettra aux ministres du Conseil du Trésor d'affecter directement des fonds, à hauteur de 3 milliards de dollars, à des ministères pour des besoins de trésorerie immédiats ayant trait à des mesures budgétaires, et ce, avant la période normale d'affectation des crédits par le Parlement (généralement en décembre). Pour obtenir ces fonds, les ministères devront démontrer qu'ils ont mis en place des cadres de gestion de programmes solides, assortis de modalités de surveillance et d'approbation appropriées. Le nouveau crédit constitue une mesure exceptionnelle et temporaire, qui permettra d'effectuer des affectations jusqu'au 30 juin 2009. Les fonds non affectés à cette date seront annulés. De façon à garantir une totale transparence, toutes les affectations seront présentées au Parlement dans le Budget supplémentaire des dépenses.

- Le gouvernement déposera son Budget supplémentaire des dépenses le 12 mai 2009 afin que le Parlement puisse approuver le plus rapidement possible la majorité des autres mesures de dépenses prévues pour 2009-2010. La Loi de crédits reliée au Budget supplémentaire des dépenses devrait recevoir la sanction royale vers la mi-juin.

D. Le gouvernement a également pris les mesures nécessaires en vue de l'octroi de prêts pour appuyer le secteur de l'automobile et pour aider les municipalités au chapitre de l'infrastructure domiciliaire. Quant à ce dernier point, la Société canadienne d'hypothèques et de logement pourra commencer à étudier les demandes des municipalités en avril.

Ainsi que cela est décrit au tableau 2.1, les étapes décrites précédemment permettront de mettre des ressources dépassant les 20 milliards de dollars à la disposition des ministères et des organismes à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action économique à compter du 1^{er} avril 2009. Cela représente près de 90 % du financement prévu par le Plan d'action économique pour 2009-2010. On disposera de presque tout le reste des fonds d'ici juin, à condition que le Parlement approuve le Budget supplémentaire des dépenses spécial. Normalement, les fonds ne seraient pas disponibles avant décembre.



Tableau 2.1

Approbation des fonds requis pour la mise en œuvre des mesures prévues dans le Plan d'action économique

	Mesures de stimulation en 2009-2010
	(M\$)
A. Loi d'exécution du budget de 2009	
Fonds de stimulation de l'infrastructure	2 000
Financement de base pour les provinces et les territoires	495
Avantage supplémentaire pour les projets communautaires	250
Fonds pour l'infrastructure verte	200
Fonds d'adaptation des collectivités	500
Amélioration des infrastructures liées aux collèges et aux universités	1 000
Régime d'accession à la propriété – Hausse du plafond des retraits	15
Logement des Premières nations	200
Rénovation et amélioration des logements sociaux	500
Logements pour les aînés	200
Logements pour les personnes handicapées	25
Logement dans le Nord	100
Inforoute Santé du Canada	500
Mesures touchant l'assurance-emploi	1 418
Montants personnels et fourchettes d'imposition du revenu	1 885
Hausse du crédit en raison de l'âge	325
Prestation fiscale canadienne pour enfants et supplément de la Prestation nationale pour enfants	230
Crédit d'impôt pour exploration minière	70
Plafond des affaires (impôt des entreprises)	45
Réduction des droits de douane sur les machines et le matériel	76
Total partiel	10 034
B. Avis de motion de voies et moyens et autres autorisations fiscales	
Crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire	3 000
Crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation	175
Déduction pour amortissement accéléré – Ordinateurs	340
Total partiel	3 515
C. Budget principal des dépenses de 2009-2010	
Crédit d'exécution du budget	3 000
D. Prêts	
Soutien au secteur de l'automobile	2 700
Prêts aux municipalités pour l'infrastructure domiciliaire	1 000
Total partiel	3 700
Total des fonds disponibles au 1^{er} avril 2009	20 249

Nota – Cette liste n'inclut pas les modifications fiscales qui n'entraînent pas de coût financier en 2009-2010.



Toutes ces mesures permettront aux ministères de disposer de fonds plusieurs mois plus tôt que selon le processus traditionnel, où le financement devenait disponible seulement après l'approbation du Budget supplémentaire des dépenses, en décembre.

Ainsi qu'on peut le voir au tableau 2.2, le gouvernement aura obtenu l'approbation du Parlement au titre du Plan d'action économique au moins six mois plus rapidement que selon le calendrier d'approbation normal. Pour certaines mesures, les autorisations sont obtenues plus d'un an à l'avance.

Tableau 2.2

Exécution du budget – Processus habituel et processus accéléré pour le budget de 2009

Étapes	Échéanciers		Gain
	Processus habituel	Processus accéléré	
1. Dépôt du budget	Fin de février	27 janvier	1 mois
2. Adoption de la loi d'exécution du budget	3 à 4 mois après le dépôt	1,5 mois après le dépôt	1 à 2 mois
3. Approbation des nouvelles initiatives par le Cabinet et le Conseil du Trésor	3 à 8 mois	1 à 2 mois	2 à 6 mois
4. Affectation de fonds pour les nouvelles mesures	4 à 10 mois	Une partie des fonds est disponible d'ici avril (Budget principal des dépenses, <i>Loi d'exécution du budget de 2009</i>), le reste des fonds devient disponible 5 mois après le budget	2 à 5 mois



Surveillance et responsabilisation

Toutes les dépenses reliées au Plan d'action économique feront l'objet de mesures de surveillance et de contrôle, de manière à s'assurer que les ressources sont utilisées de façon efficace et efficiente, en conformité avec les autorisations accordées, et que les résultats escomptés sont bien atteints.

Les autorisations ministérielles seront rationalisées, et le Conseil du Trésor approuvera les autorisations de dépenses additionnelles dans la mesure où l'on aura établi qu'une gestion rigoureuse du risque sera exercée dans les ministères.

Les dépenses seront assujetties aux exigences énoncées dans la *Loi sur la gestion des finances publiques* et feront l'objet d'examens par la fonction de vérification interne des ministères ainsi que par le Bureau du vérificateur général.

La *Loi sur la gestion des finances publiques* attribue des responsabilités précises aux ministères en matière de gestion prudente des ressources, et elle énonce des exigences touchant les paiements effectués à même le Trésor, notamment la tenue de documents financiers appropriés. Il faut également que les paiements :

- n'excèdent pas le montant autorisé à cette fin par le Parlement;
- ne soient effectués qu'à la demande du ministre ou d'un fonctionnaire dûment autorisé, en la forme prévue par le Conseil du Trésor;
- ne soient effectués qu'après que le fonctionnaire ministériel responsable aura certifié que les conditions d'exécution ont été respectées (si le paiement a trait à des biens ou à des services reçus) ou que le bénéficiaire est admissible au paiement (s'il s'agit d'une subvention ou d'une contribution).

La fonction ministérielle de vérification interne constitue un mécanisme additionnel de contrôle interne. La vérification interne, qui est une fonction indépendante de la gestion hiérarchique, effectue une évaluation objective des pratiques et des activités, et elle contribue à la reddition de comptes et à la transparence. La vérification interne fournit aux administrateurs généraux l'assurance de la qualité de la conception et de l'application des processus de gouvernance, de gestion du risque et de contrôle au sein de leur organisme.



À la fin de l'exercice, toutes les dépenses sont présentées et sont vérifiées par le Bureau du vérificateur général; elles apparaissent dans les *Comptes publics du Canada*, déposés chaque année au Parlement, ainsi que dans différents autres rapports redditionnels, notamment les rapports ministériels sur le rendement.

Le gouvernement a amorcé un dialogue avec la vérificatrice générale lors des premières étapes de ce plan de mise en œuvre, de façon à s'assurer que le plan fait l'objet d'une reddition de comptes complète et d'une saine gouvernance. Le gouvernement poursuivra ce dialogue tout au long de la mise en œuvre du Plan d'action économique.

La transparence et la reddition de comptes sont des outils cruciaux si l'on veut s'assurer que les dépenses répondent bien aux besoins et sont faites de façon responsable. Le gouvernement fera périodiquement rapport au Parlement sur la mise en œuvre du Plan d'action économique. De plus, les différents ministres concernés feront chacun le point à l'intention des Canadiens au sujet des mesures relevant de leur compétence.

Chapitre

3

TRAVAILLER AVEC
LES PARTENAIRES
CANADIENS ET
ÉTRANGERS



Introduction

D'importants éléments du Plan d'action économique font appel à la collaboration avec des partenaires des gouvernements provinciaux et territoriaux et du secteur privé au Canada. À terme, le succès des actions stratégiques nationales dépendra de l'ampleur de la coordination internationale entre les pays membres du Groupe des Vingt (G20).

Le présent chapitre traite des mesures que doivent prendre les autres partenaires pour exécuter le Plan d'action économique : le Parlement, les gouvernements provinciaux et le secteur privé. Il fixe également des échéanciers pour la mobilisation des pays du G20.

Rôle du Parlement

Aucune des mesures de dépenses contenues dans le Plan d'action économique ne peut être entreprise sans obtenir les autorisations nécessaires du Parlement. Ce dernier examine présentement la *Loi d'exécution du budget de 2009* et le Budget principal des dépenses de 2009-2010.

- La Chambre des communes a approuvé la *Loi d'exécution du budget de 2009*, qui doit maintenant être adoptée par le Sénat avant d'entrer en vigueur.
- Le Budget principal des dépenses de 2009-2010 englobe un crédit central de 3 milliards de dollars afin de permettre aux ministères de commencer à mettre en place des éléments du Plan d'action économique qui ne figurent pas dans la *Loi d'exécution du budget de 2009*. À défaut de ce crédit, les ministères ne pourront donner suite à d'importants volets du Plan d'action économique avant la fin de juin ou le début de juillet.

Sous réserve de l'approbation du Parlement, ces documents permettront de mettre en place des mesures totalisant plus de 13 milliards de dollars. Le Budget supplémentaire des dépenses sera également déposé au Parlement ce printemps afin d'autoriser les dépenses liées à la plupart des autres mesures du Plan d'action économique.

Partenariats avec d'autres administrations

Le Canada est le pays le plus décentralisé parmi les grands pays industrialisés. En moyenne, les provinces sont en aussi bonne posture financière que le gouvernement fédéral; la dette totale des provinces représente près de la moitié de la dette fédérale. En outre, les transferts fédéraux aux provinces et aux territoires demeurent fortement en hausse (voir l'encadré « Équilibre fiscal »).



Le 16 janvier, lors de la rencontre des premiers ministres, les premiers ministres provinciaux et les leaders territoriaux ont accepté de collaborer avec le gouvernement du Canada à plusieurs mesures importantes visant à stimuler l'économie canadienne, dont la mise en œuvre en temps opportun d'initiatives de stimulation à coûts partagés, la pleine mobilité de la main-d'œuvre, l'harmonisation accrue de la réglementation applicable aux entreprises et l'accélération des investissements dans l'infrastructure.

On s'attend à ce que les gouvernements provinciaux et territoriaux et les administrations municipales financent près de 12 milliards de dollars des mesures de stimulation prévues dans *Le Plan d'action économique du Canada*. Ces fonds ciblent le logement social, l'infrastructure provinciale et municipale et l'aide au secteur de l'automobile, en partenariat avec le gouvernement de l'Ontario (tableau 3.1).

En plus de fournir un financement équivalent, les provinces contribueront de manière significative à l'administration et à la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures, notamment des programmes de formation et des projets d'infrastructure.

Le gouvernement participe à des négociations et à des discussions, et travaille à parachever avec les gouvernements provinciaux et territoriaux des ententes portant sur une gamme de mesures contenues dans le Plan d'action économique.



Tableau 3.1

Le Plan d'action économique du Canada : contribution des partenaires

	2009	2010	Total
		(M\$)	
Total des mesures fédérales	22 742	17 200	39 942
Mesures provinciales, territoriales et municipales			
<i>Mesures pour stimuler la construction domiciliaire</i>			
Logement social – rénovations	500	500	1 000
Logement social – aînés	200	200	400
Logement social – personnes handicapées	25	50	75
Total partiel – contribution au logement	725	750	1 475
<i>Mesures immédiates pour l'infrastructure</i>			
Accélérer les paiements dans le cadre de l'initiative de Financement de base pour les provinces et les territoires	415	415	830
Volet Collectivités du Fonds Chantiers Canada	500	500	1 000
Installations récréatives communautaires	250	250	500
Infrastructure écologique	200	200	400
Fonds de stimulation de l'infrastructure	2 000	2 000	4 000
Travaux de construction relatifs à des établissements d'enseignement postsecondaires	1 000	1 000	2 000
Inforoute Santé du Canada	167		167
Total partiel – contribution à l'infrastructure	4 532	4 365	8 897
Appuyer l'adaptation sectorielle			
Prêts au secteur de l'automobile (Ontario)	1 300		1 300
Total – Mesures provinciales, territoriales et municipales	6 557	5 115	11 672
Total des mesures de stimulation (mesures fédérales et effet de levier)	29 298	22 316	51 613

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.



À celles mentionnées dans le tableau qui précède s'ajoutent des mesures relevant de la Stratégie canadienne de transition et d'acquisition de compétences (des programmes de formation liés à l'assurance-emploi, le soutien des travailleurs de longue date, le Fonds de transition et de formation stratégique, l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, la Subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti, le Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers, et le Fonds d'investissement stratégique pour les compétences et la formation des Autochtones), de même que les services destinés aux enfants et aux familles des Premières nations. Le gouvernement consulte aussi les provinces et les territoires au sujet des améliorations à apporter à la Prestation fiscale pour le revenu de travail.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux pourraient devoir accélérer les processus administratifs et d'approbation – comme le gouvernement fédéral l'a fait récemment – pour que les mesures de stimulation économique soient instaurées en temps opportun. Le gouvernement appliquera scrupuleusement aux mesures du Plan d'action économique le principe selon lequel les montants qui ne seront pas utilisés seront perdus. Le principe sous-jacent est que ces mesures doivent être instaurées cette année, alors que les besoins sont les plus grands, et non plus tard, lorsque la reprise se fera sentir.

Il importe aussi de veiller à ce que les mesures de stimulation s'ajoutent bel et bien aux programmes existants ou prévus. L'activité sera très intense au cours des deux prochaines années, particulièrement dans les domaines de la formation et de l'infrastructure, où le gouvernement a investi plus de 33 milliards de dollars sans compter les 12 milliards pour les nouvelles mesures visant l'infrastructure que prévoit le Plan d'action économique. Pour que les nouveaux investissements s'ajoutent effectivement à ceux déjà effectués et qu'ils aient les répercussions prévues sur l'économie et sur la création d'emplois, ces deux volets d'investissement doivent procéder en même temps pour éviter que les nouvelles mesures n'évincent celles déjà en place.

La présentation de rapports est un élément important du cadre de reddition de comptes du gouvernement. Ce dernier rendra compte en détail des mesures prises pour exécuter le Plan d'action économique et des progrès accomplis. Le gouvernement aimerait que les provinces et les territoires soumettent des rapports semblables ou collaborent avec lui afin d'évaluer conjointement les progrès.



Les provinces et les territoires ont commencé à agir. Ainsi, le budget présenté par la Colombie-Britannique le 17 février 2009 prévoit des investissements de taille dans l'infrastructure en partenariat avec le gouvernement fédéral et un soutien important pour la tenue des Jeux olympiques de 2010, à Vancouver. La province consacrera plus de 14 milliards de dollars à des travaux d'infrastructure au cours des trois prochaines années. D'autres provinces présenteront leur budget au cours des prochaines semaines (tableau 3.2). Le gouvernement compte bien collaborer avec les provinces et les territoires à des mesures concrètes et à des investissements destinés à soutenir l'économie canadienne en ces temps difficiles.

Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux des Finances se réuniront le 25 mai pour faire le point sur la conjoncture économique et passer en revue les progrès réalisés par toutes les administrations pour mettre en œuvre les mesures de stimulation économique. Ils voudront plus particulièrement tirer des leçons des mesures et des approches qui fonctionnent manifestement bien, et faire des ajustements là où d'autres progrès sont nécessaires.

Tableau 3.2

Budgets provinciaux et territoriaux récents ou à venir

Colombie-Britannique	17 février
Nouveau-Brunswick	17 mars
Saskatchewan	18 mars
Yukon	19 mars
Québec	19 mars
Manitoba	25 mars
Ontario	26 mars
Terre-Neuve-et-Labrador	26 mars
Alberta	7 avril

Équilibre fiscal

En moyenne, les provinces sont en aussi bonne posture financière que le gouvernement fédéral; la dette totale des provinces représente près de la moitié de la dette fédérale.

Dans le budget de 2007, le gouvernement a pris des mesures pour rétablir l'équilibre fiscal grâce à des investissements de plus de 39 milliards de dollars sur sept ans :

- un Programme de péréquation renouvelé;
- la bonification de la formule de financement des territoires;



Équilibre fiscal (suite)

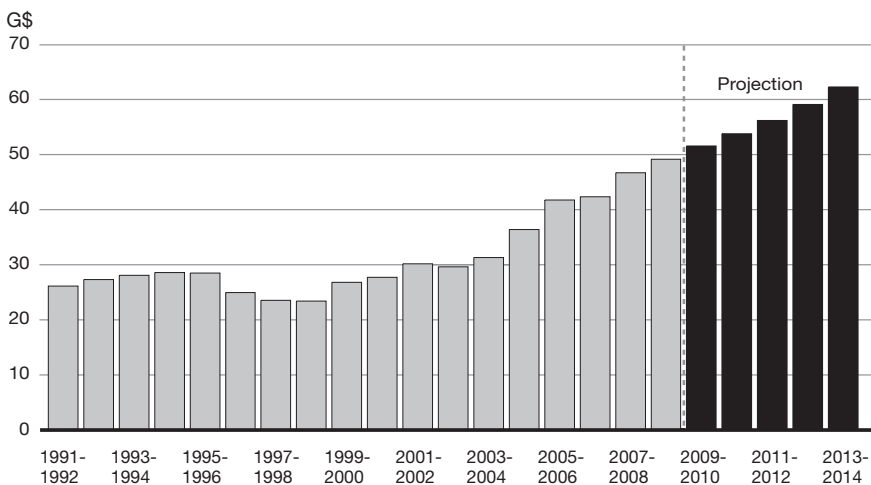
- l'accroissement du soutien à long terme pour l'éducation postsecondaire;
- une nouvelle approche à l'égard du financement à long terme de la formation;
- un nouveau plan à long terme pour l'infrastructure.

Le gouvernement respecte son engagement de rétablir l'équilibre fiscal en offrant des transferts croissants et à long terme aux provinces et aux territoires. Pour 2009-2010, les principaux transferts fédéraux atteignent le sommet historique de 52 milliards de dollars, et ils continueront d'augmenter.

- Le Transfert canadien en matière de santé se chiffrera à 24 milliards en 2009-2010 et continuera de croître de 6 % par année.
- Le Transfert canadien en matière de programmes sociaux s'élèvera à 10,9 milliards en 2009-2010 et augmentera de 3 % par année.
- La péréquation atteindra 14,2 milliards en 2009-2010 et continuera d'augmenter parallèlement à l'économie.
- Le soutien au titre de la formule de financement des territoires se chiffrera à 2,5 milliards en 2009-2010.

Graphique 3.1

Les principaux transferts fédéraux continueront d'augmenter



Nota – Pour les exercices 1991-1992 à 2008-2009, les principaux transferts fédéraux comprennent le Transfert canadien en matière de santé (TCS), le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS), la formule de financement des territoires (FFT) et la péréquation, ainsi que les programmes qui les ont précédés (Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, Financement des programmes établis et Régime d'assistance publique du Canada). Pour les exercices 2009-2010 à 2013-2014, ils comprennent le TCS (avec un facteur de progression de 6 %), le TCPS (avec un facteur de progression de 3 %), la FFT et la péréquation (en supposant que sa croissance corresponde à celle du produit intérieur brut). Ils n'incluent pas les subventions législatives et les transferts pour l'infrastructure, ni les ajustements relatifs aux paiements de remplacement au titre des programmes permanents et le recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes.



Efforts à l'échelle internationale

Les mesures contenues dans le Plan d'action économique permettent au Canada de s'acquitter des engagements qu'il a pris lors du sommet des dirigeants du G20, en novembre 2008, en vue de stimuler de façon opportune la demande intérieure tout en préservant la stabilité budgétaire à long terme.

Le Canada continuera d'appuyer les efforts à l'échelle internationale pour faire face aux bouleversements qui sévissent à l'heure actuelle et pour limiter l'impact des contractions futures de l'économie sur les marchés financiers.

La reprise économique, au Canada comme à l'échelle du globe, passe par la stabilisation du système financier international. Depuis le début de la crise, les gouvernements de partout au monde ont pris des mesures exceptionnelles pour régler les problèmes qu'éprouvent les marchés financiers. Il reste toutefois du travail à faire, notamment afin de purger les bilans des banques des actifs non liquides. Les décisions qui seront prises au cours des prochaines semaines par les États-Unis et d'autres puissances économiques afin de corriger les problèmes que connaissent leurs secteurs financiers seront déterminantes. Il est essentiel de mettre ces programmes en œuvre de manière adéquate et rapidement pour rétablir la confiance dans les marchés financiers.

Heureusement, le Canada peut compter sur le fait que ses banques sont solides et réglementées avec prudence, et qu'elles appliquent des pratiques de crédit prudentes. Elles ont donc moins souffert que les autres banques ailleurs dans le monde. Toutes les grandes banques canadiennes ont déclaré des bénéfices pour le plus récent trimestre et ont été en mesure de mobiliser d'importants capitaux sur les marchés privés. Cela leur permet de continuer de prêter aux consommateurs et aux entreprises du Canada. Toutefois, à moyen terme, l'accès soutenu au financement doit se doubler de mesures prises par d'autres pays pour renforcer la stabilité financière et relancer la croissance économique.

Les dirigeants des pays du G20 se réuniront en avril pour faire le point sur la conjoncture économique mondiale. Ils examineront également les rapports de groupes de travail sur des questions liées à la réglementation des marchés financiers, dont les conclusions d'un groupe de travail coprésidé par le Canada sur le renforcement d'une saine réglementation et de la transparence dans le secteur financier.



Efforts du secteur privé

Le gouvernement a tenu de vastes consultations publiques et s'est fortement appuyé sur les avis de chefs d'entreprises, d'économistes et des milliers de Canadiens qui ont participé aux consultations en ligne pour échafauder son Plan d'action économique.

Le secteur privé a encore un rôle à jouer en collaborant avec le gouvernement pour faire en sorte que ce dernier dispose de toute l'information nécessaire pour exécuter et administrer les programmes de manière à en maximiser l'impact économique. Le gouvernement tient des consultations sur plusieurs mesures à l'égard desquelles il pourra tirer avantage de la perspective des milieux d'affaires et de la population canadienne.

Le gouvernement parachève en outre ses discussions avec des organismes tiers et les ententes de financement avec des partenaires du secteur privé qui mettront en œuvre des éléments du Plan d'action économique, dont l'Institut d'informatique quantique, la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs, le YMCA/YWCA et l'Inforoute Santé du Canada.

Le gouvernement compte sur la collaboration soutenue du secteur financier pour assurer l'accès au crédit. Dans une économie de marché comme celle du Canada, l'octroi du crédit aux ménages et aux entreprises relève d'institutions financières évoluant dans un marché concurrentiel, efficient et assujéti à une réglementation prudente. Compte tenu du contexte financier difficile qui prévaut à l'heure actuelle, les institutions financières du Canada, qui sont solides et bien capitalisées, doivent absolument mettre tout en œuvre pour répondre aux besoins des emprunteurs solvables. Par le truchement du Cadre de financement exceptionnel, le gouvernement accorde un soutien de taille pour faire en sorte que nos institutions financières disposent d'un accès adéquat à des liquidités et à du financement à terme. Ces fonds permettent aux institutions financières de consentir des prêts à leurs clients de détail et d'affaires par l'entremise de leurs opérations de crédit habituelles.

Les sociétés d'État à vocation financière, comme Exportation et développement Canada et la Banque de développement du Canada, complètent les efforts des prêteurs du secteur privé pour octroyer du crédit aux Canadiens. Le gouvernement veille à ce que les sociétés d'État à vocation financière disposent des ressources et de la latitude nécessaires pour répondre aux besoins de leurs clients et s'acquitter de leurs mandats, quelles que soient les circonstances économiques. *Le Plan d'action économique du Canada* ajoute aux ressources et à la marge de manœuvre des sociétés d'État à vocation financière pour accroître substantiellement leurs activités de crédit, individuellement et au moyen d'initiatives de collaboration avec le secteur privé comme le Programme de crédit aux entreprises.



Les sociétés d'État à vocation financière veillent à ce que ces pouvoirs et ces ressources supplémentaires servent à accroître l'offre de crédit dans les plus brefs délais.

Comment les entreprises peuvent-elles bénéficier du Programme de crédit aux entreprises?

Le Programme de crédit aux entreprises (PCE) est une initiative lancée conjointement par les institutions financières du Canada, Exportation et développement Canada (EDC) et la Banque de développement du Canada (BDC). Les prêteurs privés participants se sont engagés à travailler avec les sociétés d'État à vocation financière pour proposer des solutions aux clients d'affaires solvables dont l'accès au crédit serait par ailleurs insuffisant. Les entreprises canadiennes devraient d'abord communiquer avec leur institution financière pour déterminer comment le PCE s'appliquerait à elles. Dans certains cas, elles seront invitées à s'adresser à la BDC ou à EDC. Les entreprises peuvent aussi choisir de contacter directement la BDC ou EDC si elles font déjà affaire avec ces institutions.

Le rôle de la BDC consiste à contribuer au renforcement des capacités des entrepreneurs canadiens, et plus particulièrement des petites et moyennes entreprises. Elle offre du financement à terme à concurrence de 75 millions de dollars. On trouvera de plus amples renseignements sur le site Web de la BDC (www.bdc.ca).

De son côté, EDC a pour rôle de stimuler les échanges commerciaux du Canada en misant sur le financement et sur la gestion des risques. On trouvera de plus amples renseignements sur le site Web d'EDC (www.edc.ca).

Le gouvernement continuera de consulter amplement la population et les gens d'affaires du Canada. Par exemple, le Comité consultatif sur l'économie du ministre des Finances s'est réuni à une reprise depuis le dépôt du budget, et il continuera de fournir au ministre des mises à jour et des avis sur la situation économique et les progrès de la mise en œuvre du Plan d'action économique. En outre, le ministre des Finances est en train de mettre sur pied le Comité consultatif sur le financement, qui le conseillera sur les conditions de financement, ainsi que la conception, la portée et l'ampleur des initiatives relevant du Cadre de financement exceptionnel de 200 milliards de dollars.



C h a p i t r e

PROGRÈS RÉALISÉS
À CE JOUR



Introduction

Le Plan d'action économique du Canada consacre 40 milliards de dollars sur deux ans à des mesures visant à soutenir l'économie. Si l'on tient compte des initiatives des gouvernements provinciaux et territoriaux, le Plan d'action économique représente la somme de 52 milliards. Des mesures nécessaires ont été prises afin de permettre au gouvernement d'effectuer des paiements et d'administrer des réductions d'impôt représentant près de 90 % de la valeur du Plan d'action économique d'ici le début du prochain exercice, le 1^{er} avril 2009.

Les ministres rendront périodiquement compte aux Canadiennes et aux Canadiens des progrès à l'égard des éléments qui doivent être développés ou négociés davantage avant d'être mis en œuvre.

Le Plan d'action économique du gouvernement comporte cinq grands volets :

- ✓ des mesures pour aider les Canadiens et stimuler les dépenses (13,5 milliards de dollars sur trois ans);
- ✓ des mesures pour stimuler la construction domiciliaire (7,8 milliards sur trois ans);
- ✓ des mesures immédiates pour l'infrastructure (11,8 milliards sur deux ans);
- ✓ des mesures pour soutenir les entreprises et les collectivités (7,5 milliards sur deux ans);
- ✓ des mesures pour améliorer l'accès au financement et renforcer le système financier canadien (200 milliards pour favoriser la liquidité).

Les cinq sections qui suivent passent en revue les progrès réalisés en regard de chaque volet du Plan d'action.

MESURES POUR AIDER
LES CANADIENS ET
STIMULER LES DÉPENSES





Le Plan d'action économique du Canada prévoit 13,5 milliards de dollars sur trois ans pour venir en aide aux travailleurs touchés par le ralentissement de l'économie mondiale, créer des possibilités d'emploi pour les travailleurs canadiens grâce au développement des compétences, renforcer les partenariats avec les Autochtones du Canada, et stimuler l'économie en réduisant l'impôt sur le revenu des particuliers.

Tableau 4.1

Mesures pour aider les Canadiens et stimuler les dépenses

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	Total
	(M\$)			
Stratégie canadienne de transition et d'acquisition de compétences				
Améliorer les prestations pour les travailleurs canadiens		950	950	1 900
Élargir l'accès à la formation		940	965	1 905
Geler les taux de cotisation d'assurance-emploi		818	1 631	2 449
Total partiel – Stratégie canadienne de transition et d'acquisition de compétences		2 708	3 546	6 254
Poursuivre le développement d'une main-d'œuvre hautement qualifiée		38	36	74
Renforcer les partenariats avec les Autochtones du Canada		115	183	297
Allègements fiscaux pour les Canadiens	695	3 020	3 180	6 895
Total – Mesures pour aider les Canadiens et stimuler les dépenses	695	5 880	6 945	13 520
Valeur totale des mesures de stimulation		5 880	6 945	13 520

Nota – Le gouvernement contribuera également 2,1 milliards de dollars pour geler le taux des cotisations d'assurance-emploi en 2009. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.



Faits saillants

- ✓ Les travailleurs en chômage toucheront, au plus tard à compter du 1^{er} avril, des prestations d'assurance-emploi bonifiées grâce à une période de prestations allongée de cinq semaines et à des mesures de partage du travail et de protection des salariés.
- ✓ Des fonds supplémentaires pour la formation des Canadiens en chômage seront mis à la disposition des provinces et des territoires d'ici avril 2009.
- ✓ Des mesures de soutien améliorées pour les travailleurs âgés des collectivités vulnérables seront mises à la disposition des provinces participantes d'ici avril.
- ✓ En ce qui a trait aux mesures de l'impôt sur le revenu des particuliers prenant effet le 1^{er} janvier 2009, la plupart des Canadiens constateront les réductions d'impôt sur leurs relevés de paie à compter du 1^{er} avril.
- ✓ Les mesures destinées à améliorer les perspectives d'emploi des jeunes devraient être en place d'ici juin.
- ✓ Cinq projets de formation et d'emploi pour les Autochtones devraient être approuvés en mai et débiter à l'été.

Stratégie canadienne de transition et d'acquisition de compétences

La Stratégie canadienne de transition et d'acquisition de compétences prévoit l'injection de 8,3 milliards de dollars pour aider les Canadiens les plus durement touchés par le ralentissement économique à surmonter la tourmente actuelle et leur donner la formation nécessaire pour réussir dans l'économie de demain. Les trois volets de la Stratégie consistent à améliorer les prestations, à élargir l'accès à la formation, et à maintenir de faibles taux de cotisations d'assurance-emploi. Des progrès considérables ont été faits pour mettre la Stratégie en œuvre.



Le programme d'assurance-emploi a pour but de procurer une aide financière aux Canadiens qui ont perdu leur emploi. Des mesures ont été prises pour améliorer la prestation des services et veiller à ce que les nouvelles demandes de prestations d'assurance-emploi soient traitées de manière efficiente et en temps opportun, afin que les travailleurs mis à pied aient accès à l'assurance-emploi le plus rapidement possible.

De plus, le gouvernement a agi rapidement pour faire en sorte que le soutien additionnel accordé par le biais du Plan d'action économique soit mis à la disposition des travailleurs. Lorsque la *Loi d'exécution du budget de 2009* aura reçu la sanction royale, les travailleurs admissibles pourront se prévaloir des améliorations suivantes :

- **Cinq semaines supplémentaires de prestations régulières d'assurance emploi** : Les droits à prestations régulières seront prolongés de cinq semaines et la période maximale de versement des prestations passera de 45 à 50 semaines, de sorte que les travailleurs en chômage sauront qu'ils pourront compter sur un soutien financier pendant une plus longue période. Service Canada appliquera ces modalités à toutes les demandes de prestations qui étaient actives deux semaines avant la date de la sanction royale.
- **Protection des salariés** : Le Plan d'action économique étend les avantages du Programme de protection des salariés (PPS) pour couvrir les indemnités de départ et de cessation d'emploi, les salaires et la paie de vacances qui ne sont pas versés aux travailleurs admissibles par suite de la faillite de leur employeur. Ces avantages bonifiés seront accordés aux travailleurs admissibles dont l'employeur a fait faillite après le 26 janvier 2009.

Prolongation de la période de versement des prestations d'assurance-emploi

L'ajout de cinq semaines représentera jusqu'à 2 235 \$ de prestations pour chaque travailleur canadien en chômage.



Sous réserve de l'approbation des modifications réglementaires et de programme nécessaires, les travailleurs admissibles auront droit aux améliorations suivantes de leurs prestations :

- **Partage du travail** : Le partage du travail est un volet existant du programme d'assurance-emploi. Il est conçu pour éviter les mises à pied : les travailleurs admissibles qui acceptent un horaire de travail réduit jusqu'à ce que leur employeur soit en mesure de rappeler les employés à temps plein reçoivent des prestations d'assurance-emploi. La Commission de l'assurance-emploi a approuvé des modifications afin de prolonger les accords de ce genre de 14 semaines pendant une période de deux ans pour en porter la durée maximale à 52 semaines, et les nouveaux accords sont admissibles à la période prolongée depuis le 1^{er} février 2009.

« Les investissements dans la formation des travailleurs par le programme d'assurance-emploi, l'extension du programme de travail partagé et le soutien aux collectivités qui sont touchées par le ralentissement économique sont des initiatives attendues qui aideront plus de Canadiens à conserver leur emploi et plus d'employeurs à garder leurs travailleurs talentueux. »

– Association des produits forestiers du Canada
(communiqué du 27 janvier 2009)

- **Travailleurs de longue date** : Les personnes qui ont travaillé pendant des années dans un seul secteur ou pour un seul employeur sont maintenant confrontées au spectre du chômage et à la nécessité de suivre une formation de recyclage en vue d'un nouveau travail, peut-être dans un secteur tout à fait différent. Des modifications réglementaires du programme d'assurance-emploi permettront de prolonger les prestations d'assurance-emploi pour les travailleurs de longue date qui suivent une formation de longue durée et de leur accorder un appui financier supplémentaire. Les consultations auprès des provinces et des territoires ont débuté; lorsqu'elles auront pris fin, les autorisations nécessaires seront demandées dans le but de mettre ces avantages bonifiés en place d'ici la fin de mai 2009.



Soutien pour les travailleurs de longue date

Serge a travaillé de façon continue dans le secteur forestier au cours des dix dernières années. Son employeur a récemment mis fin à ses activités, et Serge a perdu son emploi de façon définitive. Serge a décidé de relever ses compétences de façon marquée pour faire la transition vers un secteur différent et en expansion.

L'initiative destinée aux travailleurs de longue date procurera à Serge un revenu de soutien pendant cette période. À titre de travailleur de longue date admissible, il pourrait obtenir jusqu'à 104 semaines de prestations d'assurance-emploi pendant qu'il suit une formation reconnue aux fins de l'assurance-emploi et qu'il cherche ensuite un emploi dans son nouveau domaine de travail. Cela représente le double du nombre de semaines de prestations dont il bénéficierait dans le cadre du programme actuel.

Partage bonifié du travail

Lucie travaille pour une entreprise de fabrication aux prises avec une diminution de la demande à cause du ralentissement de la construction de maisons neuves. Son employeur et ses collègues conviennent qu'il serait mieux de partager la charge de travail entre tous les employés que d'effectuer des mises à pied.

Les améliorations du volet de partage du travail du programme d'assurance-emploi permettront à tous les travailleurs de conserver leur emploi en échange d'une semaine de travail réduite pendant un maximum de 52 semaines, soit 14 semaines de plus. Chaque travailleur sera rémunéré pour ses journées de travail et touchera des prestations d'assurance-emploi pour les autres jours de ces mêmes semaines de travail.

Compte tenu des conditions économiques actuelles, les critères d'admissibilité aux accords de partage du travail ont été assouplis afin de permettre à un plus grand nombre d'employeurs comme celui de Lucie d'éviter de procéder à des mises à pied en attendant la reprise dans leur secteur, ce qui réduira l'impact financier du ralentissement économique sur leurs travailleurs et les collectivités qu'ils habitent.



Élargir l'accès à la formation

À l'heure actuelle, les ententes sur le développement du marché du travail (EDMT) – pour les Canadiens admissibles à l'assurance-emploi – et les ententes sur le marché du travail (EMT) – pour ceux qui n'ont pas droit à l'assurance-emploi – accordent aux travailleurs un soutien considérable sous forme de prestations d'emploi, de formation, d'aide à la recherche d'emploi et d'appui au travail autonome. Le Plan d'action économique du Canada renforce ces programmes. Aux termes de la *Loi d'exécution du budget de 2009*, les fonds pertinents seront disponibles à compter du 1^{er} avril 2009 et seront versés aux provinces signataires d'ententes nouvelles ou modifiées pour assurer une reddition de comptes appropriée et la présentation de rapports adéquats.

- **Programmes de formation liés à l'assurance-emploi :** Le Plan d'action économique prévoit des fonds ciblés de 1 milliard de dollars sur deux ans pour élargir l'accès à la formation donnée par les provinces et les territoires par l'entremise du programme d'assurance-emploi. Les fonds seront attribués selon la proportion des chômeurs de chaque province ou territoire, et seront versés par l'entremise de la version modifiée des EDMT existantes à compter du 1^{er} avril 2009.
- **Fonds de transition et de formation stratégique :** Le Plan d'action économique consacre 500 millions de dollars à cette initiative ciblée de deux ans pour faciliter l'entrée des particuliers sur le marché du travail, qu'ils soient admissibles ou non à l'assurance-emploi, et aider à faire en sorte que tous les Canadiens aient accès à la formation et aux autres mesures de soutien dont ils ont besoin. Les fonds seront attribués selon la proportion des chômeurs de chaque province ou territoire, et versés par l'entremise de la version modifiée des EMT d'ici le 15 avril 2009.
- **Travailleurs âgés :** Le Plan d'action économique consacre 60 millions de dollars de plus sur trois ans à l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés (ICTA), un programme fédéral-provincial-territorial d'emploi conçu pour mieux aider les travailleurs âgés et leurs familles dans les collectivités vulnérables par le biais d'une gamme d'activités d'emploi. L'ICTA sera étendue aux villes vulnérables de moins de 250 000 habitants. Des ententes de modification seront signées avec toutes les provinces et tous les territoires participants, et de nouvelles ententes seront conclues avec chaque province ou territoire qui choisira de participer à l'Initiative d'ici avril 2009.



Des progrès ont aussi été faits à l'égard des autres initiatives du Plan d'action économique pour améliorer les possibilités de formation.

- **Emploi chez les jeunes :** Le Plan d'action économique prévoit des fonds ciblés sur deux ans afin de permettre à un plus grand nombre d'employeurs du secteur des organismes sans but lucratif d'embaucher des étudiants pour l'été, et d'améliorer le programme d'emplois d'été pour étudiants dans la fonction publique fédérale. Les fonds seront versés par l'entremise du programme Emplois d'été Canada et du Programme fédéral d'expérience de travail étudiant. Les fonds seront disponibles d'ici mai 2009 en prévision de l'embauche d'étudiants. Le Plan d'action économique accorde en outre une subvention ponctuelle de 15 millions de dollars aux organismes YMCA et YWCA afin de permettre le placement de jeunes dans des stages au sein d'organismes sans but lucratif et d'organismes communautaires, particulièrement dans le cadre de projets portant sur l'environnement. Les stages devraient débuter en juin.
- **Apprentis :** Le Plan d'action économique prévoit 40 millions de dollars par année pour lancer la Subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti, aux termes de laquelle les personnes qui terminent leur formation d'apprenti dans tout métier désigné Sceau rouge recevront une subvention imposable de 2 000 \$. La Subvention devrait être en place d'ici le 1^{er} juillet 2009, et les paiements seront versés rétroactivement aux apprentis qui auront obtenu leur accréditation le 1^{er} janvier 2009 ou après.
- **Canadiens autochtones :** Le Plan d'action économique consacre 100 millions de dollars sur trois ans à l'initiative Partenariat pour les compétences et l'emploi des Autochtones (PCEA). Cinq projets près à réaliser dans le cadre du PCEA ont été recensés; ils devraient être approuvés en mai et se mettre en branle au cours de l'été. Une invitation à soumettre d'autres projets est en préparation et sera lancée en avril. Les nouveaux projets seront évalués et approuvés d'ici le mois d'août et débiteront d'ici octobre. Le Fonds d'investissement stratégique pour l'acquisition de compétences et la formation des Autochtones, de 75 millions de dollars, qui améliorera les perspectives de partenariat et de formation ciblée pour les Canadiens autochtones, doit être lancé à la fin de mars; l'invitation à soumettre des plans d'affaires sera lancée en avril et les projets débiteront d'ici août 2009.

Maintien du gel des taux de cotisation d'assurance-emploi

Dans le Plan d'action économique, le gouvernement s'est engagé à geler le taux des cotisations d'assurance-emploi de 2010 à 1,73 \$, soit au niveau de 2009. Cette mesure prendra effet lorsque la *Loi d'exécution du budget de 2009* aura reçu la sanction royale.



Le Plan d'action économique du Canada : Protéger les personnes vulnérables

Le Plan d'action économique du Canada renferme d'importantes mesures pour aider les Canadiens à faible revenu et les autres victimes du ralentissement économique, aujourd'hui et demain; il :

- prévoit 1,9 milliard de dollars pour bonifier les prestations d'assurance-emploi afin d'aider les Canadiens en chômage et leurs familles à surmonter les défis extraordinaires à venir;
- investit 1,5 milliard de dollars de plus sur deux ans dans la formation pour multiplier et améliorer les possibilités qui s'offrent aux Canadiens au moyen du développement des compétences;
- double l'allégement fiscal procuré par la Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT);
- accroît le soutien des familles à revenu faible ou moyen en bonifiant le supplément de la Prestation nationale pour enfants et le montant de base de la Prestation fiscale canadienne pour enfants;
- accroît de 7,5 %, par rapport au niveau de 2008, le montant personnel de base – le revenu que tous les Canadiens peuvent gagner sans devoir payer d'impôt fédéral sur le revenu – pour le fixer à 10 320 \$ en 2009;
- accorde un allégement fiscal ciblé à environ 2,2 millions d'aînés en haussant le montant du crédit en raison de l'âge;
- investit 2,1 milliards de dollars dans le logement social pour aider les Canadiens à faible revenu, y compris les aînés, les personnes handicapées et les Canadiens autochtones;
- investit dans l'exécution de programmes de santé pour les Premières nations et les Inuits, ainsi que dans les services destinés aux enfants et aux familles dans les réserves;
- consacre 60 millions de dollars à l'élargissement de la portée de l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés (ICTA);
- prévoit 25 millions de dollars par année pour étendre le Programme de protection des salariés (PPS) aux indemnités de départ et de cessation d'emploi.

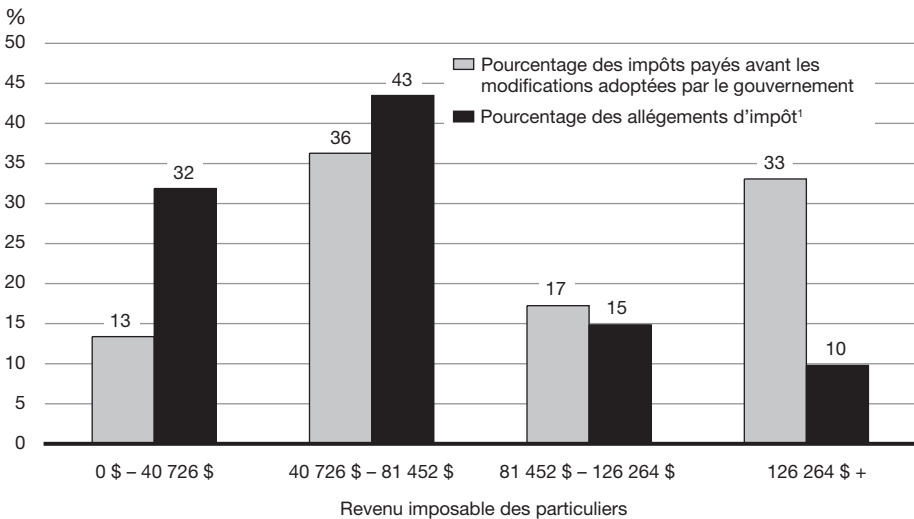
Le gouvernement a fait des progrès considérables pour mettre en œuvre ces mesures. Bon nombre d'entre elles se retrouvent dans la *Loi d'exécution du budget de 2009*, que le Parlement étudie à l'heure actuelle et qui prévoit que les fonds commenceront à être versés dès avril 2009 dans le cas des mesures fiscales et de certaines améliorations de l'assurance-emploi. Les consultations auprès des provinces et des territoires à propos d'autres éléments, dont les investissements dans le logement social et les améliorations de la PFRT, sont en cours.



Le Plan d'action économique du Canada : Protéger les personnes vulnérables (suite)

Les Canadiens à revenu faible ou modeste sont les principaux bénéficiaires de bon nombre des réductions d'impôt instaurées par le gouvernement depuis 2006. Par exemple, le relèvement du montant personnel de base accorde aux particuliers à revenu moindre un allégement fiscal plus important en proportion de l'impôt qu'ils paient. De plus, le maintien du niveau du crédit pour la taxe sur les produits et services (TPS), alors que le taux de la TPS a été réduit de 2 points de pourcentage, se traduit par des retombées supérieures à 1,1 milliard de dollars par année pour les Canadiens à revenu faible ou modeste. Le graphique 4.1 indique le poids des allégements de l'impôt sur le revenu des particuliers et des impôts payés selon la fourchette d'imposition.

Graphique 4.1
Pourcentage des allégements de l'impôt sur le revenu des particuliers et des impôts payés par fourchette d'imposition, en 2009



Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100 %.

¹ Dans les budgets de 2006, 2007, 2008 et 2009, le Plan d'équité fiscale de 2006, l'Énoncé économique de 2007 et l'Énoncé économique et financier de 2008 (sans compter la réduction de la TPS).



Poursuivre le développement d'une main-d'œuvre hautement qualifiée

Le Plan d'action économique prévoit 87,5 millions de dollars sur trois ans pour hausser provisoirement le nombre de Bourses d'études supérieures du Canada (BESC) attribuées par les conseils subventionnaires. Cette mesure sera mise en œuvre par l'entremise du programme de BESC. L'accès à ces fonds supplémentaires devrait être accordé au début d'avril, et les conseils subventionnaires entendent attribuer les bourses additionnelles à des candidats déjà en lice.

Le Plan d'action économique du Canada prévoit également 3,5 millions de dollars sur deux ans pour accélérer la mise en œuvre du Programme de stages en recherche-développement industrielle annoncé dans le budget de 2007. Ces fonds permettront d'offrir 600 stages de plus au cours de la même période, ce qui portera le nombre total de stages offerts à 1 000 par année. L'accès à ces fonds supplémentaires devrait être accordé en avril 2009.

Allègements fiscaux pour les Canadiens

Le Plan d'action économique du Canada propose l'entrée en vigueur des mesures suivantes au 1^{er} janvier 2009 :

- hausser de 7,5 % le montant personnel de base et les limites supérieures des deux fourchettes d'imposition du revenu des particuliers les plus basses, par rapport à leur niveau de 2008, permettant ainsi aux Canadiens de gagner un revenu plus élevé avant de payer l'impôt fédéral sur le revenu ou d'être assujetti à un taux d'imposition plus élevé;
- doubler l'allègement fiscal procuré par la Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT) afin d'encourager les Canadiens à faible revenu à trouver un emploi et à le conserver;
- augmenter de 1 000 \$ le montant du crédit en raison de l'âge, ce qui procurera aux aînés à revenu faible ou moyen des économies d'impôt additionnelles pouvant atteindre 150 \$ par année.

De plus, le Plan d'action économique propose d'augmenter, à compter du 1^{er} juillet 2009, les seuils au-delà desquels le supplément de la Prestation nationale pour enfants (PNE), destiné aux familles à faible revenu, et la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) commencent à diminuer, ce qui procurera des prestations pouvant atteindre 436 \$ aux familles ayant deux enfants.



« Ils réduisent les fourchettes inférieure et médiane d'imposition. Ils bonifient la Prestation fiscale pour le revenu de travail et le montant personnel. Ce sont d'excellentes mesures, surtout pour les Canadiens à faible revenu. »

– Craig Alexander, économiste en chef adjoint
Groupe financier Banque TD (27 janvier 2009)

Affaiblir le piège de l'aide sociale

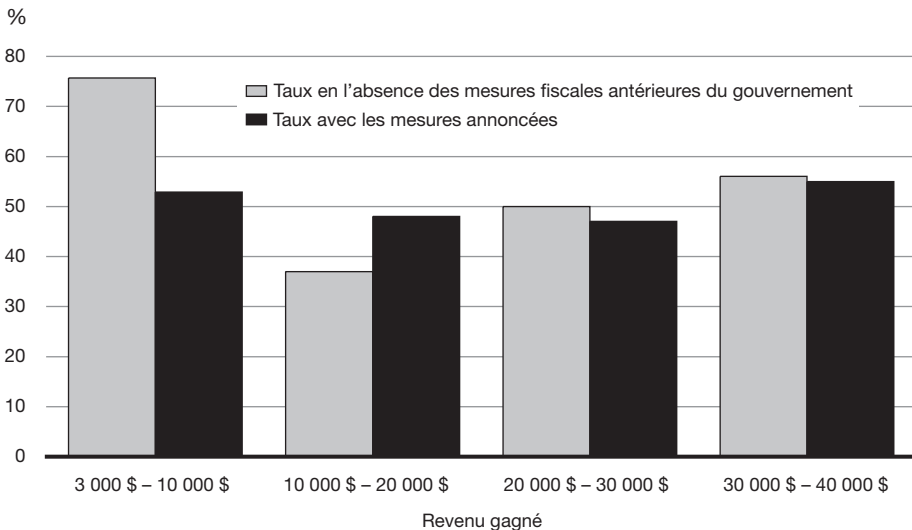
Les allègements fiscaux accordés par le gouvernement ont renforcé l'incitation à travailler, surtout pour les Canadiens à faible revenu. Le graphique 4.2 indique comment les mesures prises depuis 2006, y compris celles du Plan d'action économique, abaissent les taux effectifs marginaux d'imposition moyens des Canadiens à revenu faible ou modeste, ce qui les incite davantage à travailler.

Graphique 4.2

Taux effectifs marginaux d'imposition moyens

(par tranche de revenu additionnel de 10 000 \$, 2009)

Chef de famille monoparentale avec un enfant



Nota – Le graphique montre l'effet combiné de la réduction des prestations et de l'augmentation de l'impôt sur la tranche de 10 000 \$ de revenu gagné additionnel. Les taux effectifs marginaux d'imposition (TEMI) varient d'une province ou territoire à l'autre, et les taux ci-dessus s'appuient sur la moyenne pondérée de l'ensemble des provinces et des territoires sauf l'Ontario. Les données du graphique tiennent compte de l'effet des ententes conclues avec le Québec, la Colombie-Britannique et le Nunavut sur les modalités de la PFRT.



Réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers depuis 2006 – Exemples

Les contribuables profiteront d'importantes mesures d'allègement de l'impôt sur le revenu des particuliers ainsi que d'une majoration des prestations pour enfants en 2009.

- Nathalie, une mère célibataire ayant deux enfants, gagne 35 000 \$. Sans les mesures prises par le gouvernement, son impôt fédéral sur le revenu des particuliers se chiffrerait à 1 629 \$ en 2009.
 - Les allègements fiscaux accordés avant le Plan d'action économique font diminuer cet impôt de 1 150 \$.
 - Les mesures proposées dans le Plan d'action économique réduisent encore cet impôt de 66 \$, tandis que le supplément de la Prestation nationale pour enfants auquel elle a droit augmente de 436 \$, ce qui représente un avantage total de 502 \$.
 - Au total, son impôt fédéral sur le revenu des particuliers est réduit de 75 %, ou 1 216 \$, en 2009.
- Claude et Louise ont deux enfants. Claude gagne 45 000 \$ et Louise, 85 000 \$. Sans les mesures prises par le gouvernement, leur impôt fédéral sur le revenu des particuliers s'établirait à 20 097 \$ en 2009.
 - Les allègements fiscaux accordés avant le Plan d'action économique font diminuer cet impôt de 1 455 \$.
 - Les mesures proposées dans le Plan d'action économique réduisent encore cet impôt d'environ 483 \$.
 - En tout, leur impôt fédéral sur le revenu des particuliers est réduit de 10 %, ou 1 938 \$, en 2009.
- Jean-François et Caroline, un couple à revenu unique, ont deux enfants. Le revenu de Jean-François s'élève à 90 000 \$. Sans les mesures prises par le gouvernement, cette famille paierait 14 516 \$ en impôt fédéral sur le revenu des particuliers en 2009.
 - Les allègements fiscaux accordés avant le Plan d'action économique font diminuer cet impôt de quelque 1 182 \$.
 - Les mesures proposées dans le Plan d'action économique réduisent encore cet impôt de 350 \$, tandis que leurs prestations pour enfants augmentent de 76 \$, ce qui représente un avantage total de 426 \$.
 - Au total, leur impôt fédéral sur le revenu des particuliers est réduit de 11 %, ou 1 532 \$, en 2009.

Les particuliers qui achètent une première habitation ou qui procèdent à des rénovations domiciliaires en 2009 profiteront d'allègements fiscaux additionnels. Par exemple, le nouveau crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire est un crédit d'impôt non remboursable pouvant atteindre 1 350 \$ qui correspond à 15 % des dépenses de rénovation domiciliaire admissibles. Un crédit de 750 \$ sera aussi accordé au titre des coûts associés à l'achat d'une première habitation.



Des mesures ont été prises afin que les Canadiens profitent des retombées de ces réductions d'impôt comme le prévoit le Plan d'action économique :

- Les Canadiens paieront moins d'impôt, et ils verront la différence sur leurs relevés de paie. L'Agence du revenu du Canada s'est engagée à ajuster les *Tables de retenues sur la paie* à compter du 1^{er} avril 2009; les contribuables visés par ces retenues (p. ex., la plupart des employés) commenceront alors à bénéficier de la hausse du montant personnel de base et des seuils des fourchettes d'imposition. Les contribuables qui versent des acomptes, y compris bon nombre d'ainés, peuvent ajuster immédiatement leurs paiements pour tenir compte des changements pour l'année d'imposition 2009.
- Un Avis de motion de voies est moyens de portée générale a été déposé au Parlement avec le budget, le 27 janvier 2009. Un Avis de motion de voies et moyens détaillé, portant sur certaines mesures, a ensuite été déposé le 4 février 2009. Conformément à ces avis, l'Agence du revenu du Canada administre les modifications du montant personnel de base, des limites des fourchettes d'imposition et du crédit en raison de l'âge pour l'année d'imposition 2009 en anticipant l'adoption de la législation pertinente. (La législation pertinente doit toutefois recevoir la sanction royale avant que l'on puisse hausser les paiements au titre de la PFCE, du supplément de la PNE et de la PFRT. Le Plan d'action économique propose que les augmentations de la PFCE et du supplément de la PNE entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2009.)
- La *Loi d'exécution du budget de 2009* propose de hausser le montant personnel de base et les limites supérieures des deux fourchettes d'imposition du revenu des particuliers les plus basses, de bonifier la PCFE et le supplément de la PNE, et d'augmenter le montant du crédit en raison de l'âge.
- Compte tenu du rôle clé que jouent les provinces et les territoires pour assurer un soutien du revenu de base, le gouvernement s'est engagé, dans le Plan d'action économique, à les consulter avant de mettre en place les modalités finales de la PFRT pour l'année d'imposition 2009. Les consultations entre les fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux ont débuté en février 2009. La législation instaurant la version bonifiée de la PFRT sera déposée au Parlement plus tard cette année, après la conclusion des discussions avec les provinces. Les Canadiens à faible revenu qui travaillent bénéficieront de l'allègement fiscal accru provenant de la PFRT lorsqu'ils produiront leur déclaration de revenus pour 2009. Cette législation doit recevoir la sanction royale avant que les prestations au titre de la PFRT bonifiée puissent être versées.



Le prochain rapport, en juin, fera le point sur la progression de la législation pertinente et des consultations avec les provinces et les territoires sur l'amélioration de la PFRT.

« Ces modifications du régime fiscal remettront de l'argent dans les poches des Canadiens, ce qui rehaussera la confiance et encouragera les dépenses, deux éléments essentiels à la prospérité du secteur du commerce de détail et à la reprise de l'ensemble de l'économie canadienne. »

– Conseil canadien du commerce de détail (communiqué du 28 janvier 2009)

Tableau 4.2

Mesures pour aider les Canadiens et stimuler les dépenses

	Mesures de stimulation en 2009-2010 (M\$)	Instruments habilitants en vigueur	Prochaines étapes	Disponibilité des fonds/ avantages
Stratégie canadienne de transition et d'acquisition de compétences				
Versement de prestations d'assurance-emploi pendant cinq semaines additionnelles	575	<i>Loi d'exécution du budget de 2009</i> (LEB)	À compter de la sanction royale, les prestations seront versées à l'égard des demandes qui étaient actives deux semaines avant la sanction royale. Service Canada sera prêt dès le jour de la sanction royale.	Avril
Assurance-emploi – Travailleurs de longue date	250	Avril	Conclure les discussions avec les provinces et les territoires, et publier les mesures réglementaires. Les prestations supplémentaires seront disponibles d'ici la fin de mai.	Mai
Assurance-emploi – Partage du travail	100	Avril	Les modifications approuvées par la Commission de l'assurance-emploi s'appliqueront rétroactivement au 1 ^{er} février 2009.	Immédiatement
Programme de protection des salariés	25	LEB	À compter de la sanction royale, les prestations seront versées aux employés admissibles dont l'employeur a fait faillite après le 26 janvier 2009.	Avril
Formation dans le cadre du programme d'assurance-emploi	500	Avril	Parachever les ententes avec les provinces. Les fonds seront versés aux provinces et aux territoires qui ont signé des ententes de modification à compter du 1 ^{er} avril 2009.	Avril



Tableau 4.2 (suite)

Mesures pour aider les Canadiens et stimuler les dépenses

	Mesures de stimulation en 2009-2010 (M\$)	Instruments habilitants en vigueur	Prochaines étapes	Disponibilité des fonds/ avantages
Stratégie canadienne de transition et d'acquisition de compétences (suite)				
Fonds de transition et de formation stratégique	250	Oui	Parachever les ententes avec les provinces. Les fonds seront versés aux provinces et aux territoires qui signeront des ententes de modification d'ici le 15 avril 2009.	Avril
Emplois d'été Canada	10	Oui	Verser les fonds pour l'embauche d'étudiants d'ici mai 2009.	Mai
Programme d'emploi pour les étudiants dans la fonction publique	10	Avril	Verser les fonds pour l'embauche d'étudiants d'ici mai 2009.	Mai
YMCA / YWCA	15	Oui	Parachever les ententes de financement. Prévoir que les stages débiteront en juin.	Juin
Initiative ciblée pour les travailleurs âgés	20	Oui	Parachever la modification des ententes avec les provinces participantes d'ici avril 2009. Négocier des ententes avec celles qui ne participent pas déjà et qui décideront de participer.	Avril
Subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti	40	Oui	Conclure les discussions avec les provinces et les territoires. Les subventions seront versées à compter du 1 ^{er} juillet, rétroactivement à janvier 2009.	Juillet
Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers	25	Oui	Travailler avec les provinces et les territoires pour développer un cadre commun d'ici septembre 2009.	Septembre
Partenariat pour les compétences et l'emploi des Autochtones (PCEA)	20	Oui	Lancer cinq projets prêts à réaliser, qui débiteront cet été. Les nouveaux projets seront approuvés d'ici août et débiteront d'ici octobre 2009.	Juin-août
Fonds d'investissement stratégique pour l'acquisition de compétences et la formation des Autochtones	25	Oui	Poursuivre les consultations avec les provinces et les territoires. En principe, 90 % des fonds seront attribués par région. Le programme sera lancé à la fin de mars, l'invitation à soumettre des plans d'affaires sera lancée en avril et les projets débiteront en août 2009.	Août



Tableau 4.2 (suite)

Mesures pour aider les Canadiens et stimuler les dépenses

	Mesures de stimulation en 2009-2010 (M\$)	Instruments habilitants en vigueur	Prochaines étapes	Disponibilité des fonds/ avantages
Stratégie canadienne de transition et d'acquisition de compétences (suite)				
Stratégie de développement des ressources humaines autochtones (SDRHA)	25	Oui	Inclure dans le Budget supplémentaire des dépenses (A).	Juin-juillet
Maintien du gel des taux de cotisation d'assurance-emploi	818	LEB	À compter de la sanction royale.	Sans objet
Poursuivre le développement d'une main-d'œuvre hautement qualifiée				
Programme de bourses d'études supérieures du Canada	35	Avril	Examiner les demandes présentées par les étudiants.	Septembre
Programme de stages en recherche-développement industrielle	2,5	Avril	Examiner les demandes.	Mai-juin
Renforcer les partenariats avec les Canadiens autochtones				
Programmes de santé des Premières nations et des Inuits	108	Oui	Inclure dans le Budget supplémentaire des dépenses (A).	Avril-mai
Services destinés aux enfants et aux familles des Premières nations	7	Non	Verser les fonds lorsque deux autres ententes auront été signées.	Septembre
Allègements fiscaux pour les Canadiens				
Allègement de l'impôt sur le revenu des particuliers pour tous les contribuables	1 885	Dans la LEB	Sanction royale de la LEB.	Avril
Hausse du supplément de la Prestation nationale pour enfants et de la Prestation fiscale canadienne pour enfants	230	Dans la LEB	Sanction royale de la LEB.	Juillet
Bonification de la Prestation fiscale pour le revenu de travail	580	Avis de motion de voles et moyens de portée générale	Poursuivre les consultations avec les provinces.	À la production de la déclaration de revenus de 2009
Allègements ciblés pour les aînés	325	Dans la LEB	Sanction royale de la LEB.	Avril

MESURES POUR STIMULER
LA CONSTRUCTION
DOMICILIAIRE





Le Plan d'action économique du Canada consacre jusqu'à 7,8 milliards de dollars en allègements fiscaux et en financement pour soutenir l'accès à la propriété, pour aider à stimuler le secteur du logement et pour améliorer le logement partout au Canada.

Tableau 4.3

Mesures pour stimuler la construction domiciliaire

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	Total
	(M\$)			
Aide à l'accès à la propriété et au secteur du logement	530	2 840	345	3 715
Investissement dans le logement pour les Canadiens		1 025	1 050	2 075
Total – Mesures pour stimuler la construction domiciliaire	530	3 865	1 395	5 790
Valeur totale des mesures de stimulation	30	5 365	2 395	7 790
Contributions provinciales comprises		6 090	3 145	9 235

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Points saillants

- ✓ Les familles canadiennes peuvent entreprendre dès maintenant des rénovations qui donneront droit au crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire (CIRD). L'Agence du revenu du Canada a affiché les détails du CIRD sur son site Web (www.cra-arc.gc.ca).
- ✓ D'ici avril, la Société canadienne d'hypothèques et de logement sera en mesure de traiter les demandes d'emprunt relatives à des initiatives d'infrastructure liées au logement et présentées dans le cadre du Programme de prêt pour l'infrastructure municipale.
- ✓ D'ici le 1^{er} avril, des fonds seront mis à la disposition des provinces et des territoires qui ont signé de nouvelles ententes concernant la rénovation et l'amélioration des logements sociaux.
- ✓ D'ici avril, des fonds seront mis à la disposition des provinces et des territoires qui ont signé de nouvelles ententes concernant la construction de nouveaux logements pour les aînés à faible revenu et les personnes handicapées.
- ✓ D'ici avril, des fonds seront disponibles pour soutenir la construction de nouveaux logements, la rénovation de logements sociaux existants et les activités complémentaires touchant le logement dans les réserves.



Aide à l'accès à la propriété et au secteur du logement

Le Plan d'action économique a proposé les mesures suivantes :

- Instaurer un crédit d'impôt temporaire pour la rénovation domiciliaire qui offrira aux familles canadiennes des allègements fiscaux pouvant atteindre 1 350 \$. Le crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire s'appliquera aux dépenses de rénovation domiciliaire admissibles engagées pour des travaux effectués ou des biens acquis après le 27 janvier 2009 et avant le 1^{er} février 2010.
- Faire passer de 20 000 \$ à 25 000 \$ la limite maximale de retrait dans le cadre du Régime d'accession à la propriété en 2009 et lors des années civiles suivantes à l'égard des retraits d'un régime enregistré d'épargne-retraite effectués après le 27 janvier 2009.
- Accorder un allègement fiscal pouvant atteindre 750 \$, par l'entremise du crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation, aux personnes qui font l'acquisition d'une première habitation admissible après le 27 janvier 2009 (c.-à.-d. si la date de clôture est après cette date).
- Consacrer 300 millions de dollars de plus sur deux ans au programme écoÉNERGIE Rénovation afin d'appuyer la rénovation de quelque 200 000 maisons de plus.

« [Le budget de 2009] aidera les travailleurs qualifiés à continuer de travailler dans une période où les mises en chantier résidentielles sont en baisse. Je pense que cela offre une excellente occasion de relancer les activités de rénovation dans l'ensemble du Canada. »

– Association canadienne des constructeurs d'habitations
(27 janvier 2009)



Quelles sont les dépenses de rénovation admissibles?

Les dépenses seront admissibles si elles ont été engagées pour rénover ou modifier une habitation admissible (y compris le fonds de terre en faisant partie) et qu'il s'agit de travaux de rénovation ou de modification à caractère durable qui font partie intégrante de l'habitation. Les dépenses admissibles comprennent notamment celles qui sont liées à la main-d'œuvre et aux services professionnels, aux matériaux de construction, aux accessoires fixes, à la location d'équipement et aux permis. L'on considère de façon générale qu'un logement est admissible s'il est utilisé à des fins personnelles.

Admissibles

- Rénovation d'une cuisine, d'une salle de bains ou d'un sous-sol.
- Nouvelle moquette ou nouveau plancher de bois franc.
- Construction d'un agrandissement, d'un garage, d'une terrasse, d'une remise de jardin ou d'une clôture.
- Pose de nouveaux bardeaux.
- Acquisition d'un appareil de chauffage, d'un poêle à bois, d'une chaudière, d'un foyer, d'un adoucisseur d'eau ou d'un chauffe-eau.
- Construction d'une voie d'accès pour auto ou resurfaçage d'une voie d'accès.
- Peinture de l'intérieur ou de l'extérieur d'un logement.
- Couvre-fenêtres directement fixés aux cadres des fenêtres et dont le retrait modifierait la nature de l'habitation.
- Installation d'une nouvelle pelouse.
- Piscines (permanentes – creusées ou hors-terre).
- Accessoires – luminaires, ventilateurs, etc.
- Coûts connexes, tels que les permis de construire, les services professionnels, la location d'équipement et les frais accessoires.

D'importants progrès ont été réalisés à l'égard de la mise en œuvre de ces mesures :

- Un avis de motion de voies et moyens de portée générale a été déposé au Parlement en même temps que le budget le 27 janvier 2009, puis un avis de motion de voies et moyens détaillé concernant certaines mesures a été déposé le 4 février 2009. L'Agence du revenu du Canada administre les nouvelles mesures conformément à ces motions.



- La loi habilitante a été déposée le 6 février 2009 (*Loi d'exécution du budget de 2009* [LEB]), et elle comprenait des modifications visant à mettre en œuvre l'augmentation de la limite de retrait au titre du Régime d'accession à la propriété.
- Le financement accordé en vertu du programme écoÉNERGIE Rénovation – Maisons sera disponible à compter du 1^{er} avril 2009 aux fins du remboursement des propriétaires qui entreprennent des travaux admissibles visant à améliorer l'efficacité énergétique de leur habitation.

Le rapport de juin fournira d'autres mises à jour sur la loi visant la mise en œuvre de l'augmentation de la limite du retrait au titre du Régime d'accession à la propriété, et indiquera les progrès réalisés concernant le dépôt de la loi relative à l'instauration du crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire et du crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation.

Avantages du crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire

Nicole prévoit rénover sa cuisine et sa salle de bains cette année, plutôt que l'an prochain, afin de profiter du nouveau crédit d'impôt. Comme les dépenses admissibles dans le cadre de ses projets s'élèveront à plus de 10 000 \$, elle aura droit au montant maximal du crédit, soit 1 350 \$.

Investissement dans le logement pour les Canadiens

Le Plan d'action économique du Canada a proposé des investissements fédéraux ponctuels de 1 milliard de dollars sur deux ans pour la rénovation et l'accroissement de l'efficacité énergétique, de 475 millions sur deux ans pour la construction de logements sociaux destinés aux aînés à faible revenu et aux personnes handicapées, de 400 millions sur deux ans pour de nouveaux projets de logements sociaux et la remise en état des logements sociaux existants sur les réserves, et de 200 millions pour appuyer le logement social dans le Nord.

L'accent sera mis sur les projets prêts à démarrer, et il sera possible de réaffecter les ressources lorsque la participation n'est pas assez rapide. Les autorisations de dépenser pour 2009-2010 se trouvent dans la *Loi d'exécution du budget de 2009*.



L'exécution de ces projets de logement se fera par l'entremise des programmes actuels de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) et des ententes existantes conclues avec les provinces et les territoires, ainsi qu'au moyen d'une exécution directe par la SCHL et le MAINC. Les modalités des programmes ont été achevées et approuvées, tout comme les modifications aux plans d'activités et d'entreprise de la SCHL. Des discussions ont eu lieu avec des représentants des provinces et des territoires afin d'établir les paramètres des projets, et l'on a préparé des accords de modification visant les ententes fédérales-provinciales-territoriales. Ils comprennent des exigences de rapport pour le nouveau financement, et ils devraient être en place d'ici avril. Certaines provinces ont déjà soumis des propositions de projets de logement.

La sanction royale de la *Loi d'exécution du budget de 2009* et la signature d'ententes avec les provinces permettront à la SCHL de mettre en œuvre les mesures indiquées ci-après d'ici le 1^{er} avril 2009.

- **Rénovation et amélioration des logements sociaux :** Le Plan d'action économique prévoit un investissement fédéral ponctuel de 1 milliard de dollars sur deux ans afin de rattraper l'arriéré des demandes relatif aux travaux de rénovation et d'amélioration de l'efficacité énergétique des logements sociaux (des coûts de 850 millions partagés avec les provinces et les territoires, et un montant de 150 millions visant à combler les besoins des logements sociaux existants administrés par la SCHL). Les 850 millions seront affectés en fonction de la proportion de logements situés dans les provinces et les territoires, et selon le principe du partage des coûts. Une fois que les provinces et les territoires auront signé les ententes modifiées de l'Initiative en matière de logement abordable (ILA), la SCHL sera en mesure d'accepter et d'approuver les propositions. Certaines provinces ont déjà identifié des projets prêts à démarrer, y compris des propositions portant sur des travaux de rénovation et d'amélioration de logements sociaux. Des ententes ont également été conclues relativement à la mise en œuvre de mesures ayant trait à des logements sociaux administrés par la SCHL. Les projets seront choisis au moyen d'un processus de demande de propositions.



Logement abordable – Histoire d’une réussite récente

À Summerside, à l’Île-du-Prince-Édouard, un plus grand nombre de personnes handicapées profitent maintenant d’un accès accru à un logement abordable et sans obstacle.

Independence Place, un projet de logements abordables qui répond aux besoins des personnes handicapées et qui a un effet positif sur la vie de ces personnes, résulte d’un partenariat entre la société Scotcor Construction Ltd., la Ville de Summerside, le Prince Edward Island Council of the Disabled, le gouvernement de l’Île-du-Prince-Édouard et le gouvernement du Canada, établi dans le cadre de l’Initiative en matière de logement abordable.

Independence Place compte 11 logements répondant aux besoins particuliers des locataires, et il est doté de caractéristiques améliorant l’efficacité énergétique, telles que des thermopompes et des coffrages à béton isolants qui réduisent les coûts d’électricité pour les résidents, tout en étant écologique.

L’Entente Canada-Île-du-Prince-Édouard concernant le logement abordable appuie la création de logements abordables additionnels pour les Prince-Édouardiens à revenu faible ou moyen, grâce à des initiatives de location, de conversion et d’accès à la propriété.

- **Logement des Premières nations :** Le Plan d’action économique du Canada prévoit 400 millions de dollars sur deux ans pour le logement sur les réserves, somme consacrée à de nouveaux projets de logements, à la rénovation des logements sociaux existants et à des activités de logement complémentaires. Des fonds de 250 millions seront octroyés par l’entremise des programmes existants de la SCHL. La SCHL collabore avec le MAINC, les Premières nations et le Comité national de liaison en matière de logement des Premières nations au sujet des projets proposés. L’octroi des fonds débutera dans la foulée de cette stratégie d’engagement, probablement au début d’avril. Le MAINC fournira une somme de 150 millions aux Premières nations pour des activités complémentaires touchant le logement, telles que le raccordement aux services publics, la création de projets d’habitation à forte densité, la rénovation de logements existants et l’aide à la transition de logements appartenant à des Premières nations vers des logements axés sur les mécanismes de marché.



- **Logement dans le Nord :** Le Plan d'action économique du Canada accorde 200 millions de dollars sur les deux prochaines années pour appuyer la rénovation de logements sociaux existants et la construction de nouveaux logements sociaux dans les trois territoires. La moitié des fonds octroyés ira au Nunavut, étant donné que les besoins y sont plus importants, et 50 millions seront affectés à chacun des deux autres territoires. Une fois que les territoires auront signé les ententes modifiées de l'ILA, la SCHL sera en mesure d'accepter et d'approuver les propositions.
- **Logement pour les aînés à faible revenu et les personnes handicapées :** Le gouvernement reconnaît qu'en ces temps difficiles, les aînés ayant un faible revenu et les personnes handicapées peuvent éprouver des difficultés accrues à trouver un logement abordable et convenable. Le Plan d'action économique prévoit donc un montant de 475 millions de dollars pour soutenir la construction de nouveaux logements destinés à ces personnes. Les fonds seront affectés en fonction de la proportion de la population totale résidant dans les provinces et les territoires, et selon le principe du partage des coûts. Une fois que les ententes modifiées de l'ILA auront été finalisées, la SCHL sera en mesure d'accepter et d'approuver les propositions.
- **Aider les municipalités à renforcer leurs collectivités :** Le Plan d'action économique du Canada met à la disposition des municipalités, par l'intermédiaire de la SCHL, un montant maximal de 2 milliards de dollars étalés sur deux ans sous forme de prêts directs à faible taux, pour l'infrastructure liée au logement. L'infrastructure visée comprend les systèmes d'aqueduc, les égouts et les projets de revitalisation des quartiers. Les plans d'entreprise et d'emprunt de la SCHL ont été modifiés afin qu'on puisse amorcer la mise en œuvre du processus de demandes. Les formulaires de demande d'emprunt ont été élaborés et seront affichés sur le site Web de la SCHL en mars. La SCHL sera en mesure de traiter les demandes d'ici avril.



Tableau 4.4

Mesures pour stimuler la construction domiciliaire

	Mesures de stimulation en 2009-2010 (M\$)	Instruments habilitants en vigueur	Prochaines étapes	Disponibilité des fonds/ avantages
Aide à l'accès à la propriété et au secteur du logement				
Crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire	3 000	Avis de motion de voies et moyens	Dépôt du projet de loi.	Février
Accroissement de l'efficacité énergétique de nos maisons	150	Avril	Traitement des demandes des propriétaires.	Avril
Hausse des limites de retrait dans le cadre du Régime d'accession à la propriété	15	Partie de la LEB	Sanction royale de la LEB.	Février
Crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation	175	Avis de motion de voies et moyens	Dépôt du projet de loi.	Février
Investissement dans le logement pour les Canadiens				
Rénovation et amélioration des logements sociaux	425	Dès la sanction royale de la LEB	En vigueur au moment de la sanction royale. Les ententes modifiées de l'ILA ont été fournies aux provinces et aux territoires. Les fonds seront octroyés quand les ententes auront été signées.	Avril
	75	Budget supplémentaire des dépenses (A)		Juin
Logement pour les aînés à faible revenu	200	Dès la sanction royale de la LEB	En vigueur au moment de la sanction royale. Les ententes modifiées de l'ILA ont été fournies aux provinces et aux territoires. Les fonds seront octroyés quand les ententes auront été parachevées.	Avril
Logement pour les personnes handicapées	25	Dès la sanction royale de la LEB	En vigueur au moment de la sanction royale. Les ententes modifiées de l'ILA ont été fournies aux provinces et aux territoires. Les fonds seront octroyés quand les ententes auront été parachevées.	Avril



Tableau 4.4 (suite)

Mesures pour stimuler la construction domiciliaire

	Mesures de stimulation en 2009-2010 (M\$)	Instruments habilitants en vigueur	Prochaines étapes	Disponibilité des fonds/ avantages
Investissement dans le logement pour les Canadiens (suite)				
Logement des Premières nations	200	Dès la sanction royale de la LEB	En vigueur au moment de la sanction royale. La SCHL et le MAINC collaborent avec le Comité national de liaison en matière de logement des Premières nations. Les fonds seront octroyés quand cet engagement aura été achevé.	Avril
Logement dans le Nord	100	Dès la sanction royale de la LEB	En vigueur au moment de la sanction royale. Les ententes modifiées de l'ILA ont été fournies aux territoires. Les fonds seront octroyés quand les ententes auront été parachevées.	Avril
Prêts aux municipalités	1 000	Oui	Les formulaires de demande d'emprunt ont été élaborés et seront affichés sur le site Web de la SCHL en mars. La SCHL sera en mesure de traiter les demandes en avril.	Avril

MESURES IMMÉDIATES POUR
L'INFRASTRUCTURE





Le Plan d'action économique du Canada prévoit près de 12 milliards de dollars de nouveau financement sur deux ans pour des projets d'infrastructure qui créeront de l'emploi partout au pays et permettront au Canada de ressortir de la crise économique actuelle doté d'une infrastructure plus moderne et plus écologique. Les investissements privilégient quatre types de projets d'infrastructure :

- infrastructures provinciales, territoriales et municipales,
- infrastructures des Premières nations,
- infrastructure du savoir,
- infrastructures fédérales.

La mise en œuvre de ces mesures comprendra généralement la sélection des projets ou le processus de passation des marchés, l'acceptation des projets ou l'adjudication des marchés, la négociation et la conclusion des ententes avec les promoteurs des projets, l'obtention des permis et des approbations nécessaires ainsi que le versement des fonds durant la construction.

Tableau 4.5

Mesures immédiates pour l'infrastructure

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	Total
	(M\$)			
Infrastructures provinciales, territoriales et municipales		3 220	3 195	6 414
Infrastructures des Premières nations		260	255	515
Infrastructure du savoir		1 786	1 351	3 137
Projets fédéraux d'infrastructure		462	254	716
Total – Mesures immédiates pour l'infrastructure		5 727	5 055	10 782
Valeur totale des mesures de stimulation		6 224	5 605	11 829
Incluant la contribution des provinces		10 756	9 970	20 726

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.



Points saillants

- ✓ Des travaux de réparation et d'amélioration d'infrastructures appartenant au gouvernement fédéral devraient commencer en avril dans des immeubles situés partout au Canada.
- ✓ Une première demande de propositions concernant les 4 milliards de dollars du Fonds de stimulation de l'infrastructure paraîtra au début du printemps.
- ✓ La sanction royale de la *Loi d'exécution du budget de 2009* permettra le déblocage des fonds servant à appuyer des projets prêts à réaliser dans les provinces, les territoires et les municipalités qui ont conclu des ententes avec le gouvernement fédéral; il sera alors possible d'accélérer les paiements effectués dans le cadre de l'initiative de Financement de base pour les provinces et les territoires et au moyen de l'avantage supplémentaire pour les projets communautaires.
- ✓ De grands projets, tels que Telus World of Science, à Calgary (Alberta), les améliorations du réseau Go Transit en Ontario et le projet de liaison rapide Evergreen à Vancouver (Colombie-Britannique), sont accélérés selon le plan Chantiers Canada afin que les travaux puissent commencer au cours des deux prochaines saisons de construction.
- ✓ Depuis le dépôt du budget, un financement conjoint de près de 1,5 milliard de dollars consacré à 480 projets, menés dans des petites collectivités de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario, a été approuvé et annoncé dans le cadre du plan Chantiers Canada.
- ✓ Les projets d'infrastructure des Premières nations prêts à être entrepris ont été sélectionnés, et les travaux de construction doivent commencer.
- ✓ Les établissements d'enseignement ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux doivent présenter leurs projets touchant l'infrastructure en matière d'éducation postsecondaire en mars 2009. On devrait annoncer en avril et en mai 2009 les projets acceptés.
- ✓ La conception des plans détaillés de la première année du programme de réparation de 10 ans du pont Champlain, à Montréal, est achevée, et le processus d'appel d'offres pour les contrats initiaux est en cours. Un processus semblable commencera ce printemps pour le pont Blue Water, à Sarnia (Ontario) et le pont Peace, à Fort Erie (Ontario).

Voici les mesures de stimulation prévues dans le Plan d'action économique et les progrès accomplis à ce jour dans le cadre de ces initiatives pour faire en sorte que les travaux s'amorcent au cours des deux prochaines saisons de construction.



« Notre industrie est ravie que le gouvernement reconnaisse qu'investir dans les infrastructures est la façon la plus efficace et la plus rapide de redonner du travail aux Canadiennes et aux Canadiens. En effet, chaque milliard de dollars investi dans ce secteur équivaut à plus de 11 500 emplois. »

– Association canadienne de la construction

Infrastructures provinciales, territoriales et municipales

Les programmes fédéraux d'infrastructure fournissent des fonds aux provinces, aux territoires et aux municipalités afin de les inciter à investir les sommes nécessaires dans les infrastructures publiques du Canada. Le Plan d'action économique du Canada prévoit, en cette période critique, le versement aux provinces, aux territoires et aux municipalités d'un financement nouveau ou accéléré pouvant atteindre 6,4 milliards de dollars en 2009-2010 et en 2010-2011; il est entendu que les provinces, les territoires et les municipalités fourniront des contributions correspondantes.

Fonds de stimulation de l'infrastructure : On a lancé le processus visant à choisir dans chaque province et territoire les projets qui seront financés à même les 4 milliards de dollars prévus pour les provinces, les territoires et les municipalités ainsi que pour l'infrastructure communautaire dans le cadre du Fonds de stimulation de l'infrastructure. Les discussions avec les provinces et les territoires se poursuivent en vue de sélectionner les premiers projets qui seront approuvés et annoncés ce printemps.

Paiements accélérés dans le cadre de l'initiative de Financement de base pour les provinces et les territoires : Les provinces et les territoires ont eu la possibilité de profiter du montant de 1 milliard de dollars prévu pour des paiements accélérés dans le cadre de l'initiative de Financement de base pour les provinces et les territoires. Les provinces et les territoires peuvent choisir d'utiliser la totalité du montant restant de 175 millions pour des projets qui se réaliseront au cours des deux prochaines années, plutôt que de recevoir 25 millions par année jusqu'en 2014. Depuis le dépôt du budget, le gouvernement du Canada a versé 115 millions aux provinces et aux territoires dans le cadre de cette initiative.



Avantage supplémentaire pour les projets communautaires : On a accéléré le versement d'un financement fédéral additionnel dépassant de 320 millions dollars les approbations prévues pour de petits projets communautaires dans sept provinces. Les provinces sont encouragées à débloquer dès que possible les fonds existants pour les petites collectivités afin d'avoir accès au montant complémentaire de 500 millions annoncé dans le Plan d'action économique pour les projets communautaires.

Fonds pour l'infrastructure verte : On annoncera l'été prochain une première série de projets qui seront réalisés au moyen du Fonds pour l'infrastructure verte qui prévoit 1 milliard de dollars sur cinq ans dans le but d'assainir l'environnement.

« La FCM soutient fermement l'engagement du gouvernement fédéral d'investir d'importants nouveaux fonds dans des projets d'infrastructure qui assureront du travail aux Canadiens en 2009 et en 2010. »

– Fédération canadienne des municipalités (27 janvier 2009)

Les autorisations de financement de 2009-2010 pour le Fonds de stimulation de l'infrastructure, les paiements accélérés dans le cadre de l'initiative de Financement de base pour les provinces et les territoires, l'avantage supplémentaire pour les projets communautaires et le Fonds pour l'infrastructure verte sont incluses dans la *Loi d'exécution du budget de 2009*. Lorsque la loi aura reçu la sanction royale et que les ententes avec les partenaires seront établies, Infrastructure Canada pourra verser les fonds qui serviront à entreprendre les travaux des projets de construction approuvés.

Infrastructure de loisirs du Canada : Les demandes de propositions dans le cadre du programme Infrastructure de loisirs du Canada paraîtront au printemps de 2009 afin qu'il soit possible de sélectionner les projets à temps pour la saison de construction de 2009. Cette initiative permettra de verser 500 millions de dollars sur deux ans en vue d'appuyer des travaux de construction et d'amélioration d'installations récréatives communautaires partout au Canada.



La construction de la ligne de métro léger Evergreen, reliant la station Lougheed Town Centre de Burnaby à Coquitlam, en passant par Port Moody, peut maintenant commencer grâce au Plan d'action économique du Canada.

À court terme, ce projet entraînera la création de milliers d'emplois directs dans l'économie du Vancouver métropolitain. Ce système de transport en commun élargi, plus efficace et durable sur plan de l'environnement, aidera aussi Vancouver à attirer et à conserver les emplois de demain.

Projets prioritaires : Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont collaboré au choix d'un certain nombre de grands projets faisant partie du plan Chantiers Canada qui pourraient être accélérés pour permettre le début des travaux au cours des deux prochaines saisons de construction. Il s'agit entre autres du Telus World of Science à Calgary (Alberta), d'améliorations au réseau GO Transit en Ontario et de la ligne Evergreen du système de métro léger de Vancouver (Colombie-Britannique). D'autres projets font l'objet de négociations avec les provinces et les territoires, et, grâce aux nouveaux processus simplifiés, il est possible de les approuver rapidement. Ainsi, la construction pourra commencer dès qu'ils seront annoncés.

Processus d'approbation accéléré : Une série de règlements pris en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* est entrée en vigueur en mars 2009 en vue de simplifier davantage les processus d'approbation, de réduire les chevauchements et de limiter le nombre d'évaluations environnementales fédérales distinctes dont font l'objet les projets d'infrastructure du plan Chantiers Canada. Par conséquent, le nombre de projets soumis à des évaluations distinctes devrait diminuer considérablement durant la prochaine saison de construction. La *Loi d'exécution du budget de 2009* prévoit aussi des modifications à la *Loi sur la protection des eaux navigables* afin de simplifier les processus d'approbation réglementaire prévus par cette loi.

Sentiers récréatifs nationaux : Les discussions avec la National Trails Coalition concernant l'initiative à frais partagés visant à créer, à mettre en valeur et à entretenir des sentiers pour motoneiges et véhicules tout-terrain dans l'ensemble du pays progressent. Le Plan d'action économique du Canada consacre 25 millions de dollars en 2009-2010 à l'initiative, et la Coalition et ses partenaires apporteront une contribution financière égale à celle du gouvernement.



Infrastructures des Premières nations

Le Plan d'action économique du Canada prévoit un investissement de 515 millions de dollars au cours des deux prochaines années pour la mise en œuvre de projets d'infrastructure communautaire des Premières nations qui sont prêts à démarrer. Cet investissement visera prioritairement les écoles (200 millions), l'alimentation en eau et le traitement des eaux usées (165 millions) et les services communautaires essentiels, comme les services de santé et les services de police (150 millions). En ce qui concerne la construction et la rénovation d'écoles et les projets d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées, les autorisations ont été obtenues, et le choix des projets prêts à démarrer qui seront financés a été arrêté. L'annonce d'un certain nombre de projets de construction d'écoles a déjà eu lieu, et on s'attend à d'autres annonces au cours des prochaines semaines. On a aussi obtenu les autorisations pour certains projets de services communautaires essentiels, des projets particuliers ont été sélectionnés, et des consultations ont commencé avec les provinces.

Infrastructure du savoir et de l'information

Le Plan d'action économique accorde plus de 3,1 milliards de dollars sur deux ans à l'infrastructure du savoir, un investissement qui permettra de renforcer la capacité d'innovation du Canada à long terme, tout en stimulant l'économie à court terme dans l'ensemble du pays.

Amélioration de l'infrastructure des universités et des collèges : Le gouvernement fédéral a eu des discussions avec les provinces, les territoires et les établissements d'enseignement en vue d'investir rapidement les 2 milliards de dollars prévus dans le Plan d'action économique pour la réparation, l'entretien et la construction d'établissements d'enseignement postsecondaire. Le ministre de l'Industrie et le ministre d'État (Sciences et Technologie) ont demandé aux établissements et aux gouvernements provinciaux de déterminer quels sont leurs projets prioritaires d'ici la fin de mars 2009. La *Loi d'exécution du budget de 2009* prévoit une affectation initiale de 1 milliard afin d'assurer le versement rapide de fonds destinés aux réparations et à l'entretien. Les projets sélectionnés seront vraisemblablement annoncés en avril et en mai 2009, et les premiers versements accordés en vertu de la *Loi d'exécution du budget de 2009* devraient suivre peu après.



Fondation canadienne pour l'innovation : En juin 2009, la Fondation annoncera les décisions prises à l'égard du montant supplémentaire de 150 millions de dollars prévu dans le Plan d'action économique afin d'accroître le financement destiné aux projets jugés méritoires dans le cadre du Concours 2009 du Fonds de l'avant-garde et du Fonds des initiatives nouvelles. En outre, le Plan d'action économique affecte 600 millions de plus à la Fondation, sous réserve de l'élaboration d'un plan stratégique pour orienter ses activités et ses futurs concours. Les modalités de ces concours seront publiées d'ici décembre 2010. Cet élément ne fait pas partie des mesures de stimulation économique à court terme.

Institut d'informatique quantique : Un accord de financement sera mis en œuvre d'ici le 31 mars 2009 concernant l'utilisation des 50 millions de dollars accordés par le Plan d'action économique pour la construction et la mise sur pied de l'Institut d'informatique quantique de l'Université de Waterloo. Le financement sera utilisé dès 2009-2010 sur une période de cinq ans, selon les besoins de l'Institut.

Appui à la vision du Canada pour le Nord : Après avoir tenu des consultations avec les intervenants, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a lancé le 20 février 2009 une demande de propositions pour l'infrastructure de recherche dans l'Arctique, à laquelle un financement de 85 millions de dollars est accordé pour l'entretien ou la modernisation d'installations de recherche essentielles dans l'Arctique. Le 4 mars 2009 était l'échéance pour soumettre une proposition. En avril, les projets retenus seront annoncés. On prévoit que le financement sera versé dès l'été, soit le début de la saison de construction dans le Nord. Le gouvernement poursuit les travaux liés à l'étude de faisabilité (d'une valeur de 2 millions) concernant une éventuelle station de recherche dans l'Extrême-Arctique, annoncée dans le Plan d'action économique. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a d'ailleurs fait connaître les trois emplacements envisagés pour la station.

Modernisation des laboratoires fédéraux : Le Secrétariat du Conseil du Trésor a mis en place un processus, qui comprend des échéanciers et des critères de sélection, pour permettre aux ministères qui exploitent des laboratoires admissibles de présenter des propositions de projet. Le financement prévu de 250 millions de dollars sur deux ans permettra d'effectuer des travaux d'entretien différés dans des laboratoires fédéraux. Les propositions doivent être soumises en mars et les décisions de financement seront prises au début d'avril 2009.



Inforoute Santé du Canada : Le Plan d'action économique prévoit le versement de 500 millions de dollars à l'Inforoute Santé du Canada pour assurer l'atteinte de l'objectif de création de dossiers de santé électroniques pour la moitié de la population d'ici 2010 et pour accélérer la mise en œuvre de systèmes de dossiers médicaux électroniques. Les responsables de l'Inforoute Santé du Canada et la ministre de la Santé signeront un accord de financement et les fonds seront versés dès que la sanction royale sera donnée à la *Loi d'exécution du budget de 2009*. De 150 millions à 250 millions de dollars devraient être utilisés la première année, et le reste l'année suivante.

Élargissement de l'accès aux services à large bande dans les collectivités rurales : Les premières consultations ont été tenues avec les provinces, les territoires et le secteur privé afin de créer un programme d'une valeur de 225 millions de dollars et d'une durée de trois ans, débutant en 2009-2010, pour étendre et améliorer ces services à toutes les collectivités insuffisamment desservies. On prévoit qu'un appel de demandes sera fait à l'été 2009.

Amélioration et modernisation des infrastructures fédérales

Le Plan d'action économique du Canada prévoit des investissements majeurs pour renouveler les infrastructures fédérales afin que la population canadienne puisse profiter d'un meilleur service ferroviaire voyageurs, de ponts et d'autoroutes plus sûrs, de ports pour petits bateaux réaménagés et de passages frontaliers plus efficaces.

Amélioration du système de transport ferroviaire : VIA Rail Canada met la dernière main aux devis de travaux visant l'amélioration du service ferroviaire voyageurs, en particulier dans le corridor Montréal-Ottawa-Toronto. Dès avril, VIA pourra demander aux entreprises de soumissionner pour des projets d'infrastructure et d'équipement qui incluent des travaux de voies, la modernisation de nombreuses voitures voyageurs, des travaux dans des gares et la mise à niveau de systèmes informatiques.

Les sociétés Keewatin Railway du Manitoba et Transport Ferroviaire Tshuetin Inc. du Québec et du Labrador préparent les plans et devis de nouveaux projets d'immobilisations et prévoient lancer des appels d'offres respectivement au printemps et à l'été.



Route transcanadienne : Les travaux préparatoires à la réalisation de l'élargissement à quatre voies d'un tronçon de la Transcanadienne qui traverse le Parc national de Banff sont déjà en cours. Le défrichage des nouvelles voies et le concassage des granulats ont débuté. Les responsables ont entrepris la préparation des demandes de propositions pour les marchés à conclure avec les firmes d'ingénierie et les entrepreneurs en construction.

Ponts fédéraux : Les plans détaillés sont prêts pour la première année du programme de 10 ans de réfection du pont Champlain à Montréal (Québec), et le processus d'appel d'offres pour les premiers marchés est en cours. Un processus d'appel d'offres semblable sera mis en œuvre au printemps pour le pont Blue Water à Sarnia (Ontario) et au début du printemps pour le pont Peace à Fort Erie (Ontario). Les contrats de réparation du pont du Portage, dans la région de la capitale nationale, seront adjugés au début du printemps. En misant sur le financement déjà disponible, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pourra accélérer la cadence des travaux visant les ponts suivants :

- Pont Alexandra (région de la capitale nationale) – Marché adjugé le 16 février 2009. Les travaux devraient débuter en mars-avril 2009 et se terminer en février 2011.
- Pont levant de Burlington (Ontario) – L'appel d'offres est prévu pour juin 2009 et l'adjudication des marchés d'ici août 2009. Les travaux de construction commenceront en janvier 2010 et devraient se terminer en mars 2011.
- Pont des Chaudières (région de la capitale nationale) – Le 31 mars 2009, une firme d'ingénierie remettra son rapport avec des recommandations sur le programme de réparation des arches.
- Pont-jetée LaSalle à Kingston (Ontario) – L'appel d'offres et l'adjudication des marchés devraient se faire à l'été 2009.

Ports pour petits bateaux : Le ministère des Pêches et des Océans entreprendra sous peu le processus d'appel d'offres pour des projets visant à accélérer la réparation et l'entretien de ports essentiels à la pêche commerciale et à effectuer les travaux de dragage connexes. Le Plan d'action économique du Canada prévoit jusqu'à 200 millions de dollars au cours des deux prochaines années pour ces travaux. Certains de ceux-ci débiteront dès la signature de marchés, au printemps.



Infrastructure frontalière : Le Plan d'action économique consacre 80 millions de dollars, selon la comptabilité de caisse, à des projets visant à agrandir et à améliorer les infrastructures frontalières pour que la frontière canado-américaine reste sûre et efficiente. Le financement permettra de remplacer, de moderniser et d'agrandir le passage frontalier de Prescott, en Ontario, et ceux de Huntingdon, de Kingsgate et de l'autoroute du Pacifique en Colombie-Britannique, afin d'avoir des installations adéquates pour les inspections du secteur commercial. Grâce à ce financement, l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) pourra aussi moderniser son infrastructure dans le nord de la Colombie-Britannique et le Yukon. L'ASFC s'apprête à conclure des ententes avec l'Ontario, la Colombie-Britannique et le Yukon.

Sécurité aérienne : Des mesures pour soutenir l'élaboration de plans de sécurité aérienne et pour améliorer les activités de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien devraient être mises en œuvre en juin.

Ports pour petits bateaux

Le ministère des Pêches et des Océans attribuera des marchés d'une valeur globale de 3,9 millions de dollars sur deux ans pour l'aménagement du port de Lower East Pubnico (Nouvelle-Écosse). Le projet comprend la construction d'un brise-lames, le prolongement d'un quai, la construction d'une aire de services, des travaux de dragage et l'installation de quais flottants additionnels.

Sites contaminés : Le gouvernement prend des mesures pour accélérer les travaux d'assainissement des sites fédéraux contaminés. Ces travaux devraient générer jusqu'à 245 millions de dollars d'activités économiques au cours des deux prochaines années, notamment pour l'évaluation et la restauration des sites et pour la gestion du programme. Les ministères ont ciblé les projets qui doivent être accélérés et les travaux débiteront à la saison de construction de 2009.

Immeubles fédéraux : On prévoit que les travaux de réparation et de remise en état des infrastructures fédérales financés par le Plan d'action d'économique débiteront partout au Canada en avril 2009. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada fera appel à un fournisseur du secteur privé pour assurer la prestation de services représentant au moins 200 millions de dollars de cet investissement. D'autres mécanismes de passation de marchés seront utilisés pour assurer l'exécution du programme par le secteur privé.



Amélioration de l'accès aux immeubles fédéraux : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a dressé une liste des mesures à prendre pour améliorer l'accès aux immeubles fédéraux, et les travaux devraient débuter en avril 2009. Il s'agira de projets qui sont déjà prêts à démarrer (pour aménager des voies d'accès, des stationnements pour les visiteurs, des fontaines à boire et des panneaux tactiles) ou qui le seront bientôt (pour aménager des portes et couloirs intérieurs, des entrées d'immeuble, des rampes intérieures et extérieures et des escaliers, et pour réaménager des toilettes existantes).

Investissements antérieurs dans les infrastructures

Le plan Chantiers Canada, qui avait été annoncé dans le budget de 2007, s'élève à 33 milliards de dollars et est échelonné sur sept ans. Il consiste en un ensemble de programmes visant à combler divers besoins associés à des projets d'infrastructure à l'échelle du pays :

- Le Fonds de la taxe sur l'essence et un remboursement accru de la taxe sur les produits et services (TPS) aux municipalités, qui assurent un financement à long terme et prévisible pour les municipalités.
- Le Financement de base pour les provinces et des territoires, une initiative qui fournit 25 millions de dollars par année à chaque province et territoire.
- Le Fonds Chantiers Canada, qui soutient des projets d'infrastructure à l'échelle du Canada, peu importe leur taille.
- Le Fonds pour les portes d'entrée et les passages frontaliers et l'Initiative de la Porte et du Corridor de l'Asie-Pacifique, qui visent à renforcer l'infrastructure liée au commerce international.
- Le Fonds pour les partenariats public-privé (PPP), qui constitue le premier programme national d'infrastructure au Canada visant exclusivement les partenariats public-privé.

Le Plan d'action économique du Canada accélère le plan Chantiers Canada et accroît les investissements fédéraux dans les infrastructures en accordant près de 12 milliards de dollars de plus sur deux ans afin de stimuler l'économie, notamment pour les infrastructures provinciales, territoriales et municipales, les infrastructures des Premières nations, l'infrastructure du savoir et les infrastructures fédérales.



Tableau 4.6

Mesures immédiates pour l'infrastructure

	Mesures de stimulation en 2009-2010 (M\$)	Instruments habilitants en vigueur	Prochaines étapes	Disponibilité des fonds/ avantages
Infrastructures provinciales, territoriales et municipales				
Fonds pour l'infrastructure verte	200	Dès la sanction royale de la LEB	Annonce du programme au printemps. Demande de propositions à l'été.	Automne
Avantage supplémentaire pour les projets communautaires	250	Dès la sanction royale de la LEB	Conclusion d'accords avec les provinces et territoires.	Automne
Financement de base pour les provinces et les territoires – Accélération des paiements	495	Dès la sanction royale de la LEB	Conclusion d'accords avec les provinces et territoires.	Printemps
Fonds de stimulation de l'infrastructure	2 000	Dès la sanction royale de la LEB	Annonce du programme et demande de propositions au printemps.	Juillet
Infrastructure de loisirs du Canada	250	Avril	Demande et examen de propositions de projet.	Été
Sentiers récréatifs nationaux	25	Mai	Discussions avec la National Trails Coalition.	Été
Infrastructures des Premières nations				
Investissement dans l'infrastructure à l'intérieur des réserves				
Construction d'écoles	95	Oui	Discussions en cours avec les collectivités. Certains projets sont déjà annoncés, d'autres devraient l'être sous peu.	Avril
Projets d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées	83	Oui	Discussions en cours avec les collectivités.	Avril
Services communautaires essentiels (santé et police)	83	Non	Conclusion d'accords avec les provinces et les Premières nations.	Juin-juillet
Infrastructure du savoir				
Amélioration de l'infrastructure des universités et collèges	1 000	Dès la sanction royale de la LEB	Examen des projets.	Juin
Fondation canadienne pour l'innovation		Mai	Sélection de la première série de projets.	2010-2011



Tableau 4.6 (suite)

Mesures immédiates pour l'infrastructure

	Mesures de stimulation en 2009-2010 (M\$)	Instruments habilitants en vigueur	Prochaines étapes	Disponibilité des fonds/ avantages
Infrastructure du savoir (suite)				
Institut d'informatique quantique	50	Avril	Conclusion d'un accord avec l'Institut d'informatique quantique.	Juin
Infrastructure de recherche dans l'Arctique	36	Avril	Examen des propositions.	Juin
Modernisation des laboratoires fédéraux	100	Avril	Sélection des projets.	Avril
Inforoute Santé du Canada	500	Dès la sanction royale de la LEB	Signature d'un accord de financement entre les responsables de l'Inforoute Santé du Canada et la ministre de la Santé.	Avril
Élargissement de l'accès aux services à large bande dans les collectivités rurales	100	Avril	Consultations avec les intervenants et lancement d'une demande de propositions.	Automne
Infrastructures fédérales				
Amélioration du système de transport ferroviaire	141	Avril	Fin de la préparation des plans et devis; lancement d'une demande de propositions.	Mai-octobre
Transcanadienne	20	Oui	Lancement d'une demande de propositions.	Avril
Ponts fédéraux	47	Avril	Lancement d'une demande de propositions.	Avril 2009
Ports pour petits bateaux	89	Avril	Lancement d'une demande de propositions.	Printemps (marchés)
Rénovation et réparation d'immeubles fédéraux	158	Oui	Amorce des travaux en avril.	Avril
Amélioration de l'accès aux immeubles fédéraux	20	Oui	Établissement de la liste de projets; amorce des travaux en avril.	Avril
Manège militaire de Québec	2	Non	Consultations avec les groupes d'intervenants; évaluations.	Printemps-été
Accélération des mesures pour les sites fédéraux contaminés	92	Avril	Étape finale de la sélection des projets.	Mai
Installations frontalières	7	Non	Consultations en cours.	Février 2010
Sûreté aérienne	383	Non	Arrêter les détails des plans de dépenses. La plupart des fonds devraient figurer dans le Budget supplémentaire des dépenses (A).	Été

MESURES POUR
SOUTENIR LES
ENTREPRISES ET
LES COLLECTIVITÉS





Le Plan d'action économique du Canada protège les emplois et appuie l'adaptation structurelle pendant cette crise exceptionnelle en prévoyant une aide supplémentaire de 7,5 milliards de dollars pour les secteurs, les régions et les collectivités touchés.

Tableau 4.7

Mesures pour soutenir les entreprises et les collectivités

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	Total
			(M\$)	
Déduction pour amortissement accéléré pour les ordinateurs		340	355	695
Allègement tarifaire pour les machines et le matériel	12	76	81	169
Compétitivité sectorielle				
Aider à court terme des secteurs clés		194	330	524
Culture		177	158	335
Tourisme		70	70	140
Total partiel – compétitivité sectorielle		441	558	999
Un environnement plus durable		501	201	702
Appuyer les petites entreprises		170	195	365
Aider toutes les régions à prospérer		844	731	1 575
Total – Mesures pour soutenir les entreprises et les collectivités	12	2 372	2 121	4 504
Valeur totale des mesures de stimulation		5 272	2 255	7 527
Y compris les prêts provinciaux au secteur de l'automobile		6 572	2 255	8 827

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Faits saillants

- ✓ Lorsque la *Loi d'exécution du budget de 2009* aura reçu la sanction royale, une somme de 500 millions de dollars provenant du Fonds d'adaptation des collectivités de 1 milliard servira à appuyer les initiatives d'adaptation économique et de diversification dans les collectivités les plus durement touchées du Canada.
- ✓ L'Agence du revenu du Canada administre le montant du revenu de petite entreprise donnant droit au taux d'impôt fédéral réduit, qui a été majoré à 500 000 \$ le 1^{er} janvier 2009.
- ✓ L'Agence du revenu du Canada administre la déduction pour amortissement accéléré temporaire pour l'investissement dans des ordinateurs, en vigueur depuis le 27 janvier 2009.



- ✓ Le 28 janvier 2009, les droits de douane sur une gamme de machines et de matériel importés ont été éliminés.
- ✓ Le Programme d'aide à la recherche industrielle accroîtra son soutien aux petites et moyennes entreprises à compter du 1^{er} avril 2009 en doublant son budget de contributions.
- ✓ L'Agence du revenu du Canada administrera la prolongation d'un an du crédit d'impôt temporaire pour exploration minière à son entrée en vigueur, le 1^{er} avril 2009.

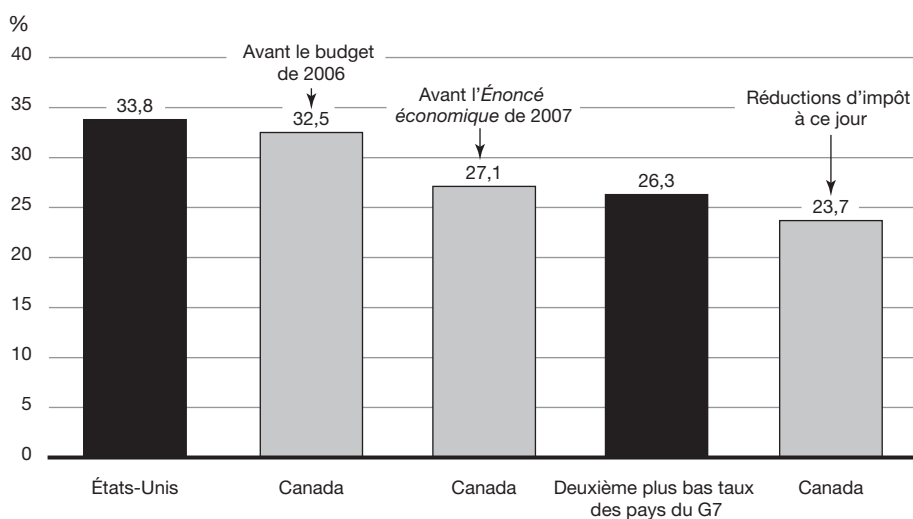
Un avantage relatif à l'impôt des sociétés pour assurer la prospérité à long terme

Un régime compétitif d'impôt des entreprises qui tient compte de l'évolution de la conjoncture économique constitue un outil important pour encourager les nouveaux investissements, la croissance et la création d'emploi dans toutes les régions du Canada.

Graphique 4.3

Progrès réalisés par le Canada en vue d'établir le plus bas taux d'imposition des nouveaux investissements des entreprises parmi les pays du G7

TEMI¹ sur les nouveaux investissements des entreprises en 2012



¹ Sauf les secteurs des ressources et des services financiers et les dispositions fiscales relatives à la recherche-développement.

Source : Ministère des Finances du Canada



Les mesures proposées dans le Plan d'action économique reposent sur d'importantes réductions de l'impôt des entreprises instaurées par le gouvernement depuis 2006, notamment la réduction du taux général d'impôt des sociétés qui sera passé de 22,12 % (y compris la surtaxe des entreprises) en 2007, à 19 % en 2009, puis à 15 % d'ici 2012. À la suite de ces réductions d'impôt, le Canada appliquera, à compter de l'an prochain, le plus bas taux d'imposition global sur les nouveaux investissements des entreprises parmi les pays du G7 et le plus bas taux d'imposition prévu par la loi dans les pays du G7 d'ici 2012.

Le Plan d'action économique du Canada prévoyait les mesures suivantes :

- appliquer temporairement une déduction pour amortissement (DPA) accéléré de 100 % sur deux ans pour les ordinateurs achetés après le 27 janvier 2009 et avant le 1^{er} février 2011;
- appliquer le taux linéaire de 50 % de la DPA accéléré aux machines et au matériel de fabrication et de transformation acquis en 2010 ou en 2011;
- amorcer des consultations avec les intervenants et les provinces au sujet du caractère souhaitable et de la faisabilité d'un programme de franchise de droits à l'arrivée dans les aéroports internationaux du Canada.

Avantages du taux de la DPA temporaire de 100 % pour les ordinateurs

Depuis un certain temps, la petite entreprise de Joanne a besoin de nouveaux ordinateurs. Grâce au Plan d'action économique, Joanne a décidé d'investir 5 000 \$ cette année pour tirer profit de la DPA accéléré temporaire à 100 % appliquée aux ordinateurs acquis avant le 1^{er} février 2011.

L'application temporaire de la DPA accéléré pour l'investissement dans les machines et le matériel de fabrication et de transformation, et le taux temporaire de 100 % de la DPA pour l'investissement dans les ordinateurs, contribueront à accroître la productivité du Canada par l'adoption plus rapide de nouvelles technologies, et encourageront le réoutillage nécessaire des entreprises, ce qui leur permettra de se renforcer et de mieux s'équiper pour devenir concurrentielles à l'échelle mondiale, à mesure que l'économie se rétablira.



Jusqu'à présent, d'importants progrès ont été réalisés :

- L'Agence du revenu du Canada administre la DPA accéléré pour l'investissement dans des ordinateurs, d'après la proposition du Plan d'action économique. Les modifications nécessaires apportées au *Règlement de l'impôt sur le revenu* et l'application temporaire du taux linéaire de 50 % de la DPA accéléré pour les machines et le matériel de fabrication et de transformation acquis en 2010 et en 2011 sont actuellement traitées aux fins de présentation au Conseil du Trésor et de publication dans la *Gazette du Canada*.
- La consultation des intervenants et des provinces au sujet du caractère souhaitable et de la faisabilité de la mise en œuvre d'un programme de boutiques hors taxes à l'arrivée dans les aéroports internationaux du Canada a été lancée.

D'autres mesures fiscales de nature plus technique ou administrative sont gérées par l'Agence du revenu du Canada, ou des mesures sont prises pour les mettre en œuvre, comme il est indiqué à la fin du présent chapitre.

Allègement tarifaire pour les machines et le matériel

Allègement tarifaire pour les machines et le matériel : Conformément à l'avis de motion de voies et moyens qui accompagnait le budget déposé le 27 janvier 2009, les droits de douane sur une gamme de machines et de matériel ont été éliminés, et les modifications corrélatives apportées au *Tarif des douanes* ont été intégrées à la *Loi d'exécution du budget de 2009*. Cette mesure se traduira par des économies de plus de 440 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour les fabricants canadiens. L'Agence des services frontaliers du Canada a émis un avis aux importateurs le 27 janvier 2009 pour les informer de l'entrée en vigueur de ces modifications concernant les marchandises importées à compter du 28 janvier 2009. Le gouvernement mènera d'autres consultations auprès de l'industrie afin de cerner d'autres allègements tarifaires possibles.



Régime du *Tarif des douanes* applicable aux conteneurs importés sur une base temporaire : Les modifications qu'il est proposé d'apporter au *Tarif des douanes* ont été intégrées à la *Loi d'exécution du budget de 2009*, pour effectuer deux corrections techniques se rapportant à l'impôt et aux droits de douane appliqués aux conteneurs importés sur une base temporaire. En outre, un avis a été émis le 7 février 2009 dans la Partie I de la *Gazette du Canada* pour obtenir le point de vue des intervenants au sujet d'autres modifications concernant le régime appliqué par le *Tarif des douanes* aux conteneurs importés sur une base temporaire pour en libéraliser davantage l'utilisation au Canada.

Compétitivité sectorielle

Secteur forestier : Ressources naturelles Canada prendra de nouveaux engagements pour appuyer les initiatives de diversification des marchés et d'innovation dans le secteur forestier d'ici l'été 2009. Une entente de contribution sera conclue avec FPInnovations d'ici le printemps de 2009 pour permettre l'application d'un élément du soutien financier à ce secteur au titre des activités effectuées à l'été de 2009. Au total, une somme de 170 millions de dollars sur deux ans a été prévue dans le Plan d'action économique pour appuyer le secteur forestier dans le cadre de ces initiatives.

Agriculture : Le Plan d'action économique énonce quatre mesures conçues pour offrir un soutien au secteur agricole canadien, y compris des fonds de 500 millions de dollars pour le programme Agri-flexibilité afin d'aider le secteur à s'adapter aux tensions et à accroître sa compétitivité, de même que 50 millions de dollars pour appuyer l'investissement du secteur privé qui contribuera à réduire les coûts, à accroître les revenus et à améliorer les activités des usines d'abattage et de transformation au Canada. En outre, le gouvernement s'engage dans le Plan d'action à modifier la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative* (LPAAC) et à tendre vers la cession de l'exécution du programme Agri-stabilité aux provinces intéressées. Des crédits seront approuvés au printemps pour le programme Agri-flexibilité et le programme d'investissement dans les abattoirs et les usines de transformation, et les fonds seront accessibles plus tard au cours de l'année. Des modifications à la LPAAC seront présentées au Parlement ce printemps. Des discussions sont en cours avec les provinces au sujet de la cession de l'administration du programme Agri-stabilité aux provinces intéressées.



Construction navale : Le Plan d'action économique prévoit le versement de 175 millions de dollars au ministère des Pêches et des Océans (MPO) pour appuyer le secteur de la construction navale grâce à l'acquisition de 98 nouveaux navires pour la Garde côtière canadienne et la prolongation de la vie des navires et la remise à neuf de 40 navires vieillissants. Le MPO met actuellement la dernière main à la définition des besoins pour l'achat de nouveaux navires. Pour tous les projets portant sur les navires, des demandes de proposition seront diffusées au printemps.

Secteur de l'automobile : Le 19 décembre dernier, le gouvernement des États-Unis a mis en place des prêts de 17,4 milliards de dollars américains pour General Motors (GM) et Chrysler et, le 20 décembre, les gouvernements du Canada et de l'Ontario ont emboîté le pas en offrant des prêts de 4 milliards de dollars canadiens aux filiales canadiennes de GM et de Chrysler.

GM et Chrysler ont immédiatement puisé dans le financement de relais d'urgence provenant du gouvernement des États-Unis, et souligné que cela leur avait permis de poursuivre leurs activités sans devoir utiliser le soutien d'urgence offert au Canada. Les discussions avec les deux constructeurs se poursuivent.

Le gouvernement examine actuellement les plans de restructuration à long terme qu'ont présentés General Motors et Chrysler au gouvernement des États-Unis, le 17 février 2009, de même qu'aux gouvernements du Canada et de l'Ontario, le 20 février 2009. Les décisions du gouvernement fédéral au sujet du soutien des sociétés continueront de reposer sur l'engagement à collaborer avec la province de l'Ontario pour garantir une plus grande compétitivité et la viabilité de l'industrie au Canada.

Ces mesures sont fondées sur les saines pratiques exposées dans le Plan d'action économique, y compris l'accent sur la réussite à long terme, la protection des contribuables, l'accès au soutien pour un grand nombre d'entreprises du secteur de l'automobile, et la participation de tous les intervenants. Comme l'indique le Plan d'action économique, le ministre de l'Industrie élaborera au cours des prochains mois une stratégie fondée sur des principes pour positionner le secteur automobile du Canada en vue d'en assurer la viabilité et la réussite à long terme.



Industrie spatiale canadienne : À l'été 2009, l'Agence spatiale canadienne diffusera une demande de propositions portant sur un certain nombre de projets de l'industrie pour la mise au point d'un prototype terrestre de robots mobiles et d'autres véhicules robotisés, projets appuyés par une aide de 110 millions de dollars sur trois ans dans le Plan d'action économique. L'Agence adjudgera un marché à l'été de 2009 pour la fourniture, au début de 2012, d'un prototype terrestre de système de service robotisé en orbite. Les marchés relatifs aux robots mobiles et aux véhicules robotisés seront attribués avant la fin de l'exercice, pour livraison au début de 2012.

Secteur de la culture : Des lignes directrices révisées sur les programmes visant à appuyer les coûts d'infrastructure des établissements culturels et patrimoniaux locaux et collectifs, notamment des théâtres locaux, des bibliothèques et de petits musées, seront affichées en avril 2009 et des contributions de 15 millions de dollars devraient être annoncées en octobre 2009. Une somme de 20 millions au titre du Programme national de formation dans le secteur des arts appuiera les établissements artistiques canadiens du plus haut calibre afin de leur permettre de former des artistes de carrière. Les fonds accordés aux organismes en 2009-2010 seront confirmés en juillet 2009, lorsque le Parlement aura approuvé le Budget supplémentaire des dépenses (A).

Tourisme : Un soutien additionnel viendra stimuler la croissance dans le secteur du tourisme et aider le Canada à devenir une destination de choix pour les voyageurs canadiens et étrangers. À cet égard :

- la Commission canadienne du tourisme recevra d'ici l'été de 2009 les 20 millions de dollars prévus pour 2009-2010 à des fins de publicité au Canada et de nouvelles activités sur les marchés internationaux prioritaires;
- des fonds initiaux seront fournis par Industrie Canada, d'ici l'été de 2009, pour des festivals et des événements de renom propices au tourisme à même la somme de 100 millions de dollars sur deux ans prévue dans le Plan d'action économique;
- des projets doivent commencer à temps pour la saison de construction de 2009 afin d'améliorer les installations pour visiteurs et les lieux historiques nationaux des parcs nationaux du Canada, y compris des centres pour visiteurs, des routes, des voies d'eau et des lieux d'importance historique nationale.



Compétitivité à long terme de l'industrie canadienne

Amélioration des cadres de concurrence et d'investissement du Canada :

En vertu du Plan d'action économique du Canada, le gouvernement s'engage à améliorer les lois et politiques canadiennes en matière de concurrence et d'investissement à partir des recommandations formulées par le Groupe d'étude sur les politiques canadiennes en matière de concurrence. Ces modifications accroîtront la compétitivité des entreprises canadiennes et protégeront davantage les consommateurs. Le ministre des Finances a proposé ces réformes dans le cadre de la *Loi d'exécution du budget de 2009*, que le Parlement étudie à l'heure actuelle. La publication préalable des changements de nature réglementaire s'amorcera dès que possible après la sanction royale.

Un environnement plus durable

Vers une économie verte : Des détails seront annoncés au cours des prochains mois au sujet du fonds de 1 milliard de dollars sur cinq ans pour l'énergie propre. Ce fonds appuiera les projets de recherche et de démonstration portant sur des technologies d'énergie propre, y compris le captage et le stockage du carbone.

Déduction pour amortissement visant le captage et le stockage du carbone : Le gouvernement s'est engagé à amorcer des consultations auprès des intervenants afin de déterminer des biens précis utilisés pour capter et stocker le carbone qui pourraient faire l'objet d'une DPA accéléré. Des détails à cet effet seront diffusés au cours des prochaines semaines.

Renforcement de l'avantage nucléaire du Canada : Énergie atomique du Canada limitée commencera à investir une somme supplémentaire de 351 millions de dollars au cours du prochain exercice (à compter du 1^{er} avril) pour mettre au point un réacteur CANDU avancé et pour assurer la sécurité et la viabilité des activités des laboratoires de Chalk River.



Appuyer les petites entreprises

Réduction de l'impôt des petites entreprises : Le Plan d'action économique propose d'appuyer davantage l'expansion des petites et moyennes entreprises en faisant passer de 400 000 \$ à 500 000 \$ à compter du 1^{er} janvier 2009 le montant de revenu admissible des petites entreprises donnant accès au taux réduit (11 %) de l'impôt fédéral. Un avis général de motion de voies et moyens accompagnait le budget déposé le 27 janvier 2009 au Parlement; puis, un avis détaillé de motion de voies et moyens a été déposé le 4 février 2009. Conformément à ces avis, l'Agence du revenu du Canada administre actuellement cette mesure, qui sera mise en œuvre dans le cadre de la *Loi d'exécution du budget de 2009*.

Cultiver l'esprit d'entreprise et favoriser la croissance des petites entreprises : Des fonds de 10 millions de dollars seront accordés à la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs d'ici l'été de 2009 afin d'appuyer les jeunes Canadiens qui lancent de nouvelles entreprises et leur offrir des services de mentorat.

Favoriser l'innovation des petites et moyennes entreprises : À compter du 1^{er} avril 2009, le Programme d'aide à la recherche industrielle accroîtra le soutien accordé aux petites et moyennes entreprises en y injectant 200 millions de dollars additionnels sur deux ans, comme le prévoit le Plan d'action économique.

Aider toutes les régions à prospérer

Fonds d'adaptation des collectivités : Des contributions de 500 millions de dollars commenceront à être versées en 2009–2010 pour atténuer l'effet à court terme de la restructuration économique lorsque la *Loi d'exécution du budget de 2009* aura reçu la sanction royale. Cette somme s'inscrit dans le cadre de l'aide de 1 milliard de dollars sur deux ans prévue par le Plan d'action économique afin d'appuyer des activités telles les plans de transition communautaires et les initiatives de diversification économique.



Agence de développement du Sud de l'Ontario : Le Plan d'action économique prévoit plus de 1 milliard de dollars sur cinq ans pour l'Agence de développement du Sud de l'Ontario, qui appuiera le développement économique et communautaire, l'innovation et la diversification économique des collectivités du Sud de l'Ontario. Le gouvernement élabore des options pour assurer le lancement, en temps opportun, du nouvel organisme et pour déterminer la nature des programmes qui combleront les besoins particuliers du Sud de l'Ontario et mettront à profit les énormes avantages qu'offre l'Ontario.

Programme de développement de l'Est de l'Ontario : Les contributions visant à appuyer le développement des entreprises et des collectivités des régions rurales de l'Est de l'Ontario seront maintenues. Ainsi, à compter du 1^{er} avril 2009, 10 millions de dollars seront versés par année dans le cadre du Plan d'action économique. Par le biais de FedNor, Industrie Canada continuera de verser ces fonds jusqu'à ce que l'Agence de développement du Sud de l'Ontario soit à pied d'œuvre.

Raffermissement du développement économique dans le Nord : Les contributions seront maintenues dans le cadre de l'Initiative stratégique pour le développement économique du Nord. Celles-ci seront versées à compter du 1^{er} avril 2009, pour un montant de 10 millions de dollars disponibles en 2009-2010, et un total de 90 millions de dollars sur cinq ans dans le cadre du Plan d'action économique. Un nouvel organisme de développement économique régional pour le Nord sera mis sur pied en 2009-2010, grâce à une somme supplémentaire de 10 millions de dollars prévue dans le cadre du Plan d'action économique.

Prorogation du crédit d'impôt pour l'exploration minière : Le Plan d'action économique propose de proroger, pour une année de plus, le crédit d'impôt temporaire de 15 % pour l'exploration minière et de l'appliquer aux ententes d'actions accréditatives conclues entre le 1^{er} avril 2009 et le 31 mars 2010. Le crédit d'impôt appuie l'exploration minière partout au Canada et aide les entreprises à mobiliser des capitaux en accordant un incitatif aux particuliers qui investissent dans des actions accréditatives émises pour financer l'exploration minière. Un avis général de motion de voies et moyens accompagnait le budget déposé le 27 janvier 2009 au Parlement; puis, un avis détaillé de motion de voies et moyens a été déposé, le 4 février 2009. Conformément à ces avis, l'Agence du revenu du Canada administrera la prorogation du crédit, qui entrera en vigueur le 1^{er} avril 2009. Cette mesure est comprise dans la *Loi d'exécution du budget de 2009*.



Tableau 4.8

Mesures pour soutenir les entreprises et les collectivités

	Mesures de stimulation en 2009-2010 (M\$)	Instruments habilitants en vigueur	Prochaines étapes	Disponibilité des fonds/ avantages
Avantage sur le plan de l'impôt des sociétés				
DPA temporaire à 100 % pour les ordinateurs	340	Budget de 2009	Promulguer les modifications apportées au <i>Règlement de l'impôt sur le revenu</i> .	Février
DPA accéléré temporaire pour les machines et le matériel de fabrication ou de transformation	–	Budget de 2009	Promulguer les modifications apportées au <i>Règlement de l'impôt sur le revenu</i> .	En 2010
Franchise de droits à l'arrivée	–	–	Consultations auprès des intervenants et des provinces au sujet du caractère souhaitable et de la faisabilité de la mise en œuvre d'un programme de franchise de droits à l'arrivée dans les aéroports internationaux du Canada.	–
Allègement tarifaire pour les fabricants				
Allègement tarifaire pour les machines et le matériel	76	Budget de 2009	Applicable aux marchandises importées depuis le 28 janvier 2009.	Depuis le 28 janvier 2009
Compétitivité sectorielle				
<i>Aider des secteurs clés à court terme</i>				
Marketing et innovation dans le secteur forestier	70	Avril	En cours.	Avril
Programme Agri-flexibilité	65	Avril	Lancement du programme.	Printemps-été
Renforcement de la capacité des abattoirs	20	Avril	Ententes de contribution devant être signées d'ici la fin de septembre 2009.	Octobre
Modifications de la <i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative</i>		Mars	Dépôt des modifications au Parlement au printemps.	Sous réserve de la sanction royale des modifications de la Loi



Tableau 4.8 (suite)

Mesures pour soutenir les entreprises et les collectivités

	Mesures de stimulation en 2009-2010 (M\$)	Instruments habilitants en vigueur	Prochaines étapes	Disponibilité des fonds/ avantages
Compétitivité sectorielle (suite)				
Aider des secteurs clés à court terme				
Construction navale	90	Mars	Le MPO met la dernière main à la définition des besoins; une demande de propositions (DDP) sera diffusée au printemps.	Printemps (marchés)
Industrie spatiale canadienne	20	Avril	Une DDP sera diffusée en juin 2009 et les marchés seront attribués à la fin de 2009 (fin prévue d'ici 2012).	Automne
Culture				
Infrastructure culturelle	30	Mars	Les lignes directrices seront affichées en avril 2009. Engagement à annoncer des contributions de 15 millions de dollars en octobre 2009.	Octobre
Prix du Canada pour les arts et la créativité	25	Automne	Les détails de l'initiative sont actuellement en voie d'élaboration.	31 mars 2010
Programme national de formation dans le secteur des arts	7	Mars	Les organismes seront informés en juillet 2009 de leur niveau d'aide financière pour 2009-2010.	Août
Journaux et magazines communautaires	15	Mars	Inclure dans le Budget supplémentaire des dépenses (A).	Juin
Fonds canadien de télévision	100	Mars	Inclure dans le Budget supplémentaire des dépenses (A).	Juin
Tourisme				
Commission canadienne du tourisme	20	Avril	Inclure dans le Budget supplémentaire des dépenses (A).	Juin
Festivals de renom	50	Avril	Approuver les premiers projets pour la saison des festivals d'été.	Septembre
Parcs Canada	70	Mars	Mettre la dernière main au choix des projets.	Juin



Tableau 4.8 (suite)

Mesures pour soutenir les entreprises et les collectivités

	Mesures de stimulation en 2009-2010 (M\$)	Instruments habilitants en vigueur	Prochaines étapes	Disponibilité des fonds/ avantages
Un environnement plus durable				
Passer à une économie reposant sur l'énergie verte	200	Avril	Mettre la dernière main aux détails du projet et lancer les demandes de propositions.	Automne
Consultations sur la DPA accéléré pour le captage et le stockage du carbone	–	–	Les détails seront fournis au cours des prochaines semaines.	–
Initiatives des indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement	10	Avril	Maintien du programme existant.	Avril
Accroître l'avantage du Canada dans le domaine du nucléaire	351	Avril	Mettre la dernière main à la planification d'entreprise de 2009-2010 d'Énergie atomique du Canada limitée.	Avril
Appuyer les petites entreprises				
Réduire l'impôt des petites entreprises	45	Partie de la Loi d'exécution du budget	Sanction royale de la Loi d'exécution du budget.	Janvier
Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs	10	Avril	Entente de financement entre Industrie Canada et la Fondation.	Été
Réseau Entreprises Canada	15	Avril	Maintien du programme existant.	Avril
Programme d'aide à la recherche industrielle	100	Avril	Réception et approbation des demandes.	Avril
Aider toutes les régions à prospérer				
Agence de développement du Sud de l'Ontario	206	Avril	Bien que l'organisme soit établi en 2009-2010, Industrie Canada fournira des fonds dans le cadre des programmes en vigueur pour le Sud de l'Ontario.	Juin
Programme de développement de l'Est de l'Ontario	10	Avril	Maintien d'un programme existant.	Avril



Tableau 4.8 (suite)

Mesures pour soutenir les entreprises et les collectivités

	Mesures de stimulation en 2009-2010 (M\$)	Instruments habilitants en vigueur	Prochaines étapes	Disponibilité des fonds/ avantages
Aider toutes les régions à prospérer (suite)				
Renforcer le développement économique dans le Nord	10	Juin	Lancement d'un nouvel organisme de développement économique régional pour le Nord.	Septembre
Investissements stratégiques dans le développement économique du Nord	10	Avril	Entrée en vigueur de nouveaux plans d'investissements territoriaux pour orienter le choix des projets.	Été-automne
Fonds d'adaptation des collectivités	500	À la sanction royale de la Loi d'exécution du budget	Détermination et élaboration de mécanismes d'exécution, de priorités régionales et d'ententes-cadres sur les programmes.	Été
Promouvoir l'exploitation de l'énergie dans le Nord canadien	37,6	Mai	Obtention des autorisations nécessaires.	Décembre
Proroger le crédit d'impôt pour exploration minière	70	Partie de la Loi d'exécution du budget	Sanction royale de la Loi d'exécution du budget.	Avril

MESURES POUR AMÉLIORER
L'ACCÈS AU FINANCEMENT
ET RENFORCER LE SYSTÈME
FINANCIER CANADIEN





Introduction

Le système financier canadien est solide. Il possède de meilleurs outils que beaucoup d'autres pays pour s'adapter à la présente conjoncture mondiale difficile. Cela dit, le Canada n'est pas immunisé contre les effets de la crise mondiale, et un volet important du Plan d'action économique du Canada vise donc à améliorer l'accès au financement et à renforcer notre système financier.

Points saillants

- ✓ Un financement de plus de 50 milliards de dollars a été mis à la disposition des institutions financières canadiennes par l'entremise du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés et du Programme d'obligations hypothécaires du Canada.
- ✓ Le soutien financier offert aux entreprises par l'intermédiaire d'Exportation et développement Canada et de la Banque de développement du Canada a été accru.
- ✓ La collaboration entre les sociétés d'État à vocation financière, les prêteurs du secteur privé et les sociétés d'assurance-crédit a été améliorée dans le cadre du Programme de crédit aux entreprises.
- ✓ Des consultations sont en cours auprès des participants au marché qui souhaitent s'exprimer au sujet de la conception de la Facilité canadienne de crédit garanti.
- ✓ La Facilité canadienne d'assurance aux prêteurs est déjà instaurée, et la Facilité canadienne des assureurs-vie le sera en mars.

« [Nous saluons] avec satisfaction l'annonce de mesures budgétaires qui procureront à court terme un soutien aux Canadiens et aux entreprises, faciliteront la circulation du crédit dans les marchés des capitaux et poseront les assises d'une reprise. »

— Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (27 janvier 2009)

« Dans le budget, le gouvernement a adopté des mesures capitales pour stimuler les liquidités, offrir des incitatifs qui pousseront les manufacturiers à investir dans la machinerie et le matériel. »

— Manufacturiers et Exportateurs du Canada (27 janvier 2009)



Améliorer l'accès au financement – Le Cadre de financement exceptionnel

Les effets du resserrement des conditions de crédit se répercutent sur l'ensemble de l'économie canadienne. Le gouvernement agit pour éviter que ce resserrement accentue le ralentissement économique au Canada, en établissant le Cadre de financement exceptionnel (CFE).

Le CFE englobe différentes initiatives nouvelles et existantes dont la valeur totalise 200 milliards de dollars. Son objectif global consiste à élargir l'offre de crédit et à combler les lacunes sur les marchés du crédit.

Afin d'appuyer la gestion du CFE, le gouvernement met sur pied le Comité consultatif sur le financement, qui comptera parmi ses membres des utilisateurs et des fournisseurs de financement, de même que d'autres spécialistes. Ce comité donnera des conseils sur les conditions du financement et sur la conception, l'ampleur et la portée des initiatives lancées en vertu du CFE. On annoncera bientôt l'identité du président et des membres du comité.

Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés

Aux termes du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (PAPHA), le gouvernement achètera à hauteur de 125 milliards de dollars de blocs de prêts hypothécaires résidentiels assurés à des institutions financières canadiennes afin d'aider ces dernières à continuer de consentir des prêts aux consommateurs et aux entreprises du Canada.

Au 24 février 2009, on avait ainsi injecté 51,3 milliards de dollars dans le cadre de huit ventes aux enchères inversées, et deux autres ventes aux enchères devraient se terminer en mars 2009. Un calendrier des ventes aux enchères qui se dérouleront au premier trimestre de 2009-2010 sera publié avant la fin de mars.

Jusqu'ici, 15 institutions financières ont participé directement au PAPHA, notamment des banques, des institutions de dépôts non bancaires et des sociétés d'assurance-vie.



Des données probantes montrent que le PAPHA contribue à atténuer les répercussions de la crise financière mondiale sur les conditions de crédit au Canada. Au cours du quatrième trimestre de 2008, les prêts hypothécaires résidentiels vendus sous forme de titres hypothécaires assurés en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, qui sont admissibles à la fois au PAPHA et au Programme d'obligations hypothécaires du Canada, ont enregistré une croissance rapide (28 %). De façon plus générale, il y a eu une progression de 1,9 % du crédit à la consommation, de 2,6 % du crédit hypothécaire à l'habitation et de 1,6 % du crédit aux entreprises. Les institutions financières ont fait savoir que le programme aide à réduire les taux applicables aux prêts aux entreprises et aux consommateurs. Ainsi, le taux hypothécaire à cinq ans a diminué de 1,4 point de pourcentage depuis octobre dernier, date d'instauration du PAPHA, tandis que le taux préférentiel a baissé de 1,75 point de pourcentage.

Lors des deux dernières ventes aux enchères, la valeur des prêts hypothécaires mis en vente par les institutions financières était inférieure à la somme que le gouvernement était disposé à acheter. Il s'agit là d'un autre signe montrant que le programme assure la disponibilité de fonds suffisants, et cela pourrait signifier aussi que les préoccupations des prêteurs concernant l'accès au financement se dissipent quelque peu.

On fera le point sur les activités du PAPHA dans le rapport de juin.

Souplesse accrue et ressources additionnelles pour les sociétés d'État à vocation financière

Le Cadre de financement exceptionnel comprend différentes initiatives visant à appuyer l'accès des entreprises canadiennes au crédit par l'intermédiaire des sociétés d'État à vocation financière.

Initiatives législatives visant à accroître la marge de manœuvre des sociétés d'État à vocation financière

Dans l'*Énoncé économique et financier* de novembre 2008, le gouvernement a affecté des capitaux additionnels de 350 millions de dollars à Exportation et développement Canada (EDC) et le même montant à la Banque de développement du Canada (BDC), tout en majorant leurs limites d'emprunt. Les sociétés d'État à vocation financière seront ainsi en mesure de prêter environ 3 milliards de plus.



Dans le Plan d'action économique du Canada, le gouvernement a proposé d'accroître encore plus la capacité d'EDC et de la BDC à répondre aux besoins des entreprises canadiennes en élargissant leur pouvoir d'octroi de soutien financier additionnel à l'intention de ces entreprises. Il était proposé notamment de hausser les limites de capital de ces deux sociétés, de majorer la limite du passif éventuel d'EDC ainsi que la limite applicable au portefeuille du Compte du Canada. De plus, sur une base temporaire, le gouvernement autorisera EDC à offrir du financement et de l'assurance sur le marché intérieur en complément des activités de la BDC ainsi que des prêteurs et des assureurs privés.

Ces mesures nécessitent des modifications à la *Loi sur le développement des exportations* et à la *Loi sur la Banque de développement du Canada*, et entreront en vigueur une fois que la *Loi d'exécution du budget de 2009* aura reçu la sanction royale.

Programme de crédit aux entreprises

Les sociétés d'État à vocation financière sont en outre responsables de l'exécution du Programme de crédit aux entreprises (PCE), de concert avec des prêteurs du secteur privé. Dans le cadre de cette initiative, EDC et la BDC accorderont à des entreprises solvables des prêts et d'autres formes de crédit, aux taux du marché.

Les prêteurs du secteur privé qui participent à l'initiative ont pris les engagements suivants :

- collaborer avec les sociétés d'État à vocation financière afin de trouver des solutions pour les clients commerciaux solvables qui auraient un accès insuffisant au crédit en l'absence du PCE;
- veiller à ce que le crédit accordé par les sociétés d'État à vocation financière constitue un financement d'appoint pour les entreprises canadiennes, et qu'il ne remplace pas ou ne déloge pas le crédit privé dans son ensemble.

La mise en œuvre du PCE est appuyée par un groupe directeur composé de hauts fonctionnaires, de représentants des sociétés d'État à vocation financière et de prêteurs du secteur privé qui se sont réunis pour une deuxième fois au début de mars. Le PCE commence déjà à produire des résultats. Les renvois aux sociétés d'État à vocation financière ont augmenté, grâce à l'intensification des discussions bilatérales entre ces dernières et leurs partenaires du secteur privé. EDC et la BDC ont en outre élaboré un mécanisme de renvoi et de coordination qui régit leurs activités sur le



marché intérieur. Des discussions sont en cours entre de hauts responsables d'EDC et des assureurs privés afin de déterminer comment EDC pourrait collaborer avec ces assureurs pour appuyer l'offre d'assurance des comptes débiteurs dans le contexte de la conjoncture difficile qui prévaut actuellement.

Le rapport de juin contiendra une première mise à jour sur le volume de crédit accordé dans le cadre du PCE.

Octroi de capitaux additionnels à EDC et à la BDC, conformément à l'*Énoncé économique et financier*

Les capitaux additionnels de 350 millions de dollars accordés à la BDC, conformément à l'annonce faite dans l'*Énoncé économique et financier* de novembre 2008, ont pour objet d'appuyer un élargissement du crédit dans le cadre du PCE. De ce montant, 250 millions a été versé en janvier 2009 pour que la BDC puisse immédiatement accroître ses activités de prêt à terme. Le solde de 100 millions servira à financer une facilité de garantie de fonds de roulement qui sera établie d'ici avril 2009.

L'achat de 350 millions de dollars additionnels du capital-actions d'EDC a été conclu le 23 janvier 2009. Ces capitaux ont permis à EDC d'offrir pour plus de 250 millions d'assurance additionnelle jusqu'ici cette année. EDC a aussi constitué un fonds commun de financement à haut risque de 200 millions pour les fournisseurs de pièces et d'outillage pour automobiles. L'injection de ces fonds permettra aussi à EDC d'offrir une meilleure aide à d'autres secteurs durement touchés par le resserrement du crédit, et EDC s'efforcera de travailler en partenariat avec des institutions financières pour que les entreprises canadiennes aient un meilleur accès au crédit par l'entremise de ses partenaires.

Prêts de la SCHL aux municipalités pour l'infrastructure domiciliaire

Le Plan d'action économique du Canada prévoit une somme maximale de 2 milliards de dollars sur deux ans pour l'octroi, par l'intermédiaire de la SCHL, de prêts directs à faible coût aux municipalités pour l'infrastructure domiciliaire. La SCHL a modifié son plan d'entreprise et son plan d'emprunt pour pouvoir mettre sur pied le processus de demande d'emprunt. On a conçu les formulaires de demande d'emprunt, qui seront affichés sur le site Web de la SCHL en mars. Cette dernière pourra traiter les demandes en avril.

Le rapport de juin fera le point sur le volume des prêts approuvés.



Prêts à court terme destinés au secteur de l'automobile

Étant donné l'importance du secteur de l'automobile au Canada, le gouvernement a pris l'engagement d'accorder à concurrence de 2,7 milliards de dollars de prêts à court terme à Chrysler Canada Inc. et à General Motors du Canada Ltée en décembre 2008, dans le cadre d'une facilité de prêt fédérale-provinciale d'une valeur totale de 4 milliards. Les discussions se poursuivent avec les fabricants d'automobiles concernant l'accès à ces fonds pour appuyer leurs activités au Canada.

Le rapport de juin fera le point sur la participation à cette facilité.

Programme de financement des petites entreprises du Canada

Le Plan d'action économique porte de 250 000 \$ à 350 000 \$ le montant maximal des prêts admissibles aux termes du Programme de financement des petites entreprises du Canada (PFPEC), et à 500 000 \$ dans le cas des prêts employés à l'acquisition de biens immobiliers. En outre, le plafond des pertes admissibles dont la déduction peut être demandée par une institution financière admissible donnée aux termes du PFPEC passe de 10 % à 12 %. Cela incitera les prêteurs à continuer d'accorder du crédit aux petites entreprises dans le cadre de ce programme, de sorte qu'un plus grand nombre d'entre elles auront accès au financement dont elles ont besoin, à un coût plus proche des prix courants. Ces modifications devraient permettre de prêter au-delà de 300 millions de dollars de plus aux petites entreprises.

Cette mesure entrera en vigueur à la dernière des dates suivantes : le 1^{er} avril 2009 ou le jour où la *Loi d'exécution du budget de 2009* recevra la sanction royale.

Facilité canadienne de crédit garanti

Les perturbations qui ont secoué les marchés financiers ont conduit à une baisse de l'offre de certains types de financement, notamment sur les marchés des valeurs mobilières. Pour aider à résoudre ce problème, le Plan d'action économique contenait l'annonce de la création de la Facilité canadienne de crédit garanti (FCCG), qui appuiera l'achat, à concurrence de 12 milliards de dollars, de titres à terme adossés à des actifs garantis par des prêts ou des baux relatifs à des véhicules ou du matériel.



Un document de consultation a été diffusé en février sur le site Web de la BDC (www.bdc.ca), et des consultations ont été entreprises depuis auprès d'un large éventail de parties prenantes. Par suite de ces consultations, on mettra la dernière main aux modalités de participation ainsi qu'à la conception de la Facilité et du cadre opérationnel.

Le rapport de juin fera le point sur cette facilité.

Facilité canadienne d'assurance aux prêteurs et Facilité canadienne des assureurs-vie

Grâce à la Facilité canadienne d'assurance aux prêteurs (FCAP) et à la Facilité canadienne des assureurs-vie (FCAV), le gouvernement pourra assurer les emprunts à terme contractés par les institutions de dépôts et les assureurs-vie sous réglementation fédérale sur le marché de gros, de manière que ces institutions ne se retrouvent pas en situation de désavantage par rapport à leurs concurrentes étrangères.

Ces facilités temporaires sont offertes aux prêteurs à des conditions commerciales, de sorte qu'elles ne devraient pas engendrer de coûts financiers. Elles seront disponibles jusqu'au 31 décembre 2009.

Les opérations de la FCAP ont débuté le 26 février. Cette facilité fait appel à un mécanisme de financement de transition qui permettrait d'effectuer des paiements aux titulaires d'obligations aux termes des autorisations existantes dans l'éventualité, très improbable, d'un défaut de paiement survenant d'ici l'approbation de crédits permanents prévus par la *Loi d'exécution du budget de 2009*.

Les opérations de la FCAV, qui est conçue sur le modèle de la FCAP, débiteront en mars.

Tous les titres d'emprunt émis par une institution financière avec l'appui de la FCAP ou de la FCAV seront affichés, transaction par transaction, sur le site Web de la Banque du Canada (www.banqueducanada.ca).

Le rapport de juin fera le point sur les titres d'emprunt émis avec l'appui de la FCAP ou de la FCAV.



Modernisation des pouvoirs de la Banque du Canada

Dans le budget de 2008, le gouvernement a modernisé les pouvoirs de la Banque du Canada afin d'appuyer la stabilité du système financier. La Banque a utilisé ce cadre modernisé pour y injecter davantage de liquidités, à titre exceptionnel, au moyen de plusieurs facilités. Ces liquidités exceptionnelles ont culminé à 41 milliards de dollars en décembre 2008, et elles se situaient à quelque 37 milliards en date du 18 février 2009.

Fidèle à son engagement soutenu d'appuyer le fonctionnement efficient des marchés financiers, la Banque a annoncé, le 23 février 2009, l'établissement d'une nouvelle facilité de prise en pension à plus d'un jour d'instruments du secteur privé. Ce mécanisme permettra aux participants au marché admissibles qui exercent d'importantes activités sur les marchés monétaires et obligataires privés au Canada d'obtenir des liquidités à l'aide d'une gamme de titres servant de garanties. Cette mesure accroîtra sensiblement l'accès aux liquidités pour un nouveau groupe de participants au marché.

Obligation hypothécaire du Canada à 10 ans

Le Programme d'obligations hypothécaires du Canada, qui est administré par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), sert à fournir des capitaux hypothécaires aux institutions financières participantes au moyen de la vente sur les marchés publics d'obligations adossées à des blocs de prêts hypothécaires assurés.

En juillet 2008, le gouvernement a annoncé que ce programme comporterait désormais des obligations à 10 ans. Il y a eu deux émissions d'Obligations hypothécaires du Canada (OHC) à 10 ans jusqu'ici, la plus récente ayant eu lieu le 18 février, qui ont procuré 4,5 milliards de dollars de liquidités additionnelles aux institutions financières. Ces nouvelles émissions trimestrielles devraient permettre de mobiliser jusqu'à 10 milliards de fonds additionnels à l'intention des institutions financières au cours de 2009.

Le rapport de juin fera le point sur le volume du financement accordé grâce aux OHC à 10 ans.



Derniers développements touchant l'offre de crédit au Canada

La progression du crédit aux entreprises se poursuit au Canada, mais à un rythme plus lent que lors des années précédentes. En janvier 2009, les emprunts des entreprises canadiennes étaient de 4,2 % plus élevés qu'à la même période de l'année précédente. À titre comparatif, l'augmentation d'une année sur l'autre enregistrée en décembre 2007 s'établissait à 7,8 %.

Les entreprises empruntent auprès des banques et des prêteurs non bancaires, ou elles le font directement sur les marchés financiers. Jusqu'ici, c'est ce dernier mode de mobilisation de capitaux qui a été le plus touché par le resserrement du crédit. Par exemple, le crédit mobilisé par voie de titrisation sur les marchés financiers a fléchi de 14,3 % (21 milliards de dollars) entre le début du phénomène de resserrement du crédit, en juillet 2007, et décembre 2008. Plus de la moitié de cette baisse (environ 12,3 milliards) a été subie par le secteur des entreprises.

Par contre, si les entreprises ont réduit leurs emprunts sur les marchés financiers, elles ont pu hausser leurs emprunts bancaires. En date de janvier 2009, le crédit offert aux entreprises par les banques était de 10,4 % supérieur à son niveau de l'année précédente. Au cours de la même période, les prêts aux entreprises consentis par l'ensemble des institutions financières, y compris les prêteurs non bancaires, ont augmenté de 11,5 %. Les banques ont accru les prêts classiques aux entreprises (en hausse de 11,2 % d'une année sur l'autre), de même que les garanties d'emprunt assumées directement par leurs clients (le volume des acceptations bancaires affiche une hausse de 7,8 % d'une année sur l'autre).

Si le volume des prêts aux entreprises continue d'augmenter, les modalités offertes aux emprunteurs se sont encore resserrées. Selon la plus récente enquête de la Banque du Canada auprès des responsables du crédit des banques, menée au quatrième trimestre de 2008, le resserrement généralisé des conditions de prêt s'est encore accentué. De même, la plus récente Enquête sur les perspectives des entreprises indique que près des deux tiers des entreprises ont fait état de conditions de crédit plus rigoureuses au cours des trois derniers mois par rapport aux trois mois précédents. La plupart des entreprises ont indiqué que ce resserrement prenait la forme d'une hausse des coûts d'emprunt.

La progression du crédit aux ménages (y compris les prêts à la consommation et les prêts hypothécaires résidentiels) est demeurée assez vigoureuse au cours des derniers mois. En décembre, les prêts hypothécaires atteignaient un niveau dépassant de 10,7 % celui de l'année précédente. Le recours aux marges de crédit par les ménages a aussi augmenté, ce qui a conduit à une hausse de 10,2 % du crédit total aux ménages, d'une année sur l'autre, en décembre 2008.



Derniers développements touchant l'offre de crédit au Canada (suite)

Malgré la baisse des taux préférentiels et des taux hypothécaires à 5 ans, les conditions de crédit se sont également resserrées pour les consommateurs. Par exemple, avant le début du resserrement du crédit, les prêts hypothécaires à taux flottant et les marges de crédit à la consommation étaient offerts à des taux pouvant être de 1 point de pourcentage inférieurs au taux préférentiel. À l'heure actuelle, le taux de renouvellement de ces prêts peut être de 1 point de pourcentage supérieur au taux préférentiel.

Renforcer le système financier canadien

Le Cadre de financement exceptionnel permet certes d'agir dans l'immédiat pour atténuer les effets engendrés au Canada par le resserrement du crédit à l'échelle mondiale, mais le Plan d'action économique du Canada prévoit aussi des initiatives qui serviront à renforcer le système financier et à moderniser le cadre réglementaire du pays dans l'avenir.

Mesures visant à préserver la stabilité financière

Les perturbations financières récentes ont permis de constater que le Canada compte sur l'un des systèmes financiers les plus stables et les mieux capitalisés de la planète, mais les événements survenant à l'échelle du globe montrent aussi qu'il serait prudent de veiller à ce que le gouvernement dispose d'une panoplie complète d'outils souples afin de protéger ce système.

Société d'assurance-dépôts du Canada

La *Loi d'exécution du budget de 2009* contient des modifications de la loi habilitante de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) afin que celle-ci dispose d'outils réglementaires plus adaptables et plus modernes pour pouvoir intervenir en cas de faiblesse ou de difficultés sérieuses d'institutions financières au Canada. Les événements récents ont mis en lumière la nécessité de disposer d'une plus grande marge de manœuvre pour répondre aux situations exceptionnelles pouvant survenir sur les marchés financiers.



Ministre des Finances

La *Loi d'exécution du budget de 2009* élargit les pouvoirs du ministre des Finances en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques* pour l'autoriser à conclure des transactions permettant de promouvoir la stabilité financière et de maintenir le bon fonctionnement des marchés. Cette loi autorise aussi le gouvernement à injecter des capitaux dans des institutions sous réglementation fédérale dans les cas où le ministre des Finances détermine que la chose est justifiée.

Ces pouvoirs d'intervention d'urgence entreront en vigueur une fois que la *Loi d'exécution du budget de 2009* aura reçu la sanction royale.

Réglementation des valeurs mobilières

La *Loi sur le Bureau de transition vers un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières* (Loi sur le Bureau) a été déposée au Parlement dans le cadre de la *Loi d'exécution du budget de 2009*. Elle énonce les pouvoirs et le mandat applicables au Bureau de transition. De plus, la *Loi d'exécution du budget de 2009* autorise le ministre des Finances à effectuer des paiements directs – dont le montant cumulatif ne doit pas dépasser 150 millions de dollars – aux provinces et aux territoires au titre de la mise sur pied d'un régime canadien et d'un organisme national de réglementation des valeurs mobilières.

Des mesures seront prises en vue de constituer le Bureau de transition une fois que la Loi sur le Bureau sera en vigueur. Le rapport de juin fera le point sur les progrès accomplis à cet égard.

Mesures d'aide aux consommateurs de produits financiers

La solidité et la stabilité du système financier dépendent de la capacité de ses utilisateurs à prendre des décisions éclairées lorsqu'il s'agit de gérer le risque associé à l'utilisation du crédit. Dans le but de renforcer la protection des consommateurs, le gouvernement prend des mesures afin de restreindre les pratiques commerciales des institutions financières sous réglementation fédérale lorsque ces pratiques sont susceptibles de ne pas servir les intérêts des consommateurs qui utilisent une carte de crédit ou qui paient des primes d'assurance hypothécaire. De plus, le gouvernement prend des mesures afin que l'information que les institutions financières sont tenues de divulguer soit plus claire et plus intelligible pour les consommateurs.



Une fois que la *Loi d'exécution du budget de 2009* (LEB) aura reçu la sanction royale, le gouvernement pourra élaborer rapidement des dispositions réglementaires afin d'obtenir les commentaires du public.

Les connaissances financières de base constituent une compétence essentielle qui permet aux consommateurs de prendre les meilleures décisions financières, en fonction de leur situation particulière. Le gouvernement a annoncé qu'il mettra sur pied un groupe de travail indépendant qui fera des recommandations au ministre des Finances sur une stratégie nationale cohérente en matière de connaissances financières de base.

Ce groupe de travail sera créé au printemps de 2009. Le rapport de juin fera le point sur ses travaux.

Régimes de retraite privés sous réglementation fédérale

Un document de consultation publique sur le régime législatif et réglementaire des régimes de retraite privés sous réglementation fédérale a été rendu public en janvier; on y invitait les parties prenantes à présenter des commentaires par écrit. Les consultations publiques menées par le secrétaire parlementaire du ministre des Finances débuteront en mars et se poursuivront jusqu'à la fin d'avril 2009. Des modifications législatives seront déposées plus tard cette année.

Le Bureau du surintendant des institutions financières a publié, le 6 mars 2009, de nouvelles consignes à l'intention des régimes sous réglementation fédérale qui veulent tirer parti d'une mesure de lissage concernant les changements de la valeur des actifs.

La nouvelle réglementation visant à accorder un allègement temporaire du déficit de solvabilité, annoncée dans le Plan d'action économique du Canada ainsi que dans l'*Énoncé économique et financier* de novembre 2008, est en cours d'élaboration et sera prête avant l'échéance de juin 2009 concernant la présentation des rapports d'évaluation de 2008.



Tableau 4.9

Mesures pour améliorer l'accès au financement et renforcer le système financier canadien

	Mesures de stimulation en 2009-2010 (M\$)	Instruments habilitants en vigueur	Prochaines étapes	Disponibilité des fonds/ avantages
Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés	À concurrence de 125 000	Oui	Rapport de juin sur cette activité de programme.	En cours
Élargissement des pouvoirs d'Exportation et développement Canada (EDC) et de la Banque de développement du Canada (BDC)	s.o.	À la sanction royale de la LEB	Rapport de juin sur cette activité de programme.	Avril
Programme de crédit aux entreprises	Au moins 5 000	Oui	Rapport de juin sur cette activité de programme.	En cours
Capitaux additionnels pour EDC et la BDC	À concurrence de 3 000	Oui	Rapport de juin sur cette activité.	En cours
Prêts de la SCHL aux municipalités	À concurrence de 1 000	Oui	Rapport de juin sur cette activité.	Avril
Prêts destinés au secteur de l'automobile	À concurrence de 2 700	Oui	Rapport de juin sur la participation.	En cours
Programme de financement des petites entreprises du Canada	À concurrence de 300 (prêts)	À la sanction royale de la LEB	Rapport de juin sur cette activité de programme.	Avril
Facilité canadienne de crédit garanti	À concurrence de 12 000	Oui	Achèvement de l'élaboration du cadre, rapport de juin sur les activités.	Mai
Facilité canadienne d'assurance aux prêteurs	s.o.	Oui	Rapport de juin sur cette activité.	Février
Facilité canadienne des assureurs-vie	s.o.	Oui	Rapport de juin sur cette activité.	Mars
Modernisation des pouvoirs de la Banque du Canada		Oui	Rapport de juin sur cette activité.	En cours
Obligations hypothécaires du Canada	À concurrence de 10 000	Oui	Émissions obligataires trimestrielles; rapport de juin sur cette activité.	En cours
Comité consultatif sur le financement	s.o.	s.o.	Mener les derniers travaux reliés au Comité et tenir des réunions périodiques.	s.o.



Tableau 4.9 (suite)

Mesures pour améliorer l'accès au financement et renforcer le système financier canadien

	Mesures de stimulation en 2009-2010	Instruments habilitants en vigueur	Prochaines étapes	Disponibilité des fonds/ avantages
Pouvoirs et mandat de la SADC	s.o.	À la sanction royale de la LEB	Pouvoirs d'intervention d'urgence.	s.o.
Élargissement des pouvoirs du ministre	s.o.	À la sanction royale de la LEB	Pouvoirs d'intervention d'urgence.	s.o.
Recapitalisation / participations au capital-actions des banques	s.o.	À la sanction royale de la LEB	Pouvoirs d'intervention d'urgence.	s.o.
Mesures de protection des consommateurs (cartes de crédit)	s.o.	À la sanction royale de la LEB	Publication d'un avant-projet de règlement; rapport de juin sur l'état des travaux.	s.o.
Organisme national de réglementation des valeurs mobilières		À la sanction royale de la LEB	Mise sur pied du Bureau de transition; dépôt d'un projet de loi à l'automne.	s.o.
Mesures de protection des consommateurs (assurance hypothécaire)	s.o.	À la sanction royale de la LEB	Publication d'un avant-projet de règlement; rapport de juin sur l'état des travaux.	s.o.
Stratégie nationale sur les connaissances financières de base		Oui	Nomination des membres du groupe de travail; rapport de juin sur l'état des travaux.	s.o.
Amélioration du cadre législatif et réglementaire des régimes de retraite sous réglementation fédérale	s.o.	En principe d'ici la fin de 2009-2010	Consultations publiques en mars et en avril; dépôt du projet de loi à l'automne.	s.o.



Autres mesures fiscales

Le tableau suivant résume où en est la mise en œuvre d'autres mesures fiscales annoncées dans le Plan d'action économique.

Tableau 4.10

Autres mesures fiscales

	Mesures de stimulation en 2009-2010	Instruments habilitants en vigueur	Prochaines étapes	Disponibilité des fonds/ avantages
Perte de valeur des placements dans un REER/FERR après le décès	–	Élément de la LEB	Sanction royale de la LEB.	Février
Fiscalité internationale	–	Élément de la LEB	Sanction royale de la LEB.	Après 2011
Règles relatives au moment de l'acquisition du contrôle d'une société	–	Élément de la LEB	Sanction royale de la LEB.	Février
Examen stratégique de l'Agence du revenu du Canada – Transmission électronique des déclarations	–	Élément de la LEB	Sanction royale de la LEB.	Après 2009
Rationalisation de l'application de la TPS/TVH pour les démarcheurs	–	Budget de 2009	Consultations sur des dispositions législatives proposées dans le budget de 2009.	2010
Mesures relatives à la politique fiscale autochtone	–	–	Négociations en cours avec les administrations autochtones.	–

Chapitre

5

CONCLUSION ET
PROCHAINES ÉTAPES



Le Plan d'action économique du Canada contribuera à protéger les Canadiennes et les Canadiens contre les effets du ralentissement économique mondial tout en mettant de l'avant les solutions dont nous avons besoin pour assurer notre croissance à long terme. Ce plan s'inscrit dans la foulée des mesures déjà prises par le gouvernement pour appuyer l'économie en fournissant au moment opportun des stimulants sans précédent afin de relancer la croissance, de maintenir la confiance et de promouvoir la reprise dans toutes les régions du pays.

Bon nombre des mesures faisant partie du Plan d'action économique ont été conçues expressément pour aider les Canadiens à surmonter le ralentissement économique. Toutes ces mesures concordent avec le plan économique à long terme du gouvernement, *Avantage Canada*, qui a été présenté à l'automne de 2006 et dont l'objectif consiste à bâtir une économie plus forte et à engendrer de bonnes perspectives d'emploi dans l'avenir en améliorant la compétitivité des entreprises canadiennes et en faisant du Canada un pays plus novateur, plus productif et plus prospère.

Le gouvernement va de l'avant de façon dynamique afin de mettre en œuvre le Plan d'action, selon une démarche qui permette de répondre aux besoins actuels des Canadiens tout en maintenant une gestion rigoureuse des dépenses fédérales. En effet, le gouvernement est disposé à adopter des approches innovatrices si nécessaire, mais il n'entend pas prendre des mesures qui dérogent aux modalités normales de contrôle et de surveillance.

De façon que les mesures de stimulation puissent combler les besoins les plus importants de notre économie et de nos citoyens, maintenant et au cours du prochain exercice, le Plan d'action économique doit d'abord être approuvé par le Parlement. La *Loi d'exécution du budget de 2009* et le Budget principal des dépenses de 2009-2010, qui contiennent des dispositions reliées aux initiatives prévues dans le Plan d'action, sont actuellement étudiés au Parlement. Si l'on peut compter sur la coopération de tous les parlementaires en vue de l'adoption de cette loi et du Budget principal des dépenses, plus de 90 % des mesures de stimulation commenceront à produire des effets au sein de l'économie canadienne dès avril. La *Loi d'exécution du budget de 2009* donnerait également à l'Agence du revenu du Canada les moyens de continuer d'administrer les mesures fiscales.



Entre-temps, le gouvernement prend divers moyens pour assurer une mise en œuvre rapide du Plan d'action, par exemple :

- ✓ La négociation et la conclusion d'ententes avec les administrations provinciales et territoriales concernant différentes mesures qui font appel à des partenariats provinciaux.
- ✓ L'aboutissement des discussions avec des organismes tiers et la conclusion d'ententes de financement avec des partenaires d'exécution du secteur privé.
- ✓ Le lancement d'appels d'offres et d'appels de propositions ainsi que l'adjudication de marchés concernant des projets fédéraux d'infrastructure.
- ✓ L'examen des propositions et la sélection de projets aux fins de différents programmes sous gestion fédérale.
- ✓ L'apport des modifications réglementaires requises pour certaines autres mesures.

La meilleure manière de mettre en œuvre le Plan d'action consiste à travailler en collaboration avec les administrations provinciales et territoriales. Comme il a été mentionné précédemment, le gouvernement du Canada travaille en étroite coopération avec des partenaires provinciaux et territoriaux dans le cadre d'un certain nombre d'initiatives à coûts partagés, dont le logement social, les infrastructures municipales et l'amélioration de la formation liée au marché du travail.

Ces efforts se poursuivront pour que les mesures de stimulation économique puissent être mises en œuvre sans délai. Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux des Finances se réuniront le 25 mai pour faire le point sur l'économie, examiner les progrès accomplis au chapitre des mesures de stimulation économique, et échanger leurs points de vue au sujet des approches qui s'avèrent efficaces et des correctifs à apporter en ce qui touche les aspects où il faut faire davantage.

Le secteur privé a lui aussi un rôle à jouer en veillant à ce que le gouvernement dispose de toute l'information voulue afin de déterminer la meilleure approche à suivre pour mettre en œuvre et gérer ses programmes de façon à en maximiser les effets économiques. Par exemple, grâce à leur collaboration avec les banques à charte, la Banque de développement du Canada et Exportation et développement Canada sont à même d'optimiser le financement destiné aux entreprises canadiennes.



Le gouvernement continuera de mener des consultations poussées auprès des citoyens et des entreprises du Canada afin de s'assurer que le Plan d'action économique porte fruit. Par exemple, le Conseil consultatif sur l'économie du ministre des Finances continue de fournir à ce dernier des renseignements à jour et des conseils sur la situation économique et sur les progrès dans la mise en œuvre du Plan d'action. De plus, le ministre des Finances met sur pied un comité consultatif sur le financement, qui aura pour mandat de formuler des conseils à son intention au sujet de la conception, de la portée et de l'envergure des initiatives faisant partie du Cadre de financement exceptionnel, doté de 200 milliards de dollars, en vue d'améliorer l'accès au financement pour les consommateurs, les ménages et les entreprises du Canada.

Sur la scène internationale, les dirigeants du G20 se réuniront en avril afin de se pencher sur la conjoncture économique mondiale. Ils étudieront aussi les rapports de groupes de travail sur des questions relatives à la réglementation du secteur financier, notamment les résultats des travaux d'un groupe de travail – coprésidé par le Canada – sur l'amélioration de la réglementation et l'accroissement de la transparence dans le secteur financier.

Dans l'avenir, le gouvernement fera rapport périodiquement aux Canadiens concernant la mise en œuvre du Plan d'action économique. Les rapports subséquents, qui seront présentés en juin, en septembre et en décembre, mettront l'accent sur les projets lancés, les fonds utilisés et les résultats atteints. De plus, dans la Mise à jour économique et financière de 2009, le gouvernement présentera une analyse détaillée de l'impact des mesures stratégiques coordonnées de l'ensemble des pays du G7, dont celles du Canada.